CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 22 novembre 2023 à 18h00 au CCM Openbare zitting van woensdag 22 november 2023 om 18u00 in het GCM

M. le Président, Amet Gjanaj:

Chers collègues, bonsoir. Nous ouvrons la séance du conseil communal et on commence par une interpellation citoyenne relative à la bonne gouvernance.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Excusez-moi, mais je vous ai parlé et intervenir sur l'ordre du jour. Nous savons qu'il y a un point qui concerne la communauté néerlandophone dans les objets de madame Raiss, qui doit absolument passer aujourd'hui pour pouvoir obtenir les subsides, et je voudrais vous proposer de faire, pour éviter qu'il y ait tout accident de quorum ou de problèmes, etc., je voudrai proposer que ce point numéro 18, sur lequel il y a cette problématique qui se pose, que nous le mettions au numéro quatre de notre ordre du jour, c'est-à-dire juste après les interpellations citoyennes si le conseil en est d'accord.

M. le Président :

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Je donne la parole à madame Raiss, Echevine.

Mme. Raiss, Echevine:

Je remercie monsieur Eylenbosch et l'opposition de soulever ce point-là parce que si il ne passe pas aujourd'hui nous perdons plus de 2 million d'euro de subsides et demain je dois signer cet accord là et l'appelant exige ce document demain à la première heure.

M. le Président :

Merci beaucoup monsieur Eylenbosch pour cette demande constructive.

On est au premier point avec l'interpellation citoyenne relative à la bonne gouvernance. C'est qui qui va la lire, s'il vous plaît?

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative aux travaux place de la Duchesse de Brabant et Chaussée de Ninove. *(Complémentaire)*Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie over de werken Hertogin van Brabantplaats en Ninoofsesteenweg. *(Aanvullend)*

M. le Président :

Je donne la parole à l'interpellante citoyenne.

Interpellante Citoyenne:

Bonsoir tout le monde, aussi les citoyens présents. Notre interpellation, le sujet est les travaux de la place de la Duchesse, mais surtout la chaussée de Ninove et du Boulevard Louis

Mettewie, parce que nous avons entendu Elke Van den Brandt dire qu'on allait éliminer 95 places sur la chaussée de Ninove. Et quand on regarde certaines informations, on ne voit pas très clairement quelles places vont être éliminées, lesquelles seront gardées. Je vais faire court, parce que, comme ça, je peux aller à la balade qui explique justement les travaux. Ce que j'aimerais demander, et c'est possible, ça a déjà été fait dans certaines communes bruxelloises, c'est de vraiment faire une consultation populaire au niveau des gens et de les informer à quel numéro de maison les places de parking seront enlevées et d'avoir une vue vraiment exacte et transparente de ces décisions-là. Aussi, lors de la commission, avec Elke Vanden Brande quand elle a annoncé ces nonante-cinq places, il y a un parti qui a dit que la commune n'avait pas encore donné son avis formel d'acceptation ou de refus de ses travaux sur la chaussée de Ninove. Donc, on fait un appel que, avant que vous preniez votre décision, vous demandiez au moins l'opinion de tous les habitants de la chaussée de Ninove et c'est possible avec la consultation populaire et donner votre avis formel, avec le soutien de votre population.

M. le Président :

Merci, madame

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, monsieur le président.

D'abord je tiens à remercier l'habitante qui nous interpelle aussi, qui porte la voix de nombreux habitants qui sont très, très préoccupés par ce qui se passe non seulement Molenbeek, dans certains quartiers, mais aussi, de manière générale, à Bruxelles, avec ce fameux good move. Parce que faut pas se voiler la face, ce qui se passe aujourd'hui, c'est l'implémentation de stratégie élaborée à belle lurette, qui se concrétise par, à travers d'abord certains travaux, de la mise en place de la réduction du nombre de véhicules sur l'espace public. Ces gens qui prennent ces décisions, vous savez, ils n'habitent pas dans des guartiers populaires où, sinon, s'ils habitent, ils se déplacent en vélo ou en transports en commun, transports en commun qui, aujourd'hui, s'est reconnu par tous les spécialistes, ne répondent pas encore aux besoins de l'ensemble de la population bruxelloise, qui vont tous les matins travailler, qui vont tous les matins conduire leurs enfants à l'école et la voiture, que ça plaise ou pas, elle reste indispensable, c'est un outil pour pouvoir vivre correctement, pour pouvoir travailler et répondre aux besoins de sa famille, comme je l'ai dit, comme par exemple conduire les enfants à l'école. On l'a vu, cette législature qui se termine, à chaque projet, il y a la suppression de dizaines de places. Je ne vais pas rappeler l'énorme escroquerie qui s'est déroulé rue Jean-Baptiste Decock. Je ne remets pas en question l'utilité de rénover évidemment, c'est indispensable qu'on puisse rénover certaines artères, leur donner plus de convivialité, avec de la verdure, avec des arbres, avec une sécurisation des abords des écoles. des plaines de jeux. Mais malheureusement, on ne tient pas compte des besoins de la population. On leur a promis, à la rue Jean-Baptiste Decock, qu'il y aurait 150 places qui seront compensés dans un parking. Que les habitants sachent que ça va être nada! Il n'y aura rien, parking. Bruxelles leur a dit: nous ne nous occupons de rien, il n'y aura pas de gestion de terrain. Justement, cette stratégie qui est mise en place de suppression de places sans concertation, elle a des conséquences tous les jours sur la vie des gens.

Moi, je vais, dans toute une série de quartier de la commune, à partir de 16, 17 heures, quand les gens rentrent de leur travail, il y a des tensions parce que terminer sa journée de travail, devoir rouler pendant une heure et demie pour trouver une place, c'est inadmissible. Être commerçant, devoir se mettre en double fil pour pouvoir décharger sa marchandise et se faire verbaliser parce qu'il n'y a pas d'autre alternative c'est inadmissible.

Donc pour moi, évidemment, et pour mon groupe, et je suis sûr que c'est partagé par l'ensemble en tout cas d'une grande majorité des conseillers communaux qui siègent dans ce conseil communal, il faut absolument redonner la parole à la population. Nous l'avons fait rue Beudin, Pour la rue Beudin nous avons forcé la commune à faire voter, les gens ont forcé la commune à organiser un vote. Nonante pourcent des habitants on-dit, on veut une rénovation, mais on ne veut pas de perte de place. La conséquence, c'est qu'il n'y a pas eu de perte de place. La population doit être entendue et il faut mettre en place des concertations, des consultations, mais pourquoi pas des votes, pour que, concrètement, on puisse mettre en œuvre ce que les habitants décident et pas ce que certains pseudo politiciens ou politiciens, qui se trouvent très loin des quartiers en difficulté, puissent décider pour la population. Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci beaucoup. Je donne la parole à monsieur De Block.

Mme. Evraud:

Je crois que c'est moi qui ai eu la parole.

M. le Président :

Allez-y, madame, c'est vous qui êtes le chef de groupe aujourd'hui? C'est ça ?

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Mais évidemment que je vous remercie vraiment de tout cœur pour cette interpellation, que j'applaudirais aussi à deux mains mais on ne peut pas applaudir normalement au Conseil. Donc, je vous remercie. Je vous remercie beaucoup pour votre interpellation, mais je veux même ajouter des choses, parce que, finalement, on ne parle pas de l'isolement des personnes malades ou handicapées à cause de ces décisions. Je crois que tout le monde se rend bien compte que des personnes âgées souffrent énormément parce qu'elles n'ont plus l'approvisionnement elles n'ont plus les aides qu'il faut, elles ont de grosses difficultés à recevoir leur famille. C'est un coût énorme pour les familles, surtout quand ils viennent venir aider régulièrement. Il y a un non-respect aussi de droits acquis, par exemple au niveau des cartes d'handicapés. Il y a un gros problème aussi au niveau des places handicapées, parce que, ayant une carte, moi même quand je vois une place pour handicapés, je la laisse parce que je sais que quelqu'un dans la rue a besoin de cette place. Mais maintenant, à partir du moment où il y a plus de place, on est bien obligé de devoir se mettre dans des places. et ça, moi, ca me rend malade de devoir occuper une place en sachant que la personne qui est handicapée, qui habite la rue, a des problèmes. C'est aussi un problème dont on ne tient pas assez compte, et il y a quand même pratiquement 30 % de la population qui y a plus de 65 ans dans notre région, donc, ce n'est pas rien, sans parler de tous les handicapés, jeunes, parce qu'il y en a beaucoup aussi.

Je suis aussi un peu choqué de voir l'absence de participation effective, parce que, il y a des associations dynamiques qui sont évidemment contactées, mais les personnes qui sont réellement impactées, que ce soit dans la région ou extérieurs, qui doivent venir dans la région et qui ont des difficultés, qui font d'ailleurs un problème, parce que les indépendants qui doivent venir travailler dans Bruxelles, qui ont des camionnettes ou est-ce qu'ils mettent leurs camionnettes? On ne sait pas. On prévoit, soi-disant: des parkings, ou on ne réalise même pas si on pourra mettre des camionnettes ou non. C'est vraiment n'importe quoi.

Donc, merci et je suis de tout cœur avec vous.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Merci pour l'interpellation. Je ne vais pas répéter tout ce que mes collègues ont déjà dit sur le fait qu'il y a chaque fois des places qui sont supprimées, alors que la région, à l'époque avait même dit, comme bonne pratique, bonne politique, de remplacer ces places sur la voirie par des places hors voirie, ce qui n'est quasi jamais fait.

Moi, j'ai envie d'entendre de la commune un engagement de principe: qu'il n'y a pas de place de parking qui disparaissent et s'ils disparaissent pour des raisons, parfois c'est possible que, pour la sécurité dans un certain coin, que si ils disparaissent, elles sont compensées hors voirie, mais avec accès à une carte de riverain gratuite, avec les gens qui ont une carte de riverain.

Il y a eu déjà une discussion il y a longtemps, je pense que c'était entre autres, sur les plans de circulation ici, à Maritime, où on avait introduit une proposition qui a été acceptée. Il y a eu un engagement ici, devant le conseil, de la part de la majorité de la bourgmestre, que tout changement dans les plans de circulation allait être soumis à une concertation des riverains. J'ai introduit cet amendement. Cet amendement, je vois que madame Evraud hoche la tête, ce n'est pas juste moi et mes rêves! Non, non, non, ça a été décidé ici et la bourgmestre s'est engagée. Je constate que, à plusieurs endroits, cet engagement n'est pas respecté. Je suis vraiment d'accord vous avez le droit de le demander. Vous êtes les premiers concernés. Des places de parking qui sont supprimés, ce sont des minutes, des quarts d'heure des demiheures de circulation en plus, c'est des quarts d'heure des demiheures de temps en famille en moins, c'est plus de stress. Donc, oui, je pense que c'est important.

Ceci dit, j'aimerais bien écouter l'avis de la commune et la raison spécifique pourquoi, à cet endroit, on veut supprimer des places. Mais si j'ai bien lu les articles dans la presse, dans la presse, est écrit que la commune, dans son avis, c'est positionné contre. Je voudrais juste savoir: est-ce que c'est vrai, est-ce que c'est bien officiel? Et quels sont les moyens parce que c'est une voirie régionale, quels sont les moyens pour qu'une commune s'oppose réellement et donne pas juste un avis, parce que ça, je trouve important, à plusieurs endroits, la région passe en force et ne respecte pas, je sais, ç'est un intérêt régional, mais il y a quand même des habitants autour. Ils ont le droit, je trouve, au chapitre aussi, et de donner leur avis et d'être tenu compte de leur avis, parce que ça, c'est important aussi. On peut donner plein de fois son avis, mais après, il faut en tenir compte.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech

M. Boufraquech:

Monsieur le président, madame, merci beaucoup pour votre interpellation claire et limpide. Je partage entièrement ce que vous avez dit. Quand on a eu la possibilité d'avoir des places de parking supplémentaires, on l'a fait pour les artères communales. Encore aujourd'hui, un parking a été ouvert, merci l'échevin de la mobilité, ainsi que qu'à notre bourgmestre, du côté de la piscine de Molenbeek, plus de quatre-vingts places

supplémentaires pour les molenbeekois du quartier. On est tous et toutes pour des rues apaisées mais il y a l'art et la manière de faire les choses, et le projet good move, manifestement, pose un problème. La ministre « Groen », elle-même l'a reconnu: que good move avait été mal implémenté. Je me réjouis qu'à Molenbeek, nous nous sommes opposés dès le début et rappelez-vous cette manière, cette manière de poser des blocs de béton et ensuite nous mettre sur le fait accompli et je comprends l'inquiétude je comprends, je comprends l'inquiétude des familles qui ont besoin de leur voiture et je pense que nous ne devons pas les accabler. La stratégie, aujourd'hui, de la ministre, est une vision, et vous avez raison, paternaliste et qui consiste à venir avec des projets totalement ficelés et ensuite nous faire avaler la pilule sans réelle concertation sociale. Évidemment, on s'opposera à cette vision antisocial que nous ne partageons pas du tout.

Concernant les places de parking supprimées c'est un vrai problème. Nous manquons, à Bruxelles et à Molenbeek, de places de parking et vous pouvez compter sur notre groupe pour défendre les places de parking déjà existante et qu'on s'opposera à toute suppression. En 2024, prochainement, il y aura les élections, et ce que je peux vous dire, pour ma formation politique, et ici, on est tous présents. Je remercie Jamal d'être présent. On va défendre auprès de notre président, Ahmed Laaouej la volonté de préserver nos places de parking, parce que c'est indispensable pour les molenbeekois. Je vous remercie, merci beaucoup.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Je suis du groupe Ecolo. Je sais que je n'ai pas le rôle facile en prenant ici la parole, mais samedi, j'étais présent pour discuter sur le réaménagement de la rue Picard et certains d'entre vous étaient présents, et je vous remercie vraiment sur les échanges qu'on a eu de manière constructive, même si nous n'étions pas toujours d'accord sur les principes ou sur les différents aménagements. Mais je pense que moi, je crois qu'il y a toujours moyen qu'on puisse s'entendre. Que, ici, le conseil communal est toujours ouvert pour que vous puissiez venir faire vos interpellations, poser les bonnes questions et de réagir. Oui, tout à fait, mais je vous remercie pour ça et réagir aussi. S'il y a évidemment certains aménagements ne vous conviennent pas, c'est aussi le lieu ou dans lesquels nous discutons de ça.

Mais moi, j'entends la plupart du temps, évidemment, ici, il y a plusieurs fois, on a eu différentes interpellations concernant effectivement, des différents aménagements concernant la mobilité au sein de notre commune. Mais je n'entends jamais que dans ces aménagements-là, et évidemment, on a septante pour cent de l'espace public qui est dédié à la circulation automobile.

Interpellante citoyenne

On a la plus grande densité dans notre commune.

M. le Président :

S'il vous plaît, madame, vous allez avoir le dernier mot de toute façon. Laisser le chef de groupe intervenir, parce que c'est prévu dans le règlement. Après on va donner la parole à l'échevin et puis ce sera vous qui allez...

L'interpellante citoyenne :

Vous dites n'importe quoi et les chiffres, les chiffres ...

M. le Président :

Madame, s'il vous plaît, ce n'est pas prévu. Désolé, mais vous ne pouvez pas parler. Ce n'est pas prévu que vous parliez. Vous êtes dans le public, restez dans le public. Vous avez totalement le droit de rester dans le public. Mais ici, c'est le conseil communal, ce sont les conseillers communaux qui interviennent et l'interpellant au nom des citoyens, c'est tout. Ce n'est pas prévu qu'il y a une aparté. Monsieur ici a fait une erreur en vous interpellant, mais ici, maintenant, il y a juste les conseillers communaux qui vont parler. Monsieur, Sumlu si vous voulez bien continuer votre intervention, et je demande au public de respecter la parole du conseiller communal.

L'interpellante citoyenne :

Et nous on lui demande de ne pas dire n'importe quoi.

M. Sumlu:

J'enlève le chiffre si vous voulez, mais dans l'espace public, il y a beaucoup d'espace quand même, qui est dédié à la circulation automobile. Et les derniers chiffres qui sont sortis le mois dernier, je peux essayer de trouver effectivement dans les médias à quel, moment ça a été publié. Mais au moins, dans notre commune, une personne sur deux ne possède pas de voiture. Et même dans certaines communes, comme Saint-Gilles ou à Saint-Josse, les personnes qui possèdent une voiture, on arrive à 30 % de la population dans ces communes.

Je pense que l'idée effectivement, c'est de ne pas supprimer l'ensemble des places de stationnement. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, en revanche aussi, d'une certaine manière, partager l'espace qui est quand même un espace qui est exigu, partager aussi avec d'autres utilisateurs. Je pense que personne n'est contre cet avis-là. Mais si on doit partager cet espace, effectivement, à un moment donné, il y aura quand même des suppressions, quelques places de stationnement ou quelques voiries, ce qui est logique, parce que l'espace est exigu.

L'interpellante citoyenne :

Maintenant on ne parle plus de places, on parle de voiries.

M. le Président :

Madame, s'il vous plaît, ça fait la deuxième fois qu'on vous demande, je vous demande de vous taire. C'est monsieur le conseiller qui intervient. Si vous continuez comme ça, je serai obligé de vous faire évacuer, parce que c'est ce qui est prévu. Désolé. Madame mais vous ne pouvez pas intervenir.

M. Sumlu:

Mon but, Ce n'est pas, effectivement, de créer quand même des tensions, mais je sais que sur cet aspect-là de nous, ce que nous défendons, nous ne sommes pas d'accord et ça existe. Au moment des élections, vous vous exprimerez, et quel que soit le résultat. Mais d'un autre côté, franchement, à un moment donné, je peux aussi entendre vos revendications. Je suis toujours ouvert à la discussion et, de l'autre côté, ce que vous, vous, vous proposez d'avoir vraiment une participation citoyenne, une constitution citoyenne, je suis d'accord mais il faudra aussi assurer une bonne représentativité de l'ensemble des citoyens qui participent, et je pense que c'est aussi le rôle de la commune. C'est le rôle de la commune de pouvoir l'organiser pour que l'ensemble des différents partis prenante, dedans, en tout cas dans notre commune, des personnes puissent aussi s'exprimer. Je pense que la plupart de vos questions

s'adressent à monsieur l'échevin de la mobilité et j'écouterai aussi avec attention les différentes réponses qu'il va nous fournir. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci, monsieur le président, je vais être très court.

J'ai été cité. Je ne devais pas prendre la parole, simplement pour expliquer à tout le monde que je ne peux pas prendre la parole, puisque je ne suis pas, je ne suis plus, chef de groupe. Il y a que les chefs de groupe qui peuvent prendre la parole. Et pour le reste, j'ai entendu certains collègues, on n'attend pas les élections pour entendre les citoyens, il faut les entendre tout le temps et, par ailleurs, moi, je partage complètement les inquiétudes et le ras le bol des citoyens qui ont exprimé très bien les choses aujourd'hui. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur le président.

J'ai entendu beaucoup de choses, et certains chiffres aussi. Les chiffres, on peut leur faire dire tout ce qu'on veut. Monsieur Sumlu, vous dites qu'une personne sur deux n' a pas de voiture, mais ça veut dire quand même qu'une sur deux en a une, que quand vous avez un ménage qui est en couple, vous avez au moins un des deux qui est susceptible d'avoir une voiture. Et vous oubliez autre chose aujourd'hui aussi, c'est qu'il y a pléthore de voitures en libre-service qui se trouvent à disposition dans l'espace public pour permettre aux gens de se déplacer, et les personnes qui, aujourd'hui, n'ont plus de voiture, peut-être pour des raisons budgétaires, et font de plus en plus usage à ce type de véhicule. Et ce qui signifie qu'eux ils sont bien, effectivement, dans l'espace public et prennent la place de voitures qui sont en stationnement et que ces gens-là, en plus de ça, souvent, ne sont pas dans le quartier, viennent déposer une voiture qui peut parfois rester ventouse pendant plus qu'un jour ou deux jours ou trois jours avant qu'elle ne bouge et ça, c'est un facteur qui, aujourd'hui, n'est pas pris en compte. Ces voitures-là sont également, pour ma part, d'après ce que j'ai compris, exempté de devoir payer des places de stationnement dans le projet qui existe et donc la également pour moi, c'est une erreur d'avoir autorisé ca et je comprends parfaitement le ras le bol des habitants qui sont confrontés à devoir chercher une place de parking en permanence, tous les jours. Ce n'est pas facile. Moi, j'ai la chance d'avoir un garage et je peux parguer ma voiture à l'intérieur du garage. Mais je comprends les personnes qui n'en ont pas et surtout quand on est dans le centre de la commune, où on sait qu'il y a une forte pression de population et que les besoins en déplacement sont nécessaires, surtout que les transports en commun sont là, sont une alternative qui est offerte mais malheureusement, quand vous devez vous déplacer dans votre quartier ou aller faire des courses, que vous avez transporté des bouteilles ou d'autres choses qui sont lourdes pour des personnes qui ont parfois des difficultés, comme l'a dit madame Evraud, de mobilité, ces personnes-là sont aujourd'hui pénalisés par la problématique qui est mise en place.

Je voudrais revenir sur l'interpellation que j'ai faite sur le conseil précédent, où j'avais dit que, Carl Requette, il y avait des emplacements qui avaient été supprimés dans le cadre de l'aménagement. On m'a dit que c'était parce que des gens l'avaient demandé. Mes

renseignements sont qu'il y a peut-être une ou deux personnes qui ont fait cette proposition, mais ce n'est pas un avis global de l'avenue Carl Requette et, en plus, ce n'est pas un emplacement de parking qui a été supprimé, mais plusieurs, et dans le projet, Monsieur Van Damme, à l'époque avait clairement dit qu'il n'y aurait pas de places supprimées. Ce n'est pas le cas et aujourd'hui, moi, j'ai très difficile à croire tout ce que la commune raconte quand ils font des modifications au niveau de l'espace public. Et la même remarque pour ce qui vient de la région. Il suffit de regarder ce qu'ils sont encore occupés à faire pour l'instant du côté de l'avenue Kortenberg, dans les plans qui sont indiqués, on va encore supprimer plus de places de stationnement de ce côté-là également alors qu'il y a une grande nécessité pour tout le monde et dans tous les quartiers, à pouvoir bénéficier d'une autorisation de rouler et de pouvoir se servir de sa voiture et de ne pas être confronté à des problèmes de mobilité à cause de ça. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Manque de métro, trois mille arrêts, de « De Lijn » qui vont être supprimés. Good move qui, pour moi, je vais employer un mot fort, met une arnaque dans la mesure où la consultation n'a pas été correctement organisée et c'est là-dessus que tout se base. Des cartes de riverains qui sont vendus excédentaires et largement excédentaires par rapport au nombre de places existantes, maintenant, et enfin des placements, par exemple, de chargement de voitures électriques devant des immeubles que je connais, où il y a trois cents personnes, trois cents appartements, et on a placé les chargement, la région, devant les entrées.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin:

Madame, monsieur, bonsoir.

C'est un sujet, bien évidemment, qui intéresse beaucoup de monde, et je pense à juste titre. Je remercie l'interpellant pour son interpellation concernant la chaussée de Ninove et la place de la Duchesse, une interpellation qui était beaucoup plus importante, puisque vous avez adressé une interpellation avec des questions précises. Mais comme vous avez schématisé et synthétisé votre interpellation à quelques questions, je vais m'atteler à vous répondre à ces questions-là.

Je vais d'abord en préambule, dire que tout aménagement, évidemment, il y a un dilemme, un aménagement, lorsqu'il est évoqué, il y a un besoin vital pour les communes et en l'occurrence pour Molenbeek. Tous les investissements qui sont proposés, d'abord ils sont légitimes, dans le sens où les voiries qui sont en piteux état, le demandent et l'exigent. Il faut d'abord se positionner par rapport à cela.

Je pense que notre commune a subi depuis un certain temps beaucoup de dégâts et les voiries communales, aussi bien régionales, sont, je dirais, nécessitent un renouveau par rapport à cela, et c'est là où il faut s'inscrire positivement dans cette volonté sinon Molenbeek sera toujours desservi, sera oublié, comparé à d'autres communes. Et notre collège, aujourd'hui, s'inscrit dans ce besoin d'accepter et de demander des aménagements. Et les aménagements qui sont proposés, encore une fois, sont légitimes, ils sont nécessaires.

Maintenant, il y a un dilemme bien évidemment, il y a un dilemme, cette question de suppression des stationnements. Je vais d'emblée rentrer dans le vive du sujet. Moi, en tant qu'échevin de la mobilité et le collège me soutient fermement par rapport à cette question. Nous avons toujours refusé et refusé cette vision de good move telle qu'elle est présentée aujourd'hui, parce qu'elle est conditionnée automatiquement une suppression de stationnements conséquentes. Bien évidemment, nous sommes conscients que lorsqu'un l'aménagement est demandé, il y a des places de facilement qui sont sacrifiés pour des raisons de sécurité du piéton, du cycliste, etc. et je pense que c'est important de l'entendre aussi. Là où, évidemment, nous sommes opposés, c'est cette volonté de super de supprimer un cota beaucoup plus conséquent parce qu'il y a une vision, il y a une vision derrière tout cela sous prétexte qu'il y a des chiffres qui le dessinent et qui le démontrent. Moi, systématiquement, je demande à parking Bruxelles, chaque fois qu'il y a un aménagement, de nous fournir les chiffres, puisqu'on a évoqué un certain nombre de chiffres: le taux d'occupation et il ne suffit pas de dire combien de voitures il y a dans un ménage, il faut surtout se focaliser sur le taux d'occupation dans les quartiers qui sont concernés par les aménagements. Hors parking Bruxelles, et en particulier pour Molenbeek, et on prendra chaussée de Ninove, on prendra rue Picard, etc. le taux d'occupation est maximal, pas uniquement le matin, mais également en soirée. Et ça, c'est le plus important. La raison pour laquelle nous avons généralisé la zone verte, c'est justement pour permettre, pour permettre aux habitants de la commune de pouvoir trouver une place lorsqu'ils viennent, rentre tard le soir. Ça, c'est un élément important. Moi, en termes de chiffres, je ne partage pas la vie qui a été dit. Moi, je me focalise plutôt sur le taux d'occupation et le taux d'occupation tel qu'il est présenté à chaque projet, est signifiant, il est significatif, il est important.

Pour revenir à la question de la chaussée de Ninove, le collège, aujourd'hui, et en particulier Jef Van Damme, qui n'est plus là, mais Saliha, s'inscrit dans cette voie-là, nous nous sommes opposés par rapport à cette sortie médiatique qui inscrit particulièrement qu'il y a une suppression de 25 places de stationnement. Pourquoi? Parce qu'elle n'a pas été objectivée, parce qu'il n'y a pas de solution de report en hors voirie. Or, l'ordonnance clairement, le prévoit chaque suppression de stationnement, et monsieur De Block a tout à fait raison de le rappeler: il faut qu'il y ait une compensent en hors voirie. Or aujourd'hui, telle que les projets sont présentés, nous ne voyons pas de vision claire par rapport à ces questions de hors voirie et, de facto, nous ne pouvons pas l'accepter.

Deuxième élément, nous avons insisté sur le principe de la consultation citoyenne. Elle ne doit pas être simplement un fait, une obsession, mais ça doit être une vrai consultation citoyenne, de fait, et tenir compte de la fracture numérique, parce que souvent, on nous dit que les associations étaient évidemment sensibilisés, mais on oublie que, dans des quartiers populaires, il faut avoir une démarche tout à fait autre par rapport à cela. Et la fracture numérique est un élément important. Nous l'avions nous l'avions rappelé. Madame, vous étiez présente à la place de la Duchesse lorsque nous avons fait notre réunion avec le cabinet de la ministre ou nous avons dit clairement que la fracture numérique existait, qu'il fallait absolument trouver une autre approche pour pouvoir sensibiliser au maximum, au maximum les habitants, pas les habitants d'autres quartiers, mais les habitants qui sont concernés par l'aménagement.

Au niveau de la chaussée de Ninove, pour revenir à ce sujet, là, il y a un permis qui a été déposé, nous l'avons appris, nous l'avons appris, comme vous, le dernier CA il a eu lieu en septembre 2022. Jusqu'à là, nous n'avions pas encore été, nous n'avons pas encore été consulté. D'abord il y a un article demain, je vous invite à le lire, ou le collège et moi-même, nous nous positionnons, je dirais, différemment, par rapport à cette volonté, aujourd'hui de pouvoir supprimer les stationnements. Moi, personnellement, et le collège me soutient et, madame la Bourgmestre, je le rappelle aussi, nous avions adressé un courrier le 17 juillet, mais ça, ça concerne rue picard, à la ministre, avec toutes les recommandations et les manquements et nos inquiétudes concernant les suppressions des stationnements et les

manques de solutions en hors voirie. Donc, la position du collège aujourd'hui, madame, monsieur, que vous l'entendez ou pas, elle est unanime, c'est-à-dire que nous sommes contre les suppressions de stationnement conséquentes. Bien évidemment, nous sommes pour les aménagements, mais il faut tenir compte, évidemment, de la consultation citoyenne, une vraie consultation, et des retours que nous avons.

J'ai parlé plus longuement par rapport à la rue Picard tout à l'heure. Pourquoi? Parce que les citoyens ont proposé un plan tenant compte évidemment de l'ensemble des paramètres, à savoir que, évidemment, nous sommes pour les pistes cyclables, évidemment, nous sommes pour la sécurisation des abords des écoles, nous sommes favorables pour la sécurisation du piétonnier, mais il faut tenir contre de ces éléments dans un ensemble, et pas uniquement vouloir comme élément essentiel la suppression de stationnement comme la solution adéquate par rapport à tout cela. Nous nous opposons et nous allons envoyer un courrier à madame la ministre dès demain, et le collège se prononcera demain pour s'étonner d'abord de ce permis qui a été déposé, alors qu'il n'y a pas eu de consultation par rapport au service de la commune, ni la voirie, par rapport à ces questionnements. La chaussée de Ninove est une chaussée particulièrement complexe, parce que c'est une voirie régionale, mais qui se tient sur plusieurs communes. Il y a Anderlecht, d'une part, Dilbeek également, et la position d'Anderlecht dans ce sens-là, elle diffère par rapport à celle de Molenbeek. Mais sachez, soyez rassuré par rapport à ce questionnement, la commune s'oppose aujourd'hui à cette suppression drastique des places de stationnement. Vous allez me dire: comment estce que la commune peut avoir un avis contraignant là-dessus? Je pense que la mobilisation citoyenne est un élément important pour faire valoir nos droits et pour soutenir la commune dans cette position. Je ne peux pas vous dire plus.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bacart. Rapidement hein!

M. Bacart:

Très rapidement! Il y a dix ans, avec l'ancienne majorité lors de la rénovation de la chaussée de Ninove dans l'ancienne poste de la chaussée de Ninove, il y a une réunion avec les habitants. J'ai demandé qui était pour le réaménagement de la place de la duchesse et 87 % des gens, ont levé la main en disant: on est contre. On nous a répondu: mais vous savez, les budgets sont déjà demandés. On ne sait rien y faire, c'est comme ça.

Je vais vous parler de la rue Jean Baptiste Decock.

M. le Président :

Non, non, non. Je suis désolé. Désolé, parce que, écoutez, il est prévu normalement 45 minutes. Il est prévu 45 minutes pour toutes les interpellations citoyennes. Déjà largement pour une seule, on est déjà à 40 minutes. Je donne la parole à l'interpellante.

L'interpellante citoyenne :

Merci beaucoup. Première précision: une consultation populaire, c'est inscrit dans la constitution belge, c'est-à-dire de consulter chaque citoyen individuellement. Quand vous me parlez de fracture numérique, je me demande comment est-ce qu'ils peuvent aller voter pour vous, vous tous les partis? Parce que quand on veut avoir un vote sur un sujet qui est notre vie, qui influence notre vie, qui dirige notre vie, là on est en fracture numérique. Mais quand on doit aller au vote, qui est devenu avec l'ordinateur on est bien d'accord c'est du numérique. Là, on peut voter. Je sais très bien, le droit de vote par les politiciens n'a pas été donné immédiatement aux citoyens. On a dû aussi persévérer. On a dû avoir des morts à la première

guerre mondiale pour que nos hommes puissent voter, on a dû avoir une deuxième guerre mondiale pour que nos femmes puissent voter. Maintenant, nous vous demandons de la réelle participation citoyenne, et la réelle participation citoyenne est inscrite, est un droit fondamental dans la constitution, c'est d'organiser une consultation populaire avec les bonnes informations, la transparence complète à quel numéro de maison un emplacement sera enlevé. J'ai entendu et j'ai lu dans les documents sur Bruxelles mobilité, qu'il y avait 40 places d'un côté et 50 autres places de l'autre côté, qui n'étaient pas vraiment utilisé. Je veux que tous les citoyens de la chaussée de Ninove, à gauche et à droite, de haut en bas, soient consultés, soient consultés avec des questions vraiment honnête, parce que désolée, ce que j'entends ici, arrêter de nous enfumer, quoi! Voilà ça, c'est ma première réponse.

Pour Jean-Baptiste Decock: très bien, vous faites des travaux. Je suppose qu'il y a quand même un contrôle de la part de la commune pour voir si les travaux sont bien effectués. Oui, non? Parce que on parle de mobilité douce, on parle de cyclistes, des piétons, ça commence à avoir beaucoup plus d'importance et c'est réel. Mais là il y a un nivellement entre le nouveau trottoir et l'autre trottoir. Il y a une crèche dans la rue, sur ce trottoir-là, je ne sais pas comment les mamans vont faire avec leur truc, les vieilles personnes ou les personnes handicapées, enfin notre argent, qu'est-ce que vous foutez avec? Voilà!

Alors, oui aussi, vous êtes contre. Vous me faites blabla pour qu'on vote en 2024 pour vous à nouveau, vous êtes contre. On vous demande un document officiel. Il y a des documents officiels qui sont légaux, et vous devez donner un avis officiel, un avis formel de refus ou d'acceptation. Moi, c'est que quand je vois ce document que je vais vous croire.

La prochaine chose, c'est report en voirie. Oui, très bien, on le voit à Jean-Baptiste Decock. On a déjà fait les travaux avec le trottoir, il y a dix centimètres, il faut le voir pour le croire. Tout le monde maintenant se gare, ou on a enlevé toute la verdure parce que, il faut de la mobilité douce, parce qu'il y a trop de CO², mais on enlève toute la verdure, on enlève tous les arbres et tout le monde se met là, parce que le parking souterrain, les solutions hors voirie ne sont toujours pas encore faites. Finalement, avec les travaux, il y a plein d'eau dans les logements de la rue Jean-Baptiste Decock. C'est en train de pourrir. C'est quand même nous, citoyens, qui payons de nouveau.

M. le Président :

Madame est ce que vous voulez vous concentrer sur la chaussée de Ninove ?

L'interpellante citoyenne :

J'ai le droit de répondre à chacun.

Alors, chaussée de Ninove, je suis d'accord mais on parle de participation citoyenne et de consultation de tous vos habitants qui sont concernés par chaque projet qui est décidé dans leur rue, dans leur vie, dans leur mobilité. Moi, j'aime bien, j'ai entendu tous les arguments, mais je n'ai pas entendu la fluidité de la mobilité, parce que la fluidité est aussi bloquée. Il y a certains politiciens qui en ont parlé dernièrement. Il y a des exemples de vidéos où il y a des ambulances qui sont bloquées, et ça va aussi arriver sur la chaussée de Ninove.

M. le Président :

Madame, vous voulez bien clôturer, parce que vous aviez trois minutes encore et je crois que vous avez dépassé largement. Si vous voulez juste clôturer.

L'interpellante citoyenne :

Oui, oui, mais je réponds à chaque fois, puisqu'il y a eu le taux d'occupation maximale du matin et du soir. C'est important, vous l'avez dit, plus de pourcentages, s'il vous plaît, vraiment des chiffres, parce que les pourcentages, on ne sait pas de quel chiffre ça vient.

Alors, très intéressant. Il y a eu le jeune du Ps, comment il s'appelle Boufraquech, monsieur Boufraquech, qui a parlé de la piscine. Moi, j'ai vu dans l'article BX1 que ceux qui avaient une carte de riverain allaient avoir une place gratuite. Mais à Jean-Baptiste Decock, schnol. On a demandé ça, mais ça n'est pas possible. Et ça, Jean-Baptiste Decock, est important, parce que tous les gens de de la chaussée de Ninove, ils vont aller se garer, Jean-Baptiste Decock! C'est pour ça que je parle de Jean-Baptiste Decock et le parking souterrain. La carte de riverain à la piscine, ah le haut de Molenbeek, a de nouveau la gratuité.

Alors,...

M. le Président :

Madame, madame, s'il vous plaît, je crois, que c'est terminé. Est-ce que ça ne vous dérangerait pas, s'il vous plaît, de chaque fois réagir. On est compréhensif, on a fait beaucoup d'efforts il y a des règles, on veut absolument les respecter. On a été très tolérant par rapport à ça. S'il vous plaît, pas de réaction.

L'interpellante citoyenne :

Encore juste par rapport aux transports en commun.

M. le Président :

Vous avez 28 secondes madame!

L'interpellante citoyenne :

Je fais une clôture. Soyez fluide, que la fluidité continue dans nos rues et faites une consultation populaire. Faites-le! Faites-le! Parce que pour voter, on sait le faire, mais pour être consulté, qu'une place de parking devant sa maison est enlevée ou pas là il a une fracture numérique, c'est vraiment se moquer des gens, c'est vraiment se moquer des gens.

M. le Président :

Ok, merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin:

Merci, merci, madame, pour votre réplique, mais cette réplique a été un peu tous azimuts. Je vais, me focaliser sur ce que j'ai dit au niveau de la chaussée de Ninove, puisque l'interpellation, votre interpellation, portait principalement exclusivement sur la chaussée de Ninove. C'est une voirie régionale, nous n'avons pas la main. Ça, il faut l'entendre également. Ce que je vous ai dit, je veux me répéter, c'est que la commune et le collège, aujourd'hui, s'opposent à cette vision et à cette suppression drastique des places de stationnement. Nous avons demandé à chaque aménagement qu'une étude de mobilité objective soit réalisée dans tous les aménagements, que ce soit Picard, que ce soit chaussée de Ninove, que ce soit rue

de l'Indépendance tous les travaux qui ont été, qui sont sur la table, font l'objet, doit faire l'objet madame, d'une étude de mobilité objective par rapport à cela.

Concernant la fracture numérique, c'est une donnée importante, il faut le rappeler. Tout le monde n'est pas outillé de la même manière et nous, lorsque nous faisons une consultation citoyenne, lorsqu'il ne s'agit pas d'une voire régionale, parce que nous n'avons pas la main, nous nous essayons de dispatcher, d'informer de distribuer des folders par rapport à un quartier bien précis pour toucher un maximum de gens. La fraction numérique existe, madame, elle existe, c'est une réalité par rapport à cela, nous l'avons rencontré, par exemple, rue Picard, la première réunion, il y a eu un certain nombre de gens et lorsqu'on a fait une mobilisation beaucoup plus sérieuse, il y a eu deux fois plus de monde et ça a servi par rapport au débat. Ça a été constructif, ça a été ramené à l'ordre du jour, et ça, c'est un élément important. Simplement pour conclure, que le collège est conscient par rapport à ces problématiques de stationnement. Nous veillons, par rapport à cela, et tout ce que je peux vous dire, que nous serons très sensibles par rapport à la question, et nous mettons l'accent sur la sensibilisation, la consultation populaire, la consultation très étroite des habitants est primordiale pour nous.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting. Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.

2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la bonne gouvernance. Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het goed bestuur.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Chekkafi.

Mme Chekkafi:

Bonsoir à tous. Je vais attendre que madame Schepmans s'assoit.

M. le Président :

Elle peut vous entendre, même quand elle marche. Allez-y, madame, commencer votre interpellation.

Mme Chekkafi:

Si je vous agace, il faut le dire, déjà je me fais interpeller pendant que je suis dans le public.

M. le Président :

Non, madame, je vous demande: est-ce que vous voulez commencer votre interpellation?

Mme Chekkafi:

Je veux bien et si on peut le dire avec amabilité, ce sera encore mieux.

Mesdames et messieurs les membres de ce collège, conseillers communaux, on vient vous interpeller aujourd'hui parce qu'il est grand temps que vous ouvriez les yeux sur la réalité

brutale de ce qui se déroule sous votre nez. Votre gestion de la commune laisse beaucoup à désirer et les citoyens que vous êtes censés représenter sont au bord de l'exaspération. Il est inacceptable que vous négligiez vos responsabilités au point de compromettre l'avenir de notre communauté. La bonne gouvernance n'est pas une option, c'est une exigence absolue.

Actuellement, la situation financière de Molenbeek est alarmante et votre incapacité à mettre en place des politiques de gestion efficace se traduit par un trou noir budgétaire que nous devons tous supporter et nous, citoyens, en particulier. Où est la transparence que vous promettez? Où est la responsabilité dans la gestion des finances publiques? Les citoyens méritent des réponses, pas des évasions.

Les grands enjeux auxquels olympique fait face exige une action immédiate et décisive. Mais votre inaction, paralyse notre commune. La sécurité, l'intégration sociale, la lutte contre les discriminations, la gestion communale, les défis de la pauvreté, tous nécessitent des solutions concrètes, pas des discours vides comme on a l'habitude d'en écouter ici.

Nous n'avons pas le luxe de supporter une gestion défaillante plus longtemps. Il est tout simplement incompréhensible que les citoyens de Molenbeek soient constamment sollicités financièrement, alors que vous semblez être totalement incapable de recouvrer les dettes colossales accumulées par les ASBL sportives. Et, pour ajouter une touche à l'absurdité et à l'incompétence que l'on peut voir dans cette commune, l'une de ces ASBL est dirigée par un échevin lui-même. On s'étonne pourquoi attaquer sans relâche les parents pour quelques centaines d'euros au total, on voudrait récupérer 6.000€ sur toute la commune en frais de garderie, tout en ignorant superbement les dettes dépassant les 600.000 € d'asbl sportive. Vous avez bien entendu, le théâtre de l'absurde a élu domicile dans les locaux communaux de Molenbeek.

Imaginons un instant: des associations campent gratuitement dans des locaux communaux, plongeant la dette et le budget communal dans le rouge, le tout sous les applaudissements d'un traitement de faveur qui défie toute logique. Conseillers communaux, vous êtes aussi concerné. Il est temps de fermer le rideau sur cette farce financière: exiger le paiement des retards de loyer. Les contribuables ne devraient pas être les mécènes involontaires de ce cirque faisant en sorte que chaque utilisateur de nos locaux contribue équitablement au finance de cette commune. Il est temps de mettre fin à ce spectacle financier et de redonner à Molenbeek une gestion digne de ce nom.

Ces questions exigent des réponses immédiates et des actions concrètes. Comment expliquez-vous que des ASBL puissent utiliser des locaux communaux sans rien payer, alors que ces ASBL sont subsidiées grassement? On veut bien-être dans le social, on veut bien aider, mais on ne peut pas aider quand nous-mêmes, on a besoin d'aide. Je ne veux pas de justification creuse. Je voudrais qu'on mette fin à cette farce financière et qu'on commence à assumer sérieusement les responsabilités envers les citoyens que vous avez en tant qu'élu plutôt que de nous exploiter à des fins purement politiques.

En 2018, les citoyens ont changé de bord, on a choisi de voter pour les socialistes, et nous avons choisi ce socialisme pour que vous veniez en aide au citoyen et au besoin de la commune également. Nous sommes presque six ans plus tard et la réalité est amère. Où est passé le socialisme du PS? Pourquoi les problèmes de chômage, de jeunesse, de la montée des impôts sont-ils laissés sans solution? Les citoyens ne peuvent plus supporter cette dégradation continue de leur qualité de vie. En tant qu'élu de cette commune, nous vous rappelons que vous détenez les pouvoirs de façonner l'avenir de Molenbeek, c'est une responsabilité. Vous ne pouvez pas le prendre à la légère. Vous n'avez pas été élu pour votre confort personnel, mais pour défendre les intérêts de cette communauté. La loi belge régit votre responsabilité civile et cela devrait vous rappeler que la négligence dans l'exercice de

vos fonctions n'est pas tellement une option. Vous avez l'obligation de respecter la loi et de travailler dans l'intérêt public. Toute faute de votre part pourrait entraîner des conséquences graves vous rendant civilement responsable et vous obligeant à indemniser ceux qui souffrent des conséquences de vos actes et de vos décisions.

Nous sommes venus chez vous en février, suite à l'augmentation du cadastre, et vous avez finalement choisi de nous ignorer, car nous voilà presque à la fin de cette année et rien n'a été fait entre-temps. Élu de Molenbeek, entendez-le clairement: cette fois ci, nous ne tolérerons plus cette négligence.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, madame pour votre intervention. Je ne vais pas intervenir en reprenant les éléments plus politique de votre intervention, mais je vais essayer de rester factuel et de très nombreux éléments que vous avez cité dans votre interpellation, pour ceux qui suivent l'actualité ont été à maintes et maintes reprises, évoqué ici au sein de ce conseil communal. Les problèmes de financement des communes ce sont des problèmes récurrents et généralisés à l'ensemble de la région bruxelloise. On sait tout ce que nous sommes lésés par les moyens qui sont alloués, par exemple pour les zones de police. Vous savez qu'aujourd'hui encore, nous calculons, en tout cas l'état fédéral calcule les dotations pour les zones de police sur base de ce qu'on appelle la norme KUL, qui date d'il y a plus de 21 ans, quand Molenbeek comptait 65.000 habitants. Aujourd'hui, nous sommes à près de 100.000 habitants. Et cette différence, c'est la commune de Molenbeek qui doit la verser à la zone de police. C'est de l'argent en moins pour nos écoles, c'est de l'argent en moins pour nos associations, pour la rénovation des voiries, etc. Nous avons exactement, et aujourd'hui nous allons débattre d'un point sur le CPAS, c'est exactement la même problématique, sous d'autres formes. Évidemment, au niveau du CPAS, nous avons un problème de dotation qui ne correspond pas aux besoins réels de notre commune, comme j'ai tout à l'heure, d'ailleurs comme d'autres communes de la région bruxelloise.

Néanmoins, Molenbeek connaît des graves problèmes de gouvernance. Molenbeek connaît, à travers le fonctionnement de son collège, une gestion catastrophique basée sur le népotisme, le clientélisme, le copinage. Il est nécessaire de le dénoncer. Il y a eu des décisions au sein de son collège qui ont impacté durablement les finances de la commune. Oui, quand on gère mal et qu'on a plus de moyens financiers et que les pouvoirs supérieurs ne financent plus suffisamment, on va chercher l'argent dans la poche des concitoyens. Et vous avez pu le sentir, la douleur, à travers l'augmentation par exemple, du précompte immobilier que nous avons tous subi. Nous avons tous été impactés parce que la commune n'avait pas d'autre alternatives, après avoir dilapidé les 25 millions qui restaient dans le fond de réserve, après avoir pris des décisions catastrophiques, comme des nominations qu'il ne fallait pas faire, parce qu'on n'avait pas les moyens qui provoquent une dépense récurrente de plusieurs millions d'année en année, qui s'additionnent ce sont des moyens supplémentaires qui sont on va chercher dans l'argent dans la poche des concitoyens. Ce sont des dossiers emblématiques qui ont marqué cette législature. Je ne vais pas rappeler, et d'ailleurs le responsable, c'est l'actuel bourgmestre faisant fonction, l'affaire des tapis rouges. Vous vous rappelez cette dépense illégale qui a été annulé par le ministre, où nous avons perdu plus de 35.000€. Je ne vais pas rappeler un jugement qui condamne la commune, qui concerne huit dossiers qui a disparu, qui est réapparu trois mois après. Monsieur l'échevin des Finances...

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, vous voulez bien clôturer parque que le temps est terminé.

M. El Khannouss:

Oui mais c'est très important, parce que c'est un sujet crucial pour que les gens comprennent qu'aujourd'hui la commune est endetté à des niveaux, on nous appelle la Grèce de la région bruxelloise parce que nous avons des problèmes gravissimes où nous avons dilapidé de l'argent, nous avons mal géré de l'argent nous avons posé des actes, même illégaux dans certains cas, et nous avons fait des emprunts. Ça provoque des endettements énormes. On a dit, tout à l'heure il n'y a plus de moyens pour pouvoir répondre à des besoins.

Avant de débuter la séance, j'ai interpellé l'échevin des propriétés communales. J'ai été interpellé par des habitants d'un bâtiment très important qui appartient aux propriétés communales. Les gens me disent: monsieur El Khannouss, ça fait un an qu'on n'a pas de chauffage, un an et nous sommes à la porte de l'hiver. Nous interpellons les services. J'ai moimême interpeller certaines personnes du service et ils me disent, monsieur El Khannouss nous n'avons plus de moyens pour acheter des pièces de rechange. C'est un scandale. C'est un scandale, parce que nous vivons tous avec des chauffages centrale, la maison confortablement, et vous avez des citoyens qui souffrent à cause de ce problème de gouvernance grave.

Je l'ai dit ici, à trois, quatre prises et j' arrêterai là. Nous avons des écoles. Nous avons demandé à des enfants de venir avec le papier de toilette parce que la commune n'avait pas les moyens d'acheter de papier de toilette. C'est un scandale et ce sont les conséquences de cette gestion catastrophique dans cette commune. Et vous allez voir, avec un autre dossier qui vient, dont on vient d'apprendre l'existence la commune a perdu 850.000€ à cause d'un problème de gestion. Monsieur l'échevin des finances, 850.000 € que vous avez perdu, qui vont faire en sorte que vous allez accroitre le déficit, c'est une erreur de votre part en tant qu'échevin des finances, et vous allez voir que ça va coûter très, très cher à la collectivité, avec les conséquences qu'on connaît pour la population, parce que le budget 2024 va faire qu'on va devoir augmenter certaines taxes et vont encore percuter et embêter les habitants. Merci, monsieur le président.

M. le Président :

Ik geef het woord aan de Heer Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Oui, merci pour votre interpellation. C'est bien que vous parliez du cadastre qui a augmenté. La majorité précédente, elle avait déjà augmenté le cadastre et le PS était dans l'opposition et ils étaient contre. Première chose qu'ils ont fait en étant au pouvoir, c'est retirer la prime de logement et laisser l' augmentation. Et cette année il a augmenté encore. Ils ont installé un prime de logement pour compenser l' augmentation et monsieur Van Damme, il avait promis dans les journaux qu'on ne doit pas s'inquiéter, que ça va être automatiquement déduit de la facture. Maintenant, on a vu la facture, ce n'est pas déduit, on doit le demander encore, comme à l'époque. Moi, j'ai fait une motion, au conseil communal passé pour automatiser ça, parce que dans les autres communes, à Jette, à Schaerbeek c'est fait, c'est automatiquement déduit, mais ici à Molenbeek on doit encore le demander.

Malheureusement, la majorité Ps/Mr, ils ont voté contre cette automatisation. J'avais aussi vu une étude après le dernier conseil communal, qui a investigué la prime de logement de l'ancienne prime de logement. Il y a 20.000 familles qui ont droit à cette prime et qu'il y a

7000 familles qui ont droit mais qui oublient ou qui sont mal informés. Ça, c'est un bénéfice pour la commune d' environ 500.000 à 700.000 euro. Ça, c'est l'argent des poches des citoyens que la commune garde et moi, je trouve ça honteux! La majorité, avec des socialistes dedans, qu'ils ont voté contre une automatisation, parce que ça ne leur convient pas pour les finances budgétaires qui sont mal géré ici, dans cette commune. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Bijnens.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Merci de de l'interpellation vous posez la question de 10 millions. Vraiment, la législation précédente on a appelé la majorité, la majorité de la gratte, parce qu'elle faisait revenir aux citoyens, au molenbeekois, la facture. On a eu, cette législation, l'affaire d'envoyer des huissiers, comme vous avez dit, pour récupérer 6.000 €. J'ai fait la demande d'avoir toutes les taxes, toutes les factures quelque part qui sont encore ouverts, c'est-à-dire des taxes, des contributions que la commune doit encore recevoir de certains contribuables, de sociétés et j'ai vite fait le calcul, il y a 5 millions qui sont encore ouverts dans des taxes liées à la spéculation, des taxes sur les bâtiments inoccupés ou insalubres, 5 millions, et je pense que ce que vous dites est vrai. La commune doit faire payer les sociétés qui, aujourd'hui, gagnent bien leur vie pour contribuer. Donc nous, dès qu'on ne paye pas une facture, ils sont prêts à envoyer un huissier mais ici, ce sont des taxes qui sont ouvertes depuis six années, dix années, et ça, c'est la priorité que la commune donne pour résoudre le problème des finances.

Je pense que dans les années à venir, dans les mois à venir, on doit se prononcer, et ce n'est pas juste 2024, parce que 2024, c'est aujourd'hui qu'on doit se prononcer déjà. C'est aujourd'hui qu'on doit faire des choix: ou faire payer la famille, d'envoyer des huissiers ou d'aller réclamer les 100.000, les 200.000, parfois un demi-million d'argent chez des sociétés qui refusent de payer leurs taxes de spéculation, des taxes au niveau d'inoccupé. Moi, je pense que c'est ça le choix qu'on doit faire.

On a fait une proposition il y a quelque temps, pour faire payer un tout petit peu plus des grosses sociétés, des supermarchés par une taxe sur les caisses automatiques, et tout de suite, la région est revenue à la rescousse à l'aide de ces entreprises. C'est une toute petite taxe de nonante mille euro sur tout Molenbeek et la région a mis des bâtons dans les roues de la commune pour aller chercher un tout petit peu sur les gros enseignes, de récupérer un peu d'argent sinon c'est de nouveau notre poche, sinon c'est de nouveau des factures scolaires qui vont augmenter, sinon c'est de nouveau des taxes qui visent les ménages moyens qui vont augmenter. On doit faire un choix et de faire contribuer les épaules les plus riches, les plus larges dans cette commune, et au moins là où il y a déjà des taxes, de les récupérer, et je veux dire montrer assez et autant d'énergie pour aller récupérer cette taxe là que d'aller chercher via huissier des 100€, 200 €, chez des familles pour qui c'est vraiment trop à payer.

M. le Président :

Merci beaucoup. Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud:

Merci, monsieur le président. Le financement des communes et de CPAS est un problème récurrent et depuis de très nombreuses années, mais ça a pris évidemment des

proportions maintenant assez importantes. Je vous rappelle quand même aussi qu'on a eu des crises successives, des crises financières, la crise du covid, les crises énergétiques et tous les cours ont augmenté très fort. Ne pas tenir compte de ces problèmes, ça n'est pas sérieux non plus. Nous avons en plus dû subir des décisions impactant des populations qui ont des besoins énormes et qui viennent plutôt dans cette partie ci de Bruxelles et non à l'est de Bruxelles. Et cette absence de répartition des personnes qui ont de gros besoins d'aide impacte très fort la commune de Molenbeek aussi, puisque quand il n'y a pas de rentrées financières, puisque les gens ne savent pas payer de taxes, bien malheureusement, ce sont ceux qui peuvent payer qui payent encore le prix plus fort, et je les paye, je peux vous en parler.

Nous avons aussi un manque de formation des jeunes, et ça, vous avez mis le focus dessus, et c'est tout à fait vrai. J'ai pris le temps d'aller regarder les chiffres de Statbel du mois d'août de cette année, on voit bien qu'il y a qu'à peu près 82 % des personnes qui sont diplômées, qui ont du boulot. Il y a plus ou moins 65 des classes moyennes, et puis ça chute dès que les personnes n'ont pas de formation d'une manière effrayante. Il y a vraiment un gros travail et la meilleure preuve qu'il y a un problème, je pense, je me demande s'il n'y a pas un problème ici aussi, c'est que, par exemple, des articles 60 qui pourraient avoir des formations et qui pourraient de ce fait la trouver du boulot, on n'en trouve pas, mais pour le moment, on n'en trouve pas. Je crois que c'est multisectoriel, et je suis certaine qu'il y en a d'autres qui vont venir avec d'autres arguments. Mais je voulais quand même mettre l'accent sur cela. Mais que vous soyez effrayés par les problèmes financiers, je partage tout à fait votre avis et je ne sais pas si on a des solutions, par aller présurer des sociétés qui donnent de l'emploi. Je laisse aux autres le soin de vous répondre, mais je vous comprends.

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Vous avez bien raison, dans votre interpellation citoyenne, de mettre l'objectif sur la bonne gouvernance. Quand la majorité qui est arrivé en place en 2018, dans la déclaration de politique générale, un des premiers objectifs de cette majorité était la bonne gouvernance. Depuis lors, effectivement, nous connaissons des problèmes répétitifs. Je ne vais pas vous faire un dessin mais j'aimerais bien aussi savoir comme vous. Peut-être que monsieur le bourgmestre, faisant fonction, peut aussi nous dire: qu'est-ce qui a été mis en place pour la bonne gouvernance depuis 2018? Nous constatons évidemment aussi depuis l'opposition sous la manière dont les finances sont gérées, les choix politiques budgétaires que la majorité a fait. Oui, certainement, les temps sont durs, les crises se succèdent. Certainement pour la majorité, faire le choix d'augmenter le cadastre, est certainement le choix le plus simple. Mais ce n'est pas aux mono propriétaires occupant leur bien de payer seul la facture. Ce n'est sûrement pas la prime qui a été mise en place qui va pouvoir couvrir la majorité de cette augmentation. Il faut chercher d'autres sources de financement. Oui, vous avez raison de pouvoir insister sur cet aspect et, en même temps, les choix budgétaires sont aussi la responsabilité de l'ensemble des partenaires de la majorité. Il faudra que vous puissiez aussi vous donner vraiment votre réponse, autant le PS que le MR.

Pour terminer, nous sommes tout aussi curieux d'entendre les réponses et surtout très inquiet parce que le prochain budget va nous être présenté le mois décembre. En théorie, c'est le mois prochain. On vous invite aussi de venir ou regarder via la chaine YouTube, mais en tout cas, vous êtes les bienvenus, parce que je pense qu'on va pouvoir aussi découvrir certaines choses qui ne sont pas, à mon avis, très, très joyeux au niveau des finances communales.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci monsieur le président. Merci Madame Chekkafi, pour votre intervention, Vous parlez d'un sujet important et j'ai entendu quelques suggestions, et c'est parfois bien aussi d'entendre nos concitoyens. Il faut le faire plus souvent. J'espère pouvoir répondre à une partie de vos questions.

Pour ce qui est notre groupe, le groupe socialiste, dès le début, en 2018, nous avons décidé qu'aucun membre ne cumule avec une autre fonction exécutive. C'est aussi ça la bonne gouvernance. Aucun de nos camarades ici au collège cumule avec une fonction de député. A titre personnel, je suis contre le cumul. Je pense que c'est une pratique d'un autre temps et je me réjouis que la loi l'interdit en 2024. Mieux vaut tard que jamais.

Au niveau du financement, vous avez raison, il faut un refinancement des communes, parce que c'est à chaque fois la même chose. Chaque six ans, chaque cinq, six ans on doit venir avec des réformes, soit augmenter le précompte immobilier, soit augmenter l'impôt sur les personnes physiques et je pense qu'il faut demander au plus riche dans notre pays, mais plus largement en Europe, de pouvoir contribuer à la collectivité. Certains ont parlé du précompte immobilier. Il y a eu beaucoup de désinformation là-dessus à Molenbeek, et je sais que ce n'est pas suffisant, il a été augmenté. C'est une réalité. On ne va pas vous dire que c'est l'inverse c'est la réalité. Mais en même temps, on a mis en place une prime qui va atténuer 80% à 85 % de l'augmentation communale, pas régionale. Je sais, ce n'est pas suffisant, mais à Molenbeek on a mis en place cette prime et il faut le rappeler, et j'invite tous les propriétaires occupants qui ne l'ont pas encore introduit à l'introduire rapidement la demande de la prime avant le premier janvier 2024. Certains se sont posé la question de l'automatisation on a déjà eu le débat monsieur Bijnens. Pour Bruxelles fiscalité, c'est impossible qu'elle soit automatique. Vous avez cité d'autres communes, Jette, Schaerbeek. Mais la différence, c'est qu'à Molenbeek, nous avons mis en place une prime proportionnelle à l'augmentation du précompte, c'est-à-dire que vous allez avoir des propriétaires qui vont bénéficier d'une prime de 150 € et d'autres de 400 €. Et pour Bruxelles fiscalité, c'est compliqué. Je travaille à la région, je peux apporter, peut-être, un complément d'information et ça a été dit par le collège, et ce n'est pas pour cela qu'on a refusé votre motion. On en avait déjà parlé lorsque vous n'étiez pas encore conseiller communal. Ce que je peux vous dire, c'est que, évidemment, on reste attentif à la situation. Les indexations successives des salaires ont entraîné des dépenses supplémentaires pour la commune et on n'avait en réalité pas le choix.

Cela étant, vous avez parlé aussi de chercher l'argent là où il se trouve, mais durant cette législature, et il faut accorder quand même un crédit à ce collège, c'est qu'ils sont partis chercher l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire à l'Europe, à la région, aux communautés, chez Beliris. Je vais citer quelques exemples, parce que c'est plus parlant que des grandes phrases. Les ponts cyclos, piétons du côté du canal, ça a été financé par qui? Pas par la commune. Nous n'avons pas l'argent pour payer ça. C'est Beliris. Le centre de compétence du CPAS, c'est Beliris aussi. La salle, Amal Amjahid, c'est majoritairement du fonds européen développement régional, du Feder, c'est plus de 10 millions €. Les salles de sports en construction, celle de la Flûte Enchantée, ou encore celle qui est en cours de construction à la Gare de l'Ouest du côté du site du Pythagoras c'est aussi de l'argent venu d'ailleurs. La tour Brunfaut, qui va être inauguré bientôt, ce n'est pas de l'argent communal, c'est la région également, et nous sommes partis chercher l'argent là où il se trouve. Mais là où vous avez raison, c'est qu'il faut qu'on revoie notre financement des communes. Il faut que le fédéral et l'Europe puissent aider plus largement les communes.

Je vous remercie, madame, Chekkafi, et excusez-moi si je vous ai interpellé là tout à l'heure je pensais sincèrement que c'était vous. On a tellement l'habitude de vous recevoir que je pensais que c'était vous et je m'excuse vraiment.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur le président, oui, la bonne gouvernance, c'est un sujet très important dans cette législature. Il suffit de suivre le conseil communal d'une façon régulière, soit ici, en présentiel, soit éventuellement derrière vos écrans, et nous pouvons constater que, dans le cadre de cette majorité, cette bonne gouvernance, elle est très souvent absente. Et moi, aujourd'hui, quand je vous entends encore venir dire, Monsieur Boufraquech, que vous allez avoir des gens qui vont avoir une prime de 200 € et que les autres vont avoir une de 400 €, oui, évidemment, ces personnes actuelles, par rapport au montant du précompte immobilier que vous allez payer, et le poids que vous allez payer par rapport à précompte immobilier, il est le même. Par contre, il est probable aussi que des personnes qui habitent aujourd'hui dans le centre de la commune et qui ont une maison de moindre valeur, sur lequel il y a un précompte immobilier qui est plus bas, la prime sera une goutte d'eau dans leur problème. Et il y a quelque chose qui dérange dans ce genre de choses. Et moi, je crois que vous devriez revoir le concept et plutôt que de donner une prime, il vaut mieux, à mon avis, calculer un précompte correcte immédiatement, sans passer par ce système qui coûte énormément d'argent à la commune.

L'autre chose également, monsieur De Block, y a fait allusion, ce sont les problèmes de finances de la commune, avec les encours. Je vais rapidement faire un petit résumé de la situation. Mais quand vous êtes dans une entreprise, une entreprise, quand elle a des impayés, des créances, au bout de trois ans, elle est obligée de le mettre dans son résultat et automatiquement, ca signifie que ca va indiquer une perte. En revanche, dans la comptabilité, au niveau des administrations, et c'est le cas ici pour la commune, au niveau du CPAS, ça ne se voit pas, parce qu'il n'y a pas l'obligation de le faire tous les trois ans. Et aujourd'hui, ce qu'a dit monsieur De Block est correct, mais c'est pire que ça. Nous avons aujourd'hui, si on prend les dettes ouvertes de 2010 à aujourd'hui, c'est plus de 35 millions qui sont ouverts. C'est vrai qu'il y a une grosse partie qui va être récupéré, mais entre 2010 et 2015, c'est 13 millions qui sont ouverts. Et ca, comme ca a été dit au conseil communal du mois passé, c'est quelque chose que la tutelle demande de récupérer et de remettre en place. Lorsque Philippe Moreaux a cédé son majorat à Françoise Schepmans, la tutelle a demandé à régler tous ces problèmes et à ce moment-là, il y a eu un nettoyage qui a été fait au niveau de toutes ces raouettes qui n'étaient pas fermé en termes de subsides qui ne serait jamais payée, ou de taxes qu'on ne toucherait jamais. Le problème, c'est que ça n'a pas servi de leçon. On est reparti dans le même circuit et aujourd'hui, on ne fait pas attention à ce qu'il se trouve derrière nous, et on devrait faire attention à ça, à ce qui se trouve derrière nous. Et ça, monsieur l'échevin des finances, monsieur Van Leeckwyck, c'est votre responsabilité. Je sais bien que vous avez difficile, parce que vous avez une bourgmestre qui est très, très, comment on peut dire ça, intervenante dans tous les dossiers, dans tous les domaines, etc., et comme elle n'y connaît pas grand-chose ça pose de gros problèmes.

M. le Président :

Monsieur Eylenbosch est ce que vous voulez bien clôturer s'il-vous-plait?

M. Eylenbosch:

Pardon?

M. le Président :

Vous-voulez bien clôturer s'il vous plait?

M. Eylenbosch:

Je vais clôturer, mais je vous rappelle quand même que plusieurs de mes collègues ont pu dépasser le temps, donc merci.

Et aujourd'hui, on est devant un gros challenge, parce qu'il ne faut pas se voiler la face. Quand, monsieur Boufraquech dit que les communes doivent être refinancés, je demande avec quel argent ? C'est nous qui finançons la région, c'est nous qui finançons le fédéral. Et quand le fédéral renvoie de l'argent chez-nous, dans la commune, c'est nous qui l'avons payé. Tout ça, c'est très, très difficile. La prévente, ça, c'est un système d'inflation qui n'est pas très efficace. Et moi, je crois que le problème, il est beaucoup plus profond que ça et que ce n'est pas simplement refinancer une commune, mais c'est revoir la façon dont fonctionne la comptabilité des communes, de telle façon que ça puisse être beaucoup mieux visible et qu'il y ait une obligation, chaque année, d'apurer la quatrième année, par exemple, de raouettes qui sont ouvertes.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck qui va répondre à au moins trois des questions qui étaient dans l'interpellation.

M. Van Leeckwyck, Echevin:

Merci, bonsoir à tous. Merci pour votre interpellation, interpellation qui est très vaste. Je ne peux accepter tous vos propos, qui sont parfois assez graves. Néanmoins, je comprends votre inquiétude. Je vais citer ici, après, quelques éléments qui montrent qu'il y a transparence, mais je suis bien conscient que ce n'est pas suffisant. Nous devrions publier une information plus lisible sur un support accessible et probablement effectuer des rencontres citoyennes. La transparence, elle, est présente parce que nous avons la présentation du budget et des modifications budgétaires et des comptes, qui se fait au conseil communal et qui est ouvert à tout le monde. Toutes les délibérations importantes qui engagent la commune sont aussi présentés aux conseillers. Les conseillers de l'opposition mais aussi la majorité, peuvent s'exprimer, poser des questions et voter. Le conseil communal est ouvert au public et aux habitants qui peuvent déposer des interpellations. Les conseillers peuvent eux-mêmes effectuer des interpellations, déposer des motions. Nous recevons aussi un nombre important de questions écrites des conseillers communaux et les réponses sont publiées sur le site de la commune et beaucoup d'informations sont publiées sur le site de la commune. Je pense qu'il y a transparence, mais, comme je viens de le dire plus haut, je pense qu'on peut améliorer la clarté de ces informations.

Vous avez parlé de beaucoup de choses, pas uniquement dans votre questionnaire. Tout le monde ici je pourrais répondre ou passer des heures, je pense. Je n'ai pas aujourd'hui à répondre à tout ceci. On aura bientôt le budget. Je vais répondre à la question pourquoi la gestion des finances n'est-elle pas faite correctement? La gestion des finances est faite correctement, et je remercie les différents services de leurs travaux, et je vous signale qu'il

existe des règlements. Pourquoi n'allez-vous pas chercher l'argent là où c'est possible, autre que la poche du citoyen, qui est déjà acculé de toute part? Nous allons chercher l'argent à d'autres endroits. Il n'y a pas que les citoyens qui sont taxés, les entreprises et la discrétion, je ne peux pas citer, mais nous avons, tout le monde est taxé et, évidemment, une société est proportionnellement plus taxée.

M. le Président :

Monsieur, s'il vous plaît, est-ce que vous voulez bien arrêter d'intervenir à chaque fois? Je vous ai déjà prévenu: s'il vous plaît, ici, c'est le conseil communal, c'est les conseillers communaux qui répondent et ce n'est pas le public. Je vous demande s'il vous plaît, je le fais vraiment de façon très respectueuse, je vous demande de ne pas intervenir. Vous n'avez pas à intervenir ici. C'est un dialogue entre le conseil communal et la personne, et il y a l'interpellante qui a la parole au début et à la fin. Est-ce que vous voulez bien, s'il vous plaît, laisser parler, monsieur Van Leeckwyck, et laisser parler les personnes du conseil communal ?

M. Van Leeckwyck, Echevin:

Pourquoi ne prenez-vous pas d'action d'huissier comme pour les parents, pour ces ASBL qui ne payent pas? Madame, nous le faisons. J'ai des tableaux, il y a beaucoup de personnes sur lesquels on a envoyé un huissier. Mais vous savez aussi qu'il y a des délais. Il y a tout un règlement, mais je peux venir ou organiser quelque chose pour expliquer tout ça. Si quelqu'un ne paye pas un montant qu'il doit, il peut contester à la commune et à partir du moment où il conteste, c'est suspendu. Parfois, avant de récupérer de l'argent ça peut prendre des années et ça ce n'est pas parce qu'on ne veut pas. S'ils vont en justice, par exemple, vous savez bien que la justice a du retard et malheureusement, et je vous rejoins, les grosses sociétés ont des avocats et les grosses sociétés, moi, je trouve presque, ce n'est socialement pas normal que ces sociétés, justement pissent nous bloquer à ce point-là. Mais la loi est comme ça.

Comment expliquez-vous que vous octroyez des locaux communaux à des ASBL qui sont grassement subsidiés? Moi, c'est un sujet sur lequel je ne parlerai pas, parce que ce n'est pas mon domaine.

Je vais m'arrêter là parce que je pense qu'on mélange beaucoup de choses.

M. le Président :

Monsieur Van Leeckwyck vous voulez bien continuer.

M. Van Leeckwyck, Echevin:

Oui, mais je clôture là parce que j'ai fini mon intervention, et je pense qu'il est difficile, dans des conditions telles quelles, d'expliquer quelque chose.

M. le Président :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il est possible d'avoir le calme s'il vous plaît ?

Je donne la parole à madame Ouberri.

Madame Chekkafi est-ce que vous voulez bien arrêter s'il vous plaît, de faire des apartés et on va laisser madame Ouberri vous répondre.

Mme Ouberri, Echevine:

Monsieur le président, merci, mais je voudrais vous dire que je ne gère pas le CPAS. Le CPAS a une gestion autonome, donc je ne peux pas parler à la place du CPAS, même si j'ai la tutelle, je peux valider certains dossiers au niveau des finances, au niveau des achats et tout ça Mais le CPAS, il a une gestion autonome et les représentants sont là. Mais je ne peux pas raconter n'importe quoi. Je ne peux pas venir vous dire: oui, il y a ça, il y a ça.

Mme Chekkafi:

Vous dites n'importe quoi!

Mme Ouberri, Echevine:

Je ne vous dis pas n'importe quoi, mais je vous dis, que je ne gère pas le CPAS c'est une gestion autonome. Voilà j'ai dit !

M. le Président :

Merci, en ce qui concerne la question sur l'emploi il est demandé de savoir pourquoi est-ce qu'on n'a pas d'action au niveau de l'emploi par rapport aux jeunes? D'abord rappeler que les leviers au niveau communaux sont quand même assez limités, parce que la question de l'emploi elle, est traitée par ailleurs au niveau régional et au niveau fédéral. Mais au niveau de la commune, nous avons la mission locale qui opère au niveau de l'insertion socioprofessionnelle. Il y a des milliers d'heures de formation qui sont octroyées, notamment pour moitié, presque, à des jeunes. Nous avons aussi de l'insertion qui est faite, de la mise à l'emploi. Vous avez aussi des formations qui sont données, des formations qualifiantes, que ce soit au niveau de secteurs comme l'Horeca etc., et toutes ces formations-là sont aussi octroyées aux jeunes, ou une partie d'entre elles, de ces formations sont octroyés aux jeunes. Vous avez aussi l'action qui est faite au niveau du service de l'emploi qui est qui aide aussi les jeunes, notamment avec des jours particuliers dédiés aux jeunes. Là aussi, il y a pas mal de formations et des sorties positives grâce à ces formations. Vous avez aussi l'action du CPAS qui a aussi une action de l'insertion socioprofessionnelle aussi une partie réservée aux jeunes et tout récemment, nous avons aussi obtenu des nouvelles activités ou actions dont notamment le labo compétence vente, qui actuellement, il y a des contacts qui sont pris par la mission locale, avec les commerçants pour déterminer les formations qui seront lancés et qui seront particulièrement destinés aux jeunes. Il y a aussi, au niveau du CRUS, le contrat de rénovation urbaine autour de Simonis. Il y a aussi une nouvelle opération qui est mise sur pied concernant les zéro chômeurs, les zones zéro chômeurs. Avec des jeunes on soutient aussi des asbl, comme par exemple Bubbletech qui fait aussi beaucoup d'actions au niveau des jeunes qui les lance, les accompagne dans la création d'entreprises. Nous avons un quichet d'Économie locale où il y a presque toutes les années 60 personnes qui lancent leur entreprise, dont plus d'un quart sont des, sont des jeunes et je pense qu'à ce niveau-là, au niveau de la commune, il y a notamment beaucoup d'actions qui sont menées, qui sont le fait de services qui existent depuis des années. Mais il y a aussi des nouvelles actions qui sont lancées qui concernent particulièrement les jeunes. Je comprends que, peut-être, ce ne soit pas le projet que vous vous préfériez ou que vous préfériez peut-être lancer quelque chose d'autre mais évidemment, on est à l'écoute et je vous laisse maintenant la parole, peut-être qu'à la fin de votre rire, qui semble être injustifié, vous allez peut-être nous donner des pistes ou, en tout cas déjà, vous avez la parole pour terminer votre interpellation.

Je donne la parole à madame Chekkafi.

Mme Chekkafi:

Merci, je suis désolée, ça me fait rire, parce que vous me demandez, à moi, de ramener des solutions. Nous on est citoyen, ici. Nous, on n'est pas payé pour faire ça. Qu'on s'entende bien! Nous quand on vient vous interpeller, c'est parce qu'on vous a élu pour que, justement, vous travaillez, pour améliorer notre commune, et pas pour que nous, on vienne pour vous dire ce qu'il faudrait faire. Moi, je veux bien que vous me disiez que vous faite beaucoup de choses pour les jeunes, mais on en est quand même au même résultat. Donc, ça prouve que ça ne mène à rien, tout ce qui ce qui a été fait ici, donc peut être essayer d'autres choses. Mais encore une fois, ce n'est pas mon travail à moi de le faire. Je ne suis pas qualifié pour ça et je n'ai pas choisi cette direction pour le professionnel, pour le faire non plus. Vous l'avez choisi, vous avez été élu pour. C'est à vous de nous prouver et de trouver des solutions pour nous, pas l'inverse.

Je reviendrai pour monsieur qui me dit que, donc, il y a les ASBL sportives. Vous les poussez à payer. Ils contestent, ils prennent des avocats. Je suis désolé. Si vous faites les choses légalement et que vous faites les choses bien, il n'y a pas de raison de contester une facture. Donc, j'ai du mal à comprendre comment on peut justifier ces gens-là. Donc, toutes les asbl qui ne payent pas jusqu'ici c'est parce qu'ils ont tous contestés et ils ont tous pris des avocats pour qu'on en arrive à 600.000 euro de dettes, 600.000 euros sur plusieurs années, sur trois ans. Je ne comprends pas. Je veux bien y mettre toute la bonne volonté du monde, mais tout ce que vous m'expliquez ... On vient avec des questions claires. Je n'ai aucune réponse, aucune. Je veux bien que vous me disiez on va faire des rencontres citoyennes. Vous êtes à la fin de votre mandat. Vous voulez les faire quand les rencontres citoyennes, et à quoi ça va nous mener maintenant? Ici, on vous demande des actions concrètes. Le mois prochain, vous devez rentrer un nouveau budget pour l'année 2024, et c'est sur ça qu'on vous interpelle aujourd'hui. On veut que vous réagissiez. Arrêtez de me dire: on va chercher de l'argent à la région, on va chercher de l'argent au parlement, mais vous avez de l'argent ici. Pourquoi vous ne gérez pas cet argent qui est là? Gérez bien votre argent dans un premier temps et ensuite essayer de produire de l'argent à Molenbeek. Je veux bien qu'on aille chercher de l'argent et qu'on se fasse subsidier pour telle ou telle activité, mais à partir du moment où même l'argent que vous avez ici, vous n'arrivez pas à bien le gérer ni même le réceptionner comme il faut, il faut clairement se poser des questions.

Alors, vous me parlez de transparence. Vous êtes transparent. Comment ça se fait que nous, en tant que citoyen, pour pouvoir avoir des informations on est obligé de saisir la Cada, qui oblige la commune à nous répondre? Alors, je veux bien la transparence, je veux bien, c'est beau quand on en parle, quand on a les paroles, mais les actes sont là, monsieur, et il n'y a rien de transparent dans ce que vous faites.

J'entends bien que les temps sont durs, j'entends bien qu'il y a la crise. Nous, on passe d'une crise à une autre. Mais finalement quoi ? On va tous rester à pleurer? On vous a élu pour une chose. On vous a élu pour que vous trouvez des solutions et que vous ayez des actions concrètes, pas pour que vous pleurnicher d'un conseil à un autre, à dire: c'est la crise, parce que ça, on ne peut plus l'entendre.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis. 3. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative aux Drop zones et à la suppression des places de stationnement.

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de drop zones en het verwijderen van parkeerzones.

M. le Président :

Je donne la parole à l'interpellante citoyenne.

L'interpellante citoyenne :

Mesdames, Messieurs les membres du conseil communal, nous apprenons que prochainement des espaces drop zones vont être aménagés.

Nous sommes particulièrement inquiets quant à la situation actuelle de chasse à l'automobiliste qui se passe actuellement.

L'année passée nous sommes venus dans vos bureaux, Madame la bourgmestre. Vous et Monsieur Achaoui, échevin de la mobilité nous avaient assurés qu'à Molenbeek vous ne feriez pas de Good move, que vous comprenez les difficultés des habitants dont la voiture est nécessaire pour la vie de tous les jours. Or nous déplorons ce qu'il se passe actuellement car on ne cesse de nous attaquer de plusieurs cotés lorsque nous sommes automobilistes à Bruxelles.

Dernièrement vous avez augmenté les prix de stationnement, il est devenu très difficile pour nous de recevoir de la visite car avec un parking payant jusque 21h même dans les quartiers résidentiels, avec un prix horaire de 5.30€ cela devient un vrai budget pour nos enfants/parents de nous visiter.

De plus en plus nous voyons la suppression de places de parking, des suppressions prévues par suite d'aménagements qui se font sans grand hasard dans les quartiers les plus précarisés. Nous apprenons également que la Région souhaite que sur les voiries communales, soient installés des drop zones tous les 300 mètres et que celles-ci soient établies sur la chaussée, ce qui viserait à réduire drastiquement le stationnement en voirie encore une fois... Vous prévoyez la suppression d'une cinquantaine de places. Nous aimerions encore une fois vous alarmer à ce sujet, car, nous, citoyens Molenbeekois sommes contre cette chasse à l'automobiliste. Nous avons déjà très difficile à trouver une place de stationnement, les quartiers sont déjà saturés, cela cause de vrais problèmes de voisinage. Ces trottinettes sont mises à disposition par des multinationales qui se font de l'argent en mettant en location leurs produits. Sans compter que nous avons déjà supprimés des places de stationnement pour d'autres sociétés privées pour véhicules partagés tel que Cambio.

Et nous, citoyens, payons un droit de stationnement qui devient impossible pour permettre à ses sociétés d'avoir ces emplacements.

L'objectif de vouloir absolument pourrir la vie aux automobilistes pour que ceux-ci la délaissent est une hérésie. La voiture n'est pas un luxe mais un moyen de locomotion utile. En tant que socialiste vous pouvez comprendre cela...

Nous vous demandons donc chers élus de vous connecter à la réalité des citoyens et de stopper cette chasse à l'automobiliste. De trouver des aménagements raisonnables pour que chacun puisse choisir son moyen de locomotion sans punir l'autre.

Le ministre président PS Rudy Vervoort nous informe que la région de Bruxelles est en grand déficit, merci de ne pas continuer dans l'immobilisme actuel. Bruxelles et surtout Molenbeek a besoin de son économie, de ses habitants actifs pour survivre. Merci.

M. le Président :

Merci, madame pour votre interpellation.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci monsieur le président. Simple remarque. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas lié les deux interpellations, parce que, finalement, c'était sur le même sujet: les problèmes de stationnement et les places qui disparaissaient. Et je trouve que madame, qui vient de faire sa présentation, est un petit peu spolié par rapport aux réponses qui ont déjà été donnés lors de la première intervention. Ok ce n'est pas le même quartier,

M. Eylenbosch:

Non, non, attendez, ce n'est pas une critique à madame. Excusez-moi. Ce que je viens de faire remarquer, c'est que le président de séance aurait très bien pu demander que les deux interpellations se passe simultanément et qu'à ce moment-là, il y avait des réponses globales sur les deux interpellations et qu'après elles avaient toutes les deux la possibilité de répondre aux remarques qui auraient été formulées par la commune, parce que nous sommes un petit peu dans un sujet global où vous avez également des problèmes de stationnement. Tous les quartiers sont touchés ici, on est d'accord,

M. le Président :

Monsieur Eylenbosch, est ce que vous voulez faire une remarque par rapport à l'interpellation et peut être laisser les considérations liées au fait de relier ou de ne pas relier? Parce que finalement, on perd beaucoup de temps pour quelque chose qui, on ne peut pas revenir en arrière, et je ne sais pas à quoi ça sert ça. Mais est-ce que vous voulez bien, peut-être, faire une remarque sur l'interpellation si vous en avez, bien évidemment, et peut être qu'on peut passer alors aux autres personnes qui ont peut-être encore des remarques?

M. Eylenbosch:

Ce principe de drop zone, à la limite, je peux comprendre, quand il y a des commerces qui sont tout prêts, que des camions qui doivent décharger puissent être avoir la place pour pouvoir décharger et ne pas bloquer une chaussée. Mais en dehors de ça, je ne vois pas l'utilité de créer ce genre de choses.

Cela étant, madame a fait état des systèmes de devoir de car sharing avec Cambio, ce que j'avais déjà abordé, la tantôt, en disant que nous avons aujourd'hui plusieurs sociétés qui, même, n'utilisent pas spécialement des emplacements dédicacés, mais qui déposent leur voiture un petit peu n'importe quand.

L'interpellante citoyenne :

Mais ce n'est pas ça une drop zone. C'est un stationnement pour les trottinettes.

M. Eylenbosch:

Oui, mais il fallait parler de trottinettes hein. Alors je n'ai rien dit. Je m'excuse. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Monsieur le président. Ce débat est assez intéressant parce qu'il s' inscrit dans la continuité des deux précédentes interpellations, celle qui concerne la suppression des places et les aménagements de voirie, et aussi celle qui est liée à la bonne gouvernance. Je vais un peu expliquer le fond de ma pensée par rapport à ces deux points que je viens d'évoquer.

Il est clair qu'ici nous sommes confrontés à une accumulation de décisions prises par la région, souvent avec la complicité ou avec l'accord des communes, vous l'avez rappelé, les fameuses drop zones. En ce qui concerne les voiries régionales, on compte les installer tous les deux cents mètres et en ce qui concerne les voiries régionales, tous les trois cents mètres. Ces places qu'on va supprimer s'ajoutent évidemment à celles qui vont être supprimés dans le cadre des réaménagements, parce qu'il faut le savoir, c'est que lorsqu'il y a des réaménagements de voirie et que la région subventionne, elle donne une sucette aux communes en leur disant: si vous voulez bénéficier de x % de subsides, vous devez supprimer x % de places d'actionnement et comme les communes crient famine, qui n'ont pas de moyens financiers, ils sautent directement sur la proposition.

On a parlé des voitures partagées. Ce sont aussi des places qui sont, à certains endroits, dans certaines artères, réservés pour ces sociétés qui font de fructueux bénéfices. Et on se retrouve avec des pressions qui viennent de toute part et les premiers à payer ces choix politiques, ça reste des choix politiques, ce sont les citoyens. J'ai parlé tout à l'heure de la bonne gouvernance. Vous devez savoir, et ça a été évoqué par l'intervenante et je le remercie, que vous avez évoqué le prix du stationnement. Vous devez savoir que le stationnement qui a été régionalisé, nous avons parking Brussels, qui gère pour le compte des communes. D'ailleurs parking Brussels bénéficie de 15 % des revenus globaux pour pouvoir payer son fonctionnement, son personnel et ses investissements, et que le reste est reversé aux communes, et donc c'est un élément d'ajustement que les communes utilisent.

D'ailleurs si vous voyez, pour le budget 2023, nous avons explosé les montants parce que c'est des sources de financement pour les communes, assez importantes d'ailleurs qui sont indispensables et que les communes utilisent, comme pour aller chercher, par exemple à travers le précompte immobilier, l'argent dans la poche de nos concitoyens on taxe aussi, on demande aux citoyens qui viennent se garer dans nos artères de payer beaucoup plus les places de stationnement, comme d'ailleurs les cartes de stationnement, les fameuses cartes de riverain, qu'ont été augmentées d'une manière assez importante, pas seulement à Molenbeek, dans de très nombreuses communes. Donc c'est aussi un moyen pour les communes d'aller chercher l'argent dans la poche de nos concitoyens. Et oui, il y a une véritable politique de la part de la région de vouloir empêcher que la voiture puisse se trouver dans nos artères, faire en sorte qu'il y ait moins de véhicules, mais aussi, à travers le stationnement, un moyen pour aller chercher l'argent dans la poche de nos concitoyens pour pouvoir faire en sorte, évidemment, de compenser ce problème grave de gestion que nous avons dans certaines communes à travers des choix ou à travers une mauvaise gouvernance, comme nous le connaissons ici à Molenbeek. Merci pour votre intervention.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci monsieur le président, merci, madame. Je vous remercie pour votre interpellation claire et limpide. J'ai compris l'interpellation et j'ai bien compris ce que c'est une drop zone. Je ne suis pas là pour faire des grandes phrases, mais j'espère vous apporter quelques éléments de réponse. Je comprends parfaitement l'inquiétude des familles qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer et je pense qu'on ne doit pas les accabler et encore moins les punir. La question de la généralisation du parking payant jusqu'à 21 heures, c'est une bonne chose pour les molenbeekois, parce qu'avant 21 heures, il est, on va dire, un peu plus facile de trouver une place, même si c'est extrêmement compliqué. Et vous avez parlé. Madame, quand vous avez de la famille qui vient, c'est vrai que c'est une question que je me suis posé. C'est très cher, attention, et l'espère que l'échevin aura l'occasion de s'exprimer là-dessus. J'ai effectué des recherches, j'ai contacté parking Brussels et vous avez droit à ce qu'on appelle une carte visiteur pour votre famille. C'est très simple: vous avez droit à 100 cartes pour une année et c'est 2,50 € pour 4 heures et demie, et c'est bien, c'est 2,50 € pour 4 heures et demie et vous avez droit à 100 cartes. Mais j'essaye d'apporter quelques éléments. J'effectue des recherches quand je recois des interpellations et je pense que c'est utile. C'est quelque chose que je ne connaissais pas et j'ai appris des choses.

Pour ce qui est des drop zones, la situation a été régularisée par la région et je vous informe qu'à partir de l'année prochaine, il y aura uniquement deux opérateurs qui seront agréés pour les trottinettes électriques et le nombre total de trottinettes passera de 20.000 à 8.000. Je pense que c'est une bonne chose. À titre personnel, je ne partage pas la vision de Paris, qui a décidé de décider de les exclure. Je pense qu'il faut une multitude d'outils pour pouvoir se déplacer.

Pour ce qui est du placement des drop zone, j'ai lu le rapport de Bruxelles mobilité. Il n'oblige pas, sauf si j'ai mal compris, de les installer dans des places de parking voiture. Il recommande aux communes de les placer là et moi, je pense qu'on ne doit pas les placer dans des places de parking voiture pour la simple raison que nous manquons fondamentalement de places de parking à Molenbeek et partout en réalité à Bruxelles. Et moi, j'invite le collège à placer ces drop zones dans des trottoirs, dans des places où il y a de la place, tout simplement. C'est le cas de Koekelberg qui l'a fait, c'est le cas d'Etterbeek et je pense qu'il faut laisser la place aux voitures. Et merci, madame, et on reste évidemment attentif à l'implémentation des drop zones sur le territoire de la commune. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci, monsieur le président, vous avez entendu tout ce qu'on a déjà dit précédemment, mais au niveau des trottinettes il y a un problème aussi de pollution des plans d'Eau et du canal, où on en retrouve énormément. Il y a une pollution des emplacements de ces trottinettes qui sont abandonnées un peu partout. Je peux comprendre que certaines villes les aient interdites. C'est un petit peu drastique, mais en même temps, ce qui est effrayant, c'est de voir que ces gens ne sont absolument pas au courant du code de la route. Ils s'en fichent complètement et sont de véritables dangers. Il y a un laxisme au niveau et un laxisme grave. Je crois que c'est un outil utile, mais je crois qu'il est plus que tant qu'on analyse, sérieusement l'usage des trottinettes et des personnes qui s'en servent, et évidemment, les emplacements. On a fait des trottoirs avec des grandes oreilles. On pourrait peut-être les placer sur les grandes oreilles plutôt que d'utiliser les emplacements de parking et les 100 cartes par an de parking, il faut les payer aussi et ça coûte. Et quand on a une grosse famille

ou qu'on a besoin de services régulièrement, 100 cartes par an ce n'est pas assez. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Je pense que le problème de fond de toutes ces interpellations, c'est qu'il manque des places de parking et qu'on essaye de les supprimer, de les remplacer par quoi que ce soit. Je pense que c'est clair.

Un des problèmes, c'est qu'il y a des places de parking à Molenbeek, mais qui sont privatisés. Il y a même beaucoup de places de parking à Molenbeek hors voirie. Le problème est que, dans ce système, on ne vous donne pas accès, en tant que riverain, aux places de parking qui sont juste à 10 mètres, à 20 mètres, 50 mètres près de chez vous. Et une des propositions qu'on fait avec le PTB, c'est que ces places de parking qui sont hors voiries, qu'ils ont privatisé, mais qui sont souvent vides, je vous invite à regarder: il y a une proposition ou un plan d'action de stationnement communal de Molenbeek. Il y a des milliers de places de parking répertorier hors voirie. On a parlé dans l'assemblée je pense à la gare, rue Picard, Maritime. Dans ce quartier, je pense qu'il y a des centaines de places de parking disponibles pour les riverains. On peut trouver des solutions qui conviennent aux gens qui cherchent à se garer et parfois à d'autres utilités de la voie publique. Les trottinettes, franchement, j'aimerais bien les stocker quelque part où ils ne dérangent personne, une fois que, parce que c'est pratique pour, de temps en temps, bouger, mais je ne suis pas nécessairement partout d'accord qu'on va les placer sur le trottoir. Je pense à toutes les personnes qui ont besoin de leur espace. S'il y a de la place, plaçons là. Si on peut mettre une drop zone sur un endroit, trottoir large et tout le bazar, je suis vraiment partant. Mais si on peut libérer des places de parking hors voirie avec l'accès de votre carte de riverain, vous arrêtez de tourner. Il y a des places qui sont disponibles. La question, franchement, des centaines, des milliers à Molenbeek, et je vous invite vraiment à lire ce rapport, parce que ça va vous flasher. Il y a une carte, elle vous montre, avec des grosses boules, 100 places par-là, 10 places par-là, 20 places par-là dans tous les quartiers à Molenbeek. Est-ce qu'on va accepter encore beaucoup plus longtemps, que toutes ces places de parking restent vides, privatisés, alors que nous, on tourne en rond? Oui, mais le privé, désolé. Est-ce que, est-ce que quand les politiques mises en place nous obligent de continuer à utiliser une voiture? Parce que franchement, si tu fais le tôt le matin, comme mon collègue ici qui vient de partir, lui, il fait le tôt le matin, il doit aller à Wavre. Il n'y a pas de transport en public par-là. Il est obligé de prendre une voiture. Est-ce que ça lui plaît? Ça ne lui plaît pas, ça coûte, ça coûte la peau des fesses, juste pour aller travailler, parce qu'ici il n'a pas besoin. Mais alors tourner encore une demi-heure en plus le soir, on tourne.

L'interpellante citoyenne :

Mais ça plait aux Ecolos de tourner parce qu'on pollue plus.

M. De Block:

Mais franchement, qu'on ose alors poser en question les 200 places vides en dessous des bureaux les centaines de places vides en dessous des logements, qu'on règle ça mais là on ne touche pas, c'est du privé. Et la conséquence est que celui qui ne sait pas payer un

garage privé, il douille ou il tourne une demi-heure rond. Ça, c'est la réalité. On va devoir faire des choix. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Oui, merci pour votre interpellation. Je pense que c'est bien qu'il y ait des drop zones, parce que comme c'est maintenant, les trottinettes se trouvent partout. Quand je vais déposer mon fils à la crèche, c'est à cinq cents mètres, parfois, il y a trois-quatre trottinettes garées sur le trottoir que je ne peux même pas passer avec la poussette. Je dois aller de l'autre côté. Aussi je vois des trottinettes qui sont garées sur des emplacements de voitures, il doit se garer à la rue, sortir de sa voiture, jeter les trottinettes sur le côté pour se garer et en même temps, il bloque le passage. Ce n'est pas bien comme c'est maintenant. J'ai même vu des trottinettes garées devant la porte du métro. A Ribaucourt j'ai même vu les trottinettes garées au milieu du carrefour et ça ce n'est pas bien. Il faut les drop zones, mais je suis d'accord avec vous que ça ne doit pas prendre la place des emplacements. Si ça prend la place d'un emplacement, il faut le remplacer quelque part d'autre. Mais c'est possible qu'on mette ces drop zones où il y a des grands trottoirs ou à un carrefour. On voit ça ans d'autres communes ou il y a des drop zones. Il faut regarder la solution comme ça et pas chaque 200, 300 mètres supprimer un emplacement pour une voiture. On a besoin de drop zones parce que maintenant ces trottinettes et ces vélos partagés aussi bloquent des gens en automobile qui cherchent un emplacement. On a besoin de drop zones mais c'est la commune qui doit bien faire ça pour trouver les bonnes places.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin:

Merci, monsieur le président, beaucoup de choses ont été dites, mais j'ai le plaisir de pouvoir apporter quelques clarifications et précisions. Je vais être très bref.

Deux questions claires ont été posées. Je vous remercie, madame, pour votre interpellation. D'abord le stationnement payant. Vous avez raison d'avoir posé cette question, mais je voudrais préciser que l'augmentation des tarifs des stationnements fait suite à une ordonnance régionale. Vous savez que la question de la mobilité, évidemment, est une compétence régionale imposant une hausse des tarifs sur l'ensemble de Bruxelles-Capitale. Évidemment, nous sommes conscients des désagréments que cela pourrait et a poser aux visiteurs. Néanmoins, la commune, nous avons eu la possibilité, justement, de pouvoir influer. intervenir dans ce sens. La commune de Molenbeek a tenu à maintenir l'option de la carte de dérogation, chose qui n'était pas obligatoire. Nous l'avons fait pour visiteurs à tarif préférentiel. D'autres communes ont préféré l'abandonner et la commune de Molenbeek a préféré garder le tarif préférentiel. Ça veut dire quoi? Cette carte est délivrée à toute personne amenée à stationner sur le territoire de Molenbeek au prix de 2,50 € pour la période de 4h30, avec une limite de 100 cartes par an et par personne. Ceci est important puisque, encore une fois, je me répète, la commune, le collège, aurait pu ne pas accepter cela, mais nous avons gardé cette carte préférentielle et donner la possibilité, évidemment, aux visiteurs de pouvoir venir dans notre commune avec des prix préférentiels. D'autres communes ont adopté à des prix beaucoup plus importants. Nous avons opté pour cette option-là. La généralisation de la carte verte sur l'ensemble du territoire donne prioritairement, effectivement, aux habitants de Molenbeek, parce qu'effectivement la problématique de la saturation de places de

stationnement était un vrai problème. Et grâce à cette généralisation de la zone verte, nous constatons que beaucoup de quartiers, aujourd'hui, sont apaisés par rapport à cela. L'idée de pouvoir également donner la possibilité à des familles de visiter leur famille est également une priorité. Nous, nous avons opté pour cette solution là et cette carte de dérogation visiteur est régi par un certain nombre d'articles que je ne vais pas, évidemment vous énumérer. Ça, c'est la question du stationnement payant effectivement.

Concernant les drop zones, là aussi, il y a une petite confusion. Il est important de rappeler que la mise en œuvre des drop zone est rendue obligatoire par l'Arrêté cyclo partage et le passage en zone réglementée sur l'ensemble du territoire bruxellois en 2024. Conscient des enjeux du stationnement à Molenbeek, tout le monde ici, est bien évidemment conscient de la problématique, la commune reste attentive au problème d'encombrement des trottoirs et de sécurité piétonne. Ces drop zones seront placées majoritairement hors trottoir, dans les cinq mètres en amont de traversée piétonne. C'est important de le faire, cinq mètres de retrait obligatoire pour la sécurité des piétons et afin, de garantir une meilleure visibilité. La commune est aussi consciente de la problématique de la pression du stationnement dans plusieurs quartiers de la commune. C'est pourquoi le service de mobilité, suite à un travail colossal, parce que la région nous a demandé à nous, de pouvoir cartographier effectivement les zones qui seront privilégiés, nous avons opté, et ça, c'est une certitude, qu'aucune place de stationnement sera supprimée. Pour ceux qui disent que des places de stationnement seront supprimée pour les drop zones, Molenbeek n'optera pas pour cette solution-là. Un travail gigantesque a été fait par le service de mobilité. Ce qui a été privilégié, ce sont les larges oreilles des trottoirs et des petites placettes. Aujourd'hui, nous pouvons vous dire qu'un certain nombre de drop zones ont été installées, répertoriées, mais aucune place de stationnement est sacrifiée. Je tenais à vous le dire. Nous avons refusé un certain nombre de drop zones parce que, justement, était concerné la suppression de stationnements. Nous avons maintenu et garder cette idée de pouvoir préserver les stationnements dans son intégralité, même avec des solutions de drop zone et je remercie le collègue Bijnens pour dire que les drop zones sont devenues une nécessité, puisque avant cette obligation, c'était une anarchie par rapport à ces trottinettes qu'on retrouvaient partout, la sécurité était menacée, grande insécurité par rapport à l'usager et les utilisateurs et aujourd'hui, cette obligation de pouvoir réguler cela et de gérer cela d'une manière optimale est un élément positif, et nous sommes conscients de cette problématique et nous privilégions évidemment de placer cela sur des larges trottoirs ou des petites placettes qui le permettent.

Quant à la question de monsieur De Block, qui voulais, je dirais, rappeler la question des parkings, il est important de le dire que nous n'avons pas la même mise sur le privé, et ça, c'est un autre débat. Mais je voulais simplement rester concentré sur les deux questions de l'interpellation. Voilà, j'ai dit monsieur le président.

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à l'interpellante citoyenne.

L'interpellante citoyenne :

Là, je vois que rue Van Meyel 28, il y aura un emplacement drop zone, rue Vandenboogaerde 85, rue de l'intendant 148 ainsi que plusieurs autres. Ça ne sert à rien de les citer. C'est clairement déjà défini. Donc, je ne vois pas pourquoi vous dites qu'il y aura que sur les trottoirs ou que sur certaines zones, et qu'il n'y aura pas de suppression de places. Là, il est écrit clairement qu'il y aura des suppressions.

M. Achaoui, Echevin:

Aucune place de stationnement ne sera supprimée. Si c'est le cas, c'est une erreur de la part de l'objectivation qui a été faite au sein de mes services. Donc, il n'y aura pas de place de stationnement.

L'interpellante citoyenne

Donc, c'est clair et net. Ce sera stipulé clairement, noir sur blanc.

M. Achaoui, Echevin:

Oui absolument et je vous prierai de m'envoyer le cas échéant, les adresses pour lesquelles vous intervenez.

L'interpellante citoyenne :

Au-delà des conséquences antisociales évoquant notre interpellation, nous nous étonnons que les automobiles soient sans cesse attaquer alors qu'ils constituent sans contexte un moteur économique pour la Belgique et pas un moteur de trottinette. Et en cependant les mesures et en soumettant un chantage qui est dicté par un dogmatisme écologiste de Elke Van den Brandt, vous organisez la faillite de Molenbeek. Ça n'a pas l'air de vous tracasser, car vous vous dites que la poche des citoyens est toujours ouverte. Vous vous trompez. Les bulletins de vote constitueront pour vous un obstacle infranchissable et c'est votre poche qui en pâtira.

Pour finir, nous aurions aimé que la commune soit aussi scrupuleuse pour le budget que pour le suivi du temps des paroles d'interpellation. En tout cas, en comptant ainsi les secondes, vous nous montrez que vous ne voulez rien d'autre que la censure. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin:

Juste une petite information suite à l'intervention de monsieur El Khannouss. Je voulais simplement dire que, par rapport aux cartes de riverain précédemment, la première carte était de 25 €. Nous l'avons ramené à 15 € pour la première voiture. Effectivement, la deuxième a augmenté et la troisième a été supprimée par la région. Donc simplement pour vous dire que nous avons privilégié les usagers de la première voiture, qui a été ramené à 15 €, et la deuxième à 150€. Effectivement, elle augmente, mais la troisième voiture, elle, a été considérée comme non nécessaire. C'est une prise de position par la région qui nous a obligé de la supprimer, puisqu'effectivement à Molenbeek

Intervention de quelqu'un mais incompréhensible.

M. Achaoui, Echevin:

Monsieur, permettez-moi de vous de vous rappeler à l'ordre par rapport à cela. La troisième voiture, c'est une prise de position d'une ordonnance. Donc la troisième voiture, n'existant plus, seules les deux possibilités restent: la première carte de voiture et la deuxième. Ça, vous pouvez vérifier. Toute façon, c'est une ordonnance qui le stimule et de toute façon, je vais vous dire une chose par rapport aux chiffres, pour les dépositaires de la première carte, on était à 12.000 utilisateurs pour la première carte, la deuxième carte, on était à 2300 qui

avait la deuxième voiture et la troisième voiture II y avait, je pense, six cents personnes qui avaient une troisième voiture. C'était insignifiant par rapport à cela. Il était plutôt intéressant de se concentrer sur la première carte et de la réduire en généralisant la zone verte, chose qui a été faite et c'est simplement pour vous dire que Molenbeek est très attentive par rapport à toutes ces questions-là.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis.

M. le Président :

Je dois simplement vous indiquer qu'il y a un point qui avait été mise en huis clos. Il s'agit du point 127. On va le traiter. Il concerne la crèche Reine Fabiola, la supervision d'Équipe approbation de la convention. C'est une erreur dans l'ordre du jour.

Le conseil accepte que le point 127 de l'ordre du jour « Petite enfance - Crèche "Reine Fabiola" - Supervision d'équipe - Approbation de la convention. Kinderopvang - Kinderdagverblijf "Reine Fabiola" - Teamtoezicht - Goedkeuring van de overeenkomst" soit traité en fin de séance publique, avant le huis clos.

De Raad aanvaardt dat punt 127 van de agenda Petite enfance - Crèche "Reine Fabiola" - Supervision d'équipe - Approbation de la convention. Kinderopvang - Kinderdagverblijf "Reine Fabiola" - Teamtoezicht - Goedkeuring van de overeenkomst" aan het eind van de openbare vergadering te behandelen, alvorens over te gaan tot een besloten zitting.

M. le Président:

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Je tiens à signaler qu'une fois de plus, l'opposition va assurer le quorum. La majorité n'a plus le quorum. Donc, si vous êtes gentil et que vous collaborez bien avec l'ensemble des conseillers, en particulier avec ceux de l'opposition je pense que si mes collègues l'acceptent on pourra continuer à travailler. Si ce n'est pas le cas, évidemment, nous allons devoir quitter la séance et reporter. Ce n'est pas du chantage, c'est que vous êtes incapable d'assumer le quorum.

M. Boufraquech:

C'est le conseil qui assume hein.

M. El Khannouss:

Non, non, ce n'est pas le conseil, c'est la majorité. Vous devriez retourner sur les bords de l'école monsieur Boufraquech. Visiblement vous avez un problème de connaissance de certaines règles. Je voulais juste le signaler et dire que, grâce à l'opposition les molenbeekois seront servis correctement.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

D'abord je souhaiterai intervenir sur l'ordre du jour. Comme je l'avais dit, j'ai une deuxième intervention à ce niveau-là. Nous avons une convocation aujourd'hui qui a été établi en introduisant de nouveaux points, des points qui sont nommés pour une deuxième réunion et des points qui sont nommés pour une troisième réunion. J'ai été gratté parce que je me doutais bien qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, surtout que Philippe Moreaux, en son temps, avait déjà été confronté à ce système-là, et jamais un conseil communal n'avait été convoqué en mélangeant des points pour une deuxième et une troisième chose. J'ai ici le code constitutionnel. C'est très simple: on peut vous le communiquer sans problème qui concerne les décisions administratives et judiciaires, et je peux vous dire que, depuis 1848, la méthode de convocation du conseil communal, dans ces termes, ces virgules et ces points, est resté le même par rapport au texte qui existe aujourd'hui, dans le nouvelle loi communale et donc dans les commentaires de ce code constitutionnel, en son article 996, il est indiqué que, quel que soit le nombre des membres présents, parce qu'on n'a pas voulu que le mauvais vouloir de quelques conseillers puisse empêcher la délibération sur certaines affaires, il voudrait donner une autre direction. Et il est clairement précisé dans l'interprétation que le conseil ne peut délibérer que sur les objets portés pour la deuxième ou la troisième fois. Vous ne pouvez pas mélanger les convocations. Je sais que vous avez probablement eu un avis de la tutelle, parce que madame Thomes avait déjà fait la réflexion à la fois précédente. Et moi, je vous confirme par ceci que ce n'est pas le cas. Vous jouez, vous roulez. Sachez que si vous faites le conseil en maintenant le principe de deuxième et de troisième convocation, que j'irai devant la tutelle pour réclamer et que si je dois aller plus loin, je dirais plus loin, parce que ceci, ca, c'est l'interprétation qui a été faite au moment où la loi a été créée en 1848.

M. le Président :

Monsieur Eylenbosch, franchement, je suis impressionné par la recherche que vous avez faite en 48. Super! Je vous remercie pour l'éclairage que vous nous avez donné actuellement et je suis sûr et certain qu'on n'aura même pas besoin puisque vous êtes constructif et que nous nous sommes gentils comme l'a demandé monsieur El Khannouss, on ne va pas changer.

M. Eylenbosch:

Si, parce que ça précise une chose.

M. le Président :

Ah vous voulez nous rendre méchant quand même?

M. Eylenbosch:

Non, ce n'est pas ça, c'est que si y a un moment donné, pour l'une ou l'autre raison, nous quittons la séance. Vous ne pouvez pas la continuer. Ça, c'est ce qui est clairement indiqué par ceci.

M. le Président :

Ok, mais écoutez, on verra, mais je suppose que ça ne sera pas le cas et nous n'allons pas en arriver à ce point-là. Mais je vous propose peut-être de nous faire part de votre question d'actualité monsieur Eylenbosch.

Question d'actualité posée par Monsieur Eylenbosch relative au seuil de pauvreté des enfants et aux frais de garderie.

Actualiteitsvraag van de heer Eylenbosch over de armoedegrens voor kinderen en de kosten van kinderopvang.

M. le Président:

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Monsieur le président, ce matin, lundi 20 novembre, lors de son interview sur la RTBF, le délégué général aux droits de l'enfant a déclaré qu'un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. De plus, il a ajouté qu'il n'apporterait pas leur tartine à l'école. Il parlait principalement de la région de Bruxelles-Capitale quand il a tenu ces propos. Dès lors, pourriez-vous nous indiquer le nombre d'enfants fréquentant les écoles primaires de Molenbeek qui sont dans ce cas? Et pourriez-vous aussi nous indiquer combien d'entre eux ont des parents redevables, des frais de garderie repris sur la liste qui a été présenté au conseil communal récemment? Merci.

M. le Président :

Merci, monsieur Eylenbosch. En ce qui concerne la réponse, il est totalement impossible au service de l'instruction publique de répondre de manière statistique à votre première question et dès lors également, de répondre totalement à votre deuxième question, puisqu'il est interdit au service également de faire la demande des différents extraits de rôle de manière spontanée. Cependant, nous pouvons vous répondre en objectivant les données sur base du tableau indiquant le nombre de familles qui bénéficient du tarif réduit au niveau des garderies, sans pour autant que cela signifie que la famille soit nécessairement en dessous du seuil de pauvreté. En outre, certaines familles ne se sont peut-être pas manifestées pour bénéficier du tarif réduit. Il y a un tableau qu'on peut éventuellement même vous transmettre et qui permet de voir qu'il y a à peu près par rapport par rapport au nombre total d'enfants mais c'est encore une fois un chiffre, un pourcentage biaisé, puisque ce n'est pas comme ca que l'on fonctionne, mais nous avons des chiffres, par exemple par école. Estce que ça vous intéresse de les avoir ? J'ai simplement, comme je vous l'ai dit, dans le contexte que je vous ai indiqué, on ne peut pas, l'instruction publique, ne peut pas demander spontanément à tous les parents de leur remettre les extraits de rôle et il est impossible pour le service de déterminer qui est dans le seuil. Comment est-ce qu'on peut vérifier que quelqu'un est sous le seuil de pauvreté?

M. Eylenbosch:

Non, ce n'est pas ça. Vous avez mal compris la question. La question préciserait simplement: aujourd'hui: vous avez une liste de personnes qui sont reconnues comme étant en dette vis-à-vis de la commune par rapport aux frais de garderie. C'est la liste qui a été présentée en conseil communal au dernier conseil. On est d'accord ? De l'autre côté, vous avez des enfants qui viennent à l'école sans leur tartine. Je suppose que dans les écoles, il y a quand même un contrôle minimum de savoir si les enfants mangent convenablement, ont accès à un repas complet, et que cette statistique, elle, existe. Je ne demande pas d'avoir l'extrait de rôle de la situation de la famille. Avec quoi vous venez, vous encore vous ?

M. le Président :

Monsieur, je ne viens pas avec quelque chose. Je ne suis pas venu avec quelque chose qui était complètement à côté de la plaque. J'ai précisément répondu à votre question.

Je vous ai précisé, c'est peut-être ça que vous n'avez pas entendu, que je n'allais pas, étant donné que nous n'avons pas de telles statistiques, nous n' allons pas pouvoir répondre à votre première question et pas totalement à votre deuxième. Mais en ce qui concerne les garderies, en particulier la garderie de midi, elle est gratuite, celle du matin et du soir, effectivement, elles sont payantes. Mais lorsqu'il y a des problèmes par rapport à cela, nous avons des assistantes sociales qui sont dans toutes les écoles et qui réagissent à n'importe quelle demande, et il n'est pas question d'aller alourdir la facture par rapport à des personnes qui sont en difficulté. Dès qu'il y a un problème, le seul problème qui peut exister c'est que toutes les personnes ne sont peut-être pas informées qu'il est possible d'avoir un tarif réduit. C'est ça la réponse qu'on peut vous donner par rapport à ça. Mais, encore une fois, nous n'avons pas ...

M. Eylenbosch:

On va clôturer là-dessus. Vous ne répondez pas à mes questions parce que vous ne voulez pas donner la réponse, parce que, probablement, si on fait ça, on va se rendre compte qu'il y a beaucoup d'enfants qui viennent aujourd'hui à l'école qui n'ont pas leur tartine pour manger convenablement et dont les parents sont également redevables d'argent pour payer les garderies, argent qu'ils n'ont pas, puisqu'ils ne savent pas déjà payer la nourriture de leurs enfants. C'est simple, ce n'était pas plus compliqué que ça, et vous avez répondu à ma question en me disant: oui, si ceux qui sont sur la liste sont des gens qui n'ont probablement pas des problèmes, mais avec l'alimentation de leurs enfants, pas besoin d'argumenter vous l'avez dit. Merci.

M. le Président :

Monsieur Eylenbosch, si.si vous voulez conclure avec votre propre considération, mais simplement vous dire que dès qu'il y a une personne qui reste sans repas à midi, l'école agit de la sorte. Elle donne à l'enfant concerné une portion du repas chaud et les quantités livrées sont généralement plus importantes que celles consommées. Ils vont au petit magasin du coin et achètent un pain, quelque chose pour le garnir. Vous comprenez ? Ce n'est pas comme si les enfants restaient sans rien. Et il y a, je vous dis, tout un dispositif qui est mis sur pied pour répondre à cette problématique-là. Et en disant ça, je n'ai absolument sûrement pas répondu à toutes vos questions, parce que, justement, vous vous attendiez à autre chose, parce que vous venez avec vos propres statistiques, mais simplement, nous, on a des services qui fonctionnent et qui amènent ce genre ce genre d'éléments là, il n'est pas question pour nous d'aller demander à tout le monde leur extrait de rôle. D'ailleurs on n'aurait pas les capacités pour gérer tout ca. Mais vous avez quand même demandé, monsieur, les statistiques, par rapport au fait, combien de personnes sont dans le cas, dans quel cas? Dans le cas du seuil de pauvreté? Oui ou non. Est-ce que c'est ca que vous avez demandé dans vos questions? Non, pourtant, c'est clair, votre interpellation, elle était là. Écoutez, pourriez-vous nous indiquer combien d'entre eux ont des parents redevable de frais de garderie repris sur la liste? Pouvezvous nous indiquer le nombre d'enfants fréquentant les écoles primaires Molenbeek qui sont, dans ce cas, dans quel cas? Le cas précédant non?

M. Eylenbosch:

Monsieur Gjanaj, ce que j'ai demandé c'est simple: je ne veux pas avoir accès aux données fiscales des familles. Ça n'a rien à voir. Je dis: on constate que vous avez des personnes qui sont en déficit de payer la garderie. C'est un. Ça, c'est un chiffre que vous avez. On a reçu la liste avec les noms, le montant et tout. Et de l'autre côté, vous avez des enfants qui arrivent visiblement, d'après les informations du délégué aux enfants, qui n'ont pas de quoi manger le midi. Ils n'ont pas leur tartine. Avec ce que moi, je demande simplement, c'est que, en fonction de la liste des personnes qui, des enfants qui arrivent dans ce cas-là, et de l'autre côté, que vous vous me disiez combien sont dans le cas d'avoir une dette au niveau des parents. C'est tout. Je ne vous demande pas de

me citer un montant, je vous demande, simplement de me donner deux chiffres ou un seul chiffre et de me dire: il y a autant de pourcentage qui se trouve dans le fait qu'ils n'ont pas payé leur garderie, parce que s'ils n'ont pas payé leur garderies et qu'ils ne savent pas nourrir leurs enfants, vous êtes en train de les pénaliser en les poursuivants. Ça, c'est la question que moi, je vous ai posée. Mais ça, vous n'avez pas compris parce que vous êtes obtus. Je ne comprends pas pourquoi vous demandez à avoir accès à l'extrait drôle. Je n'ai rien demandé, moi sur l'extrait de rôle.

M. le Président :

C'est parce que vous avez cité vous-même le délégué général aux droits de l'enfant comme quoi les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Puis vous nous demandez le nombre d'enfants qui fréquentent nos écoles primaires, qui sont dans ce cas, dans ce cas, c'est-à-dire qui vivent sous le seuil de pauvreté. Vous n'avez nullement indiqué, maintenant vous venez de compléter votre information. Mais je vais vous dire aussi une autre chose, monsieur Eylenbosch, parce que c'est vrai que le délégué général aux droits de l'enfant cite peut-être quelque chose, mais ici, dans nos quartiers à nous, ca fait des années et des années qu'on est confronté avec des gens qui n'ont pas la possibilité, éventuellement, de s'offrir un repas à midi. Et même si le délégué général aux droits de l'enfant cite des chiffres, ces chiffreslà ne sont pas adaptables à notre situation, parce que dans nos écoles, dès que quelqu'un reste sans manger, je vous dis que l'école directement réagi et offre des portions gratuitement. Monsieur et ceux qui sont en dette, vous avez tout à fait raison. Ceux qui ont des dettes, je ne suis pas du tout obtus, ceux qui ont des dettes, c'est ceux qui ne peuvent pas se payer le prochain repas. Je vous dis que le prochain repas qui n'est qui n'est pas payé, il n'est pas facturé, il est offert par l'école puisque l'école dès qu'elle remarque qu'il y a un enfant qui reste sans repas, c'est quand même ça votre question. L'objectif de votre question, c'est quand même de savoir si les enfants restent sans repas quand ils n'ont pas d'argent est-ce que c'est ça? Ou bien je n'ai pas compris?

M. Eylenbosch:

Oui, c'est en partie ça, mais on va clôturer parce que vous avez répondu à mes questions. Vous m'avez dit: oui, les enfants qui se trouvent en déficit de repas sont ceux qui se trouvent en déficit de payer leurs frais de garderie. Vous avez répondu et vous poursuivez ces personnes-là qui n'ont pas la possibilité ou l'argent pour payer...

M. le Président :

Mais non monsieur

M. Eylenbosch:

Si, vous l'avez dit vous-même.

M. le Président :

Mais non monsieur ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit ! Ecoutez, par rapport aux personnes qui ont des dettes il y a toute une série d'actions qui a été prise, et on est venu l'autre fois avec ça pour vous dire que ces gens-là n'ont pas du tout été poursuivis pour des repas qui sont d'un certain montant.

M. Eylenbosch:

Ce n'est pas ça que j'ai dit.

M. le Président :

Mais oui, mais vous venez de le dire. Je ne suis pas non plus comme une plante ici. J'ai quand même compris votre intervention. Il y en a quelques-uns qui l'ont compris aussi. Donc, je ne sais pas comment, peut-être qu'on ne l'a pas compris comme vous vous le voulez mais en tout cas, monsieur, je vous dis: les personnes qui sont en défaut.

M. Eylenbosch:

Arrêtez, c'est fini. J'ai fermé mon micro. C'est bon. Vous avez répondu.

M. le Président :

Ok, c'est clos puisque vous avez apparemment reçu votre réponse l'incident est clos. On ne peut pas répondre comme vous voulez, on répond comme on a, nous, nos éléments de réponse et avec les services, bien évidemment.

Merci monsieur Eylenbosch.

Question d'actualité posée par Monsieur Bijnens concernant la déclaration du ministre Maron d'ouvrir un espace de consommation de drogues à Ribeaucourt. Actualiteitsvraag van de heer Bijnens over de verklaring van minister Maron om een drugsgebruiksruimte te openen in Ribeaucourt.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Ik vernam zaterdag in de media dat de minister Maron afgelopen vrijdag in het Brussels Parlement verklaard heeft dat hij begin 2020-2024 een gebruikers ruimte aan Ribaucourt wil openen omdat daar veel gebruikers zijn.

Nog geen twee maanden geleden hadden we hier een burgerinterpellatie van buurtbewoners die de toegenomen onveiligheid en rond Ribaucourt aankaartten en op geen enkel moment heb ik in de antwoorden van het College iets gehoord over een gebruikersruimte.

Met de NVA zijn wij voor meer omkadering om de problematiek aan te pakken maar dan moet er door alle overheden samengewerkt worden, de gemeente, het gewest en het federale. Zo zou bijvoorbeeld het OCMW met verschillende partners voor begeleiding van de verslaafden moeten kunnen zorgen om ze uit de situatie te krijgen onder meer door de vaak gepaard gaande dakloosheid aan te pakken. Ik denk niet dat onze gemeente en ons OCMW hiervoor uitgerust zijn. Onder de gebruikers is ook een substantieel deel mensen zonder papieren. Daar moet het federale ingrijpen door te zorgen voor een korter terugriep beleid zodat mensen niet in uitzichtloze situaties terecht komen en problematische gevallen moeten in gesloten drugcentra terecht kunnen. Dat het gewest gewoon een gebruikersruimte wilt neerplanten in die buurt en hopen dat de overlast uit het straatbeeld verdwijnt zal niet werken en een groot probleem met het Brusselse beleid rond gebruikersruimte is dat er een gedoogzone van 500 meter rond die gebruikersruimte is waar drugsbezit niet bestraft zal worden.

Om dit een beetje te kaderen, als er een gebruikersruimte aan Ribaucourt is dan wilt dat zeggen dat die gedoogzone gaat van het kanaal tot aan Simonis, van Zwarte Vijvers tot

aan Tour&Taxis en van hier aan de deur van dit gemeenschapscentrum tot aan het commissariaat van de politie in het centrum. In dit gebied liggen een tiental scholen en crèches, twee bibliotheken, verscheidene musea, talloze restaurants en cafés, druk bezochte winkelstraten en een wekelijkse markt en om het nog maar niet te hebben over de ongeveer 21.000 inwoners in dit gebied.

In mijn ogen zou een gebruikerscentrum voor een aanzuigeffect van nog meer gebruikers zorgen in deze buurt en voor nog meer overlast zorgen en dat kan voor ons absoluut niet!

Ik zou dus vandaag graag horen in hoever het bestuur op de hoogte is van deze plannen, hoe men erbij betrokken is of de buurt erbij betrokken is en welke flankerende maatregelen men voorziet en hoe concreet die plannen van Maron eigenlijk zijn.

M. le Président:

Merci monsieur Bijnens. En guise de réponse je ne peux que vous, je ne peux que vous répondre que c'est une volonté du ministre Maron, mais que nous, nous n'avons pas encore reçu de demande par rapport à ça. Nous n'avons aucun plan qui a été transmis à notre commune. Nous continuons à avoir effectivement beaucoup de problèmes et des plaintes dans ce quartier. Ce serait éventuellement, une solution pour essayer d'avoir une situation sanitaire un peu plus correcte. Mais à l'heure actuelle, ce n'est qu'un projet dont on a aujourd'hui aucun élément qui est venu.

D'ailleurs moi, j'étais député de 2014, à 2019, et déjà, monsieur Maron faisait quand il était député lui aussi avait ce genre de projet là. Il faisait des interventions à ce niveau-là. Nous n'avons absolument aucun élément venant du ministère par rapport à ce projet-là. Mais quand on l'aura, on verra un peu ce qu'on fera avec, parce qu'effectivement c'est un quartier très sensible, on a beaucoup de plaintes et il faut absolument, comme vous avez dit, faire une réflexion importante par rapport à la proximité de tous les organismes que vous avez cités.

Question d'actualité posée par M. Vancauwenberge au sujet des pertes d'emploi dans les CPAS bruxellois.

Actualiteitsvraag van de heer Vancauwenberge over het banenverlies in de Brusselse OCMW's.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Merci, monsieur le président. Selon le président de la fédération des CPAS de Bruxelles, il y aurait, suite à une diminution de perte de subside de la région, une perte de deux cents emplois dans les CPAS bruxellois. On a déjà discuté plusieurs fois des problèmes dans les CPAS, les surcharges de travail du personnel, le nombre de dossiers par assistant social, etc. C'est une nouvelle qui fait peur.

Mes questions sont les suivantes:

- qu'est-ce que ça signifie pour le CPAS de Molenbeek, notre commune ici ?
- combien de pertes d'emploi sont en cause?
- Il s'agit d'Un subside, de quel montant?
- Quelles seraient les conséquences pour le CPAS et quelle est la position du collège par rapport à ça?

- Comment vous avez réagi ou comment vous allez réagir pour empêcher cela?

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Duquesne qui représente aujourd'hui le CPAS, puisque Dina Bastin est absente pour cause d'opération mais tout s'est bien passé.

M. Duquesne:

Monsieur Vancauwenberge, votre question est très importante et, effectivement, ça peut être assez inquiétant. Mais si vous le permettez, je propose d'y revenir juste après la présentation de la modification budgétaire, parce que c'est un peu lié, même s'il s'avère que ce subside ne devait pas être prolongé. Pour le moment, ce sont que des paroles dans les médias, il n'y a encore rien de confirmé. Ce serait avec un impact 2024 et pas 2023. Mais si vous permettez, j'y reviendrai juste après la modification budgétaire, si vous le permettez.

M. le Président :

Est-ce que vous êtes d'accord monsieur Vancauwenberge ? Je pense que c'est une façon

M. Vancauwenberge:

Mais je demande quelques chiffres. Vous ne savez pas les donner comme ça ?

M. le Président :

Il va vous les donner mais simplement, il veut que ce soit dans l'ordre. D'abord la présentation des modifications budgétaires et après...

M. Vancauwenberge:

Non parce qu'il y a des gens aussi qui attendent la réponse, qui voudraient voir clair et je ne pense pas que ça prend beaucoup de temps pour donner des chiffres tout de suite. Ça prend deux minutes en principe. Je ne demande pas toutes les explications, mais si vous pouvez donner tout de suite des données ça m'arrangerait.

M. Duquesne:

Je vais venir sur la réponse de l'administration. Effectivement, ces derniers jours, monsieur le ministre Maron a annoncé à la presse, suite à l'interpellation de monsieur Zian, président de la fédération des CPAS bruxellois, la probable non-reconduction, au-delà du 31 décembre 2023, de la tranche A de subside Cocom. On va y revenir. Selon des informations qui n'ont pas encore été confirmée officiellement par le collège réuni de la commission communautaire commune, la tranche B du subside permettant de financer divers projets serait maintenu au moins partiellement. A ce jour nous ne savons pas combien de contrats pourraient continuer à être financés ni de quel type de contrat il pourrait s'agir s'agissant de ce subside ccc, 42 contrats de travail sont financés par ce subside. Parmi ces 42, 24 sont des postes d'assistants sociaux axé sur l'énergie c'est cette tranche A, et 18 sont des postes divers axé sur l'accès au droit, et ça, c'est la tranche B. Nous vous rappelons que les autorités du CPAS,

n'ont depuis des mois, cessez d'alerter tous les niveaux de pouvoir sur les conséquences de l'arrêt des subsides finançant le personnel. Nous continuons à le faire.

De même, plusieurs actions ont été initiées par la fédération des CPAS de la région de Bruxelles-Capitale. Le communiqué de presse qui fait l'objet de la publication d'articles en est un exemple. Les autorités ont également décidé d'organiser dès à présent et je vais vous parler de la communication pour toutes les personnes concernées, une sélection en vue de constituer une réserve permettant d'occuper immédiatement les contrats qui seraient à pourvoir si une source de financement le permet.

Je terminerai la réponse en précisant que les membres du personnel impacté par la perte éventuelle des subsides en a été informé préventivement par mail et par courrier, même s'il faut le répéter, à ce stade, il n'y a pas de confirmation officielle. Les organisations syndicales ainsi que les membres du conseil de l'action sociale en ont également été informées. Ce subside, on parle de 1.345.000€.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Oui, merci pour vos réponses. 1.345.000€, soit, ce n'est pas une somme énorme! Et que les conséquences, vous n'avez pas vraiment encore parlé des conséquences pour les travailleurs, pour le CPAS même mais ce que je regrette un peu, c'est que vous ne réagissez pas maintenant parce que vous dites que ce n'est pas encore décidé. Ce n'est pas encore sûr. Mais peut-être, pour empêcher que ça devienne sûr, il faut réagir maintenant.

M. Duquesne:

Je vous l'ai dit dans le détail. Le CPAS a réagi. Le CPAS a commencé à constituer une réserve de recrutement pour pouvoir remettre au travail le plus rapidement possible les personnes si on obtient une source de financement, notamment de la tranche B. Mais il faudrait encore voire comment pourra être utilisé cette tranche A et je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, parce qu'on aura l'occasion d'y revenir lorsqu'on fera la présentation du budget 2024, mais il y a toute une série d'autres actions qui sont à l'étude en ce moment, dont certaines, même au niveau informatique, ont déjà été commencés pour pouvoir palier si, malheureusement, ils devaient avoir un impact sur le personnel.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Donc, vous acceptez, qu'on coupe dans ces subsides et vous allez aménager les choses avec moins de moyens. C'est ça que je comprends et je trouve que ça ne va pas, qu'il faut réagir pour empêcher que ça arrive. On a déjà parlé de la pauvreté qui augmente et on ne sait pas aider les gens. Et on va encore couper dans le personnel. Et vous dites: oui, on n'est pas d'accord mais on va quand même s'arranger avec ça. Je trouve que ce n'est pas possible, pour les CPAS notamment à Molenbeek et ce n'est surement pas la seule commune où ce n'est vraiment pas possible de diminuer, de couper dans le personnel, encore maintenant.

M. Duquesne:

Mais comme je l'ai dit, mais vous n'avez peut-être pas compris, c'est vrai qu'il y avait beaucoup d'informations, mais la fédération des CPAS, par l'intermédiaire de leur président, a tapé sur la table et on revient systématiquement à ce problème de sous-financement des communes, avec une région qui a une dette astronomique, et c'est on en a parlé plusieurs fois pendant les différentes interpellations, et on tourne en rond. Les communes sont sous financées et, indirectement, les CPAS. Mais notre CPAS, évidemment, tape sur la table. Mais on ne peut pas faire beaucoup d'autres choses que de taper sur la table et mettre la pression. Ce n'est évidemment pas nous qui décidons des subsides.

M. le Président :

Ok, je pense qu'on peut considérer que l'incident est clos.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.
Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting.
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.
Hind Addi quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.
Pascal Paul Duquesne quitte la séance / verlaat de zitting.
Fatima Zahmidi quitte la séance / verlaat de zitting.

4. Finances - CPAS - Modification budgétaire n°2 - Budget 2023. Financiën - OCMW - Begrotingswijziging nr 2 - Begroting 2023.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne:

Monsieur le président, Mesdames et messieurs les échevins, Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vous aurez reconnu l'introduction de notre présidente, Mme. Dina Bastin, et j'aimerais, avant parler de la modification, m'arrêter sur trois éléments. D'abord avoir une pensée pour Dina Bastin, qui ne pouvait pas être présente, et je suis certain qu'on peut lui souhaiter, en notre nom à tous, un prompt rétablissement. Ensuite préciser que les directeurs de l'Administration du CPAS seront ravis de répondre à toutes les questions. J'en profite pour remercier madame Magoteaux, monsieur Rosen et monsieur Bex pour leur présence à une heure encore très tardive, cette fois ci, et enfin à toutes fins utiles, préciser que le service juridique du CPAS a confirmé l'absence de conflit d'intérêt entre mon mandat de conseiller communal et celui de président ad interim du CPAS pour vous présenter cette modification budgétaire.

Le projet de modification budgétaire numéro deux du budget 2023 du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a été arrêté par le comité de direction du CPAS, présenté lors d'une réunion technique en présence de l'inspecteur régional et des techniciens de l'administration communale, soumis deux fois au bureau permanent du CPAS, je vais y revenir, soumis au

comité de concertation commune CPAS avec un avis favorable, approuvé par le conseil du CPAS le 19 octobre. Le suivi scrupuleux de cette procédure est obligatoire pour garantir les éléments qui vous sont soumis ce soir pour approbation. Cette modification budgétaire a été soumise à deux reprises au bureau permanent, le 27 septembre et le 5 octobre. La deuxième séance a été nécessaire car la modification se basait sur les paramètres du bureau du plan bulletin du cinq septembre, paramètres qui se sont avérés erronés vu le nombre de dépassement de l'indice pivot septembre 2023. La modification budgétaire soumise et approuvée par le bureau permanent du 5 octobre se base sur les prévisions du bureau du plan bulletin du 3 octobre.

Quels sont les paramètres et rétroactes: la dotation communale au budget 2023, après approbation du compte 2022, est de 37.765.182,40 €, la modification budgétaire 2023 est 1.000.000 €, ce qui donne un total de 38.765.182,40€. Le nombre de dossiers RIS qui était prévu au budget était 6.200, le nombre de dossiers prévus à la fin de cette année est de 6.400; le rehaussement non prévu des minimas de l'aide sociale au premier juillet est de + 2,48 la circulaire du seize juin, l'indexation au premier novembre 2023 pour les aides sociales et au premier décembre pour les salaires, de plus 2% non prévus. Ces deux modifications ont un impact direct sur nos finances, puisque je vous rappelle que nous sommes subsidiés pour le revenu d'intégration sociale qu'à hauteur de 70% et que les 30 % restants sont une charge nette pour le CPAS au premier octobre. Il y a également la fin de la subsidiation majorée pour les Ukrainiens. Ceci est remplacé par un simple Pis.

Comme à chaque budget, qu'il s'agisse de modification budgétaire ou de compte, des constats sont à faires: la constance du profil économique bien en dessous des moyennes régionales, la part de plus en plus réduite des dépenses de personnel et de fonctionnement vis-à-vis de notre corps business, à savoir l'aide sociale. Le pourcentage des frais de personnel diminue encore si on ne tient pas compte des charges restantes liées à la mise au travail des articles 60, c'est-à-dire 26,1 %. Ce pour cent devient catastrophique si on ne tient pas compte des 42 postes et c'est là où je voulais en venir tout à l'heure avec la remarque de monsieur Vancauwenberge, la question mise en service grâce aux subsides de la commission communautaire commune, à savoir 25,06%. Pour les dépenses de personnel il faut rappeler qu'il n'y a eu aucun engagement d'assistant social sur la dotation communale depuis 2018. Comme chaque année, les montants des dépenses du personnel sont calculés au plus juste, avec une estimation de non-utilisation fixée à 2.600.000€ déduite directement des crédits. Mais ce coefficient atteint désormais ses limites. Il y a eu un accord du bureau permanent pour l'engagement d'un demi équivalent temps plein éducateur sur le site afin d'assurer le suivi du personnel hébergé. Cet engagement sous les liens d'un contrat à durée déterminée d'un an est couvert par l'augmentation des recettes. Il ne sera prolongé que si les prévisions de recettes se concrétisent. Le coût net de l'indexation des salaires au premier décembre s'élèvera à 125.000€. Il faut aussi se rappeler que la mise au travail des articles 60 a augmenté la part contributive du CPAS, puisque les rétributions ont été alignées sur les barèmes du public et non plus du privé.

Les dépenses de fonctionnement demeurent relativement stables, bien qu'elles enregistrent une augmentation de 130.000 €. Les mouvements principaux sont: Arcadia, qui poursuit la prise en charge de tous les repas, en interne comme au Relais et aux deux centres de jours. Arcadia toujours, où la continuité des soins doit impérativement être assurés et il a fallu faire appel à de l'intérim pour 115.000 €, et Arcadia où il a fallu réaliser des travaux ponctuels, notamment au niveau de la plonge. On peut se réjouir que les prévisions budgétaires établis au niveau des frais énergétiques se sont concrétisées.

La structure des recettes d'exploitation demeure stable. Une nouvelle fois, il faut relever l'énorme dépendance aux subsides via les recettes de transfert. Autres recettes de transfert hors dotation communale on peut noter: Arcadia, le taux d'occupation atteint aujourd'hui 164 résidents. Actiris a malheureusement diminué sa subvention et l'augmentation des recettes

liées à la récupération de la cotisation de pension de 7,5 % statutaire suite à la statutarisation de membres du personnel. Les recettes de prestations diminuent légèrement et peuvent être qualifiées de stable.

Dernier élément à relever, ce sont les dépenses de charges d'intérêt qui augmentent suite à l'évolution des taux, et les amortissements d'emprunt suite à la consolidation, non prévus au budget.

En conclusion, je dirais qu'on ne peut que décrier une nouvelle fois un report de charge du niveau fédéral sur les collectivités locales déjà en souffrance et plaider haut et fort pour un refinancement structurel des CPAS, revendication relayée par les organisations représentatives des travailleurs.

Je tire vigoureusement la sonnette d'alarme car, à défaut d'un tel refinancement, aujourd'hui ou demain, l'exécution des missions essentielles du CPAS seront compromises. Je termine ici, monsieur le Président, la présentation du projet de modification budgétaire 2023 du CPAS et je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Duquesne.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci, monsieur le président. Je remercie le président faisant fonction du CPAS pour sa présentation. J'ai cela dit, quelques remarques et certainement quelques questions.

Alors, je vais commencer par les questions. Vous parlez d'une augmentation des dossiers RIZ de 6200 cents à 6400, une augmentation de deux cents dossiers. C'est très important de donner cette information. Cela dit, ce qui est intéressant d'un point de vue financier et aujourd'hui on parle d'une modification budgétaire donc de l'aspect financier, il serait intéressant de savoir à combien de dossiers correspond l'augmentation du revenu d'intégration récupérable ou remboursé à 70 %, enfin l'équivalent des 840.000€ augmentés au niveau de la dotation communale. En d'autres termes, est-ce qu'il est possible d'avoir l'augmentation du nombre de dossiers pour ce qui est du risque subventionné à 60 % ?

Alors, pour Arcadia, de nouveau le déficit d'Arcadia est gigantesque. On est à 2.053.000€ au niveau du déficit. J'avais demandé, lors de la présentation du budget du CPAS, une comparaison entre les maisons de repos public pour voir où se situe Arcadia. On a dit que c'était en cours. On n'a toujours rien, on attend toujours. Je pense qu'on va attendre longtemps. Je ne sais pas si on aura cette comparaison un jour. Quoi qu'il en soit, le déficit d'Arcadia reste très important. Je vois que c'était un des points qui a été remarqué dans le pv du comité de concertation.

Alors, je vais justement revenir à ce PV du comité de concertation. Première chose, j'aimerais remercier la personne qui l'a rédigé, parce que le PV reflète vraiment tout ce qui a été dit, surtout quand je vois certaines déclarations, quand on parle des Ukrainiens, je vois que madame la Bourgmestre demande de fermer les frontières. C'est ce qui a été indiqué dans le PV. Donc, ici, à la commune de Molenbeek, on va fermer les frontières de la Belgique pour éviter que les Ukrainiens atterrissent à Molenbeek, c'est qui est mis dans le PV. Je n'invente rien. Par ailleurs, madame la Bourgmestre dit qu'on va vers le crash. Le crash, je suis désolé, cette majorité a déjà crashé la commune. C'est un peu trop tard. Le crash est déjà là, et depuis quelques temps déjà. Surtout quand je vois les remarques de l'échevin des

Finances qui, tout à l'heure lors de l'interpellation citoyenne, la deuxième interpellation citoyenne, avait l'air de dire que, finalement, tout n'est pas vrai et c'était bien géré. L'échevin des finances dit clairement que le précompte immobilier a été augmenté et qu'il y a des gens qui pleurent suite à cela. Oui, effectivement, il y a des gens qui pleurent et qui souffrent suite à cela et que c'est une remarque très intéressante pour les conseillers communaux, même pour les citoyens, que le papier dans les écoles a aussi été réduit. On cherche des économies. On parle de millions €. On cherche des économies en réduisant, en s'attaquant à l'enseignement. Cette majorité n'arrête pas de dire qu'elle a investi 27 millions € dans l'enseignement ce qu'elle ne dit pas, c'est que ces 27 millions € découlent de subsides, qu'il n'y a rien qui a été financé sur fonds propres. C'est grâce au pouvoir subsidiant que ces 27 millions ont été investis. Mais on va chercher des économies en réduisant le papier dans les écoles.

M. le Président :

Monsieur Haouari est ce que vous voulez clôturer votre intervention svp?

M. Haouari:

Je vais clôturer monsieur le Président. Il me semblait, monsieur le président, il me semblait que pour les interventions sur le budget, le modification budgétaire, on avait plus de temps. C'est ce qui me semblait, je pense, que ce n'était pas trois minutes pour cette intervention, c'était cinq minutes. Merci.

Donc, dernier point: je vois que madame la Bourgmestre demande au secrétaire faisant fonction du CPAS, monsieur Rozen, de rédiger un courrier pour les pouvoirs subsidiants pour leur dire qu'il faut intervenir d'avantage, et notamment pour la question des Ukrainiens. Madame la bourgmestre, nous sommes à quelques semaines des affaires courantes. Le gouvernement fédéral régional aussi vont rentrer en affaire courante. Est-ce que ce n'est pas un peu trop tard de réagir par rapport à ça? Ce courrier ne servira à rien. De nouveau, le président faisant fonction du CPAS l'a évoqué: dire qu'il faut se retourner vers le pouvoir fédéral pour demander le financement des communes et des CPAS, je vous l'ai déjà dit, vos partis respectifs, son gouvernement fédéral. C'est au niveau de vos partis respectifs qu'il faut essayer de résoudre cela. Ç'est un peu trop tard. On est à quelques semaines des affaires courantes. Ce que vous dites, c'est juste pour le dire, c'est juste pour dire que vous essayez de faire quelque chose. Vous ne faites rien par rapport à cela. Ce n'est pas en l'évoquant conseil communal que vous allez faire bouger les choses. C'est au niveau de vos parties respectives qu'il faut faire bouger les choses pour pouvoir augmenter les dotations pour les CPAS. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci Monsieur le président. Je vais me baser sur le rapport du comité de concertation pour certaines remarques et certaines questions que j'aimerai soulever.

- Premièrement, est-ce que vous pouvez nous expliquer comment vous pouvez expliquer l'augmentation de 941.000€ par rapport au compte 2022 de tout ce qui est frais de fonctionnement? Dans le rapport, vous dites qu'il y a une augmentation de 941.000€. Comment vous pouvez nous expliquer cette augmentation?

- Deuxièmement, toujours dans ce rapport du comité de concertation, vous dites que les coûts d'Arcadia passent de 1.600.000€ à 2.000.000€. J'aimerais également que vous nous expliquiez cette augmentation.
- Troisième point: je vais répéter ce que mon collègue vient de dire. Monsieur l'échevin, c'est vraiment étonnant, monsieur l'échevin des Finances, dans le rapport, que vous dites que la commune a augmenté son précompte immobilier et que les gens pleurent. Mais ça, monsieur l'Echevin, on vous l'a dit, on vous a prévenu: avant d'augmenter ce précompte immobilier, c'est prévisible. Il ne faut pas venir pleurer maintenant, parce que les gens pleurent. Il fallait pleurer avant.

Vous dites aussi que le papier dans les écoles doit être réduit. Mais là vous vous attaquez à l'enseignement, comme monsieur Haouari vient de préciser alors que l'enseignement est une des matières sur laquelle vous avez tablé, début de la législature, que vous allez travailler sur l'enseignement visiblement, ce n'est pas le cas, puisque vous êtes en train de réduire la capacité des enseignants et les moyens des enseignants pour, entre autres, le papier.

Vous dites aussi qu'il faut arriver à un équilibre. Franchement, comment voulez-vous arriver à un équilibre alors que vos moyens sont vraiment limités? C'est la catastrophe, il faut le dire. Vous dites aussi qu'il faut renforcer les équipes, mais ça on l'a toujours dit que les équipes, que ce soit au CPAS que ce soit au sein des équipes de la commune sont limite et qu'il fallait les renforcer mais vous n'avez rien fait depuis le début de la législature. Alors, franchement il y a une situation très grave sur laquelle il faut réagir.

Le pire, c'est ce que madame la Bourgmestre dit toujours dans ce rapport du comité de concertation, je cite, ce qui est écrit :

Dans le rapport, madame la Bourgmestre dit qu'elle peut faire un plaidoyer pour le CPAS: les chiffres montrent qu'on se dirige vers le crash, mais il faut le dire. Il faut vraiment le dire aux conseillers communaux qui sont ici, alerter les conseillers communaux qu'il y a vraiment une faillite qui va arriver. Organisez au moins une section réunie pour informer les conseillers que, vraiment, c'est la faillite de notre commune.

Je reviens également, messieurs, par rapport à votre demande pour des travaux Arcadia, vous dites qu'il y a des travaux qui doivent être faits sur Arcadia sinon, vous allez perdre l'agrément. La commune a refusé votre demande d'être supplémentaire pour ces travaux. J'aimerais savoir comment vous allez financer ces travaux pour ne pas perdre l'agrément. Voilà quelques questions, quelques remarques que je vous pose. Un grand merci.

M. le Président :

Merci, monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Merci Monsieur le Président, j'ai encore quelques questions. D'abord par rapport à Arcadia, quelques questions supplémentaires. Le déficit, il augmente de 1.600.000€ à 2.000.000€, à-peu-près. Pourtant, quand vous l'avez dit, le taux d'occupation est remonté et dans le rapport du comité de concertation, on lit aussi que le profil des résidents se diversifie, ce qui peut être problématique. Ça semble un peu contradictoire, mais vous avez sûrement une explication. En principe, tout l'occupation augmente ici, devrait diminuer, et en quoi la diversification du profil des résidents constitue un problème? Est-ce que c'est parce que vous prenez tous les cas les plus lourds et que les cas les moins lourds vont au privé ? A priori, ça ressemble un peu difficile à comprendre. Il y a aussi les frais de fonctionnement qui

augmentent de 67 % pour l'intérim comment vous expliquez ça? Pourquoi y a-t-il un intérim tout à coup? Donc, j'ai déjà entendu que, il y a une surcharge et que les gens tombent malade, est-ce que c'est ça la cause qu'il y a plus d'intérim à Arcadia?

J'avais encore une question sur les réfugiés ukrainiens. Je lis dans le comité de concertation qu'il y a la fin de la subvention majoré pour les Ukrainiens à partir du 01.10. 2023, qui sont remplacés par une intervention complémentaire à hauteur de 10 %, pour autant qu'un Pis soit établi. Est-ce que ça veut dire que maintenant, le fédéral, au lieu de payer 135 % ou 125 %, il ne paye plus que 110 % et qu'il faut un suivi individuel de ces bénéficiaires? Est-ce que c'est ça que ça veut dire ? En tout cas, il y a une perte conséquente de l'intervention du fédéral, c'est certain. Pour Arcadia les travaux sont toujours en cours. Pour 2024, il y aura toujours des travaux où les travaux sont finis ?

Maintenant, une dernière petite question, vous dites que, dans le rapport on dit qu'à partir du 01.12.2023 on ne pourra plus payer l'indexation salariale. Ça veut dire que les gens, les travailleurs, ne seront plus indexés ? Voilà mes questions.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci, monsieur le président. On vous remercie pour ce rapport, qui est évidemment très inquiétant. Comme vous avez besoin de sous, je voulais vous soumettre quelques idées. Je vous avais parlé l'an dernier des duo leg, mais je n'ai rien vu passer comme communication à ce sujet et je trouve ça dommage, parce que ça permettrait aux CPAS d'avoir un peu de sous. Je pense que ce serait possible. Je voudrais vous demander aussi si ça n'est pas possible que vous preniez des assurances juridiques, style DAS pour toutes les actions en justice, parce qu'à ce moment-là, c'est eux qui prennent en charge les actions que vous avez à mener et ca fait quand même de sérieuses économies. On a même constaté pas mal de faillite dans les maisons de repos et on est évidemment content que Arcadia continue et on peut comprendre que vous avez de gros problèmes au niveau d'Arcadia. Je me suis demandé aussi si c'était impossible, au niveau des travaux, de faire des partenariats publics privés, d'essayer de trouver des solutions à ce niveau-là, et maintenant, ce n'est peut-être pas possible légalement. Je pose des questions et j'ai vu qu'il y avait encore des aides pour les travaux ménagers et j'aurais bien voulu, si c'était possible, d'avoir des éclaircissements à ce niveau, parce que j'ai entendu pas mal de personnes âgées se plaindre qu'elles n'avaient pas les aides dont elles avaient besoin. Mais sinon, bon courage pour la suite.

M. le Président :

Merci, madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Je voudrais juste compléter mon collègue Vancauwenberge avec deux questions, plutôt une proposition. Moi, je pense que le CPAS doit agir. Je trouve qu'il ne doit pas agir seul. J'invite vraiment le CPAS, avec le conseil de donner un signal clair. Je ne dis pas qu'on doit faire une action, mais je trouve que c'est le moment de faire une action, d'être visible, parce que je ne sais pas si les conseillers qui ont pu lire le comité de concertation où on discute sur un demi temps de travail, un mi-temps pendant un an, ça, c'est la marge de travail qu'on a aujourd'hui comme CPAS pour disposer de oui ou non de plus de gens un mi-temps. Monsieur

Duquesne a dit: je pense que s'il n'y a pas un refinancement, le fonctionnement de fonds du CPAS risque d'être mis en péril. Moi, je vous renvoie la balle. Vous mettez où la barre? Parce que j'ai l'impression qu'on y est déjà un peu. Et je le dis surtout parce qu'il y a quelque temps, on a discuté, par exemple, sur la charge de travail d'un assistant social. C'est quoi la charge de travail correcte? Je pense que le chiffre de 100 dossier était mentionné à l'époque. Moi, j'ai invité le CPAS à l'utiliser comme indicateur et de le mentionner dans chaque rapport, dans chaque modification budgétaire. On en est où on en est où? Et j'ai l'impression que là, avec les indications que vous dites, les évolutions futures, les plus que 20 ou 24, je pense assistant sociaux plus les 18 et je ne sais pas si ce sont des assistants sociaux vous n'étiez pas très clair et précis. Quelle est leur fonction? J'ai l'impression qu'on est déjà au-delà de la limite. Moi, je suis prêt à réfléchir à ce qu'on peut faire ensemble, avec le conseil et le CPAS, pour donner un signal clair? Sinon j'ai l'impression que passer inaperçu, discuter, sur un mi-temps, alors qu'on parle de 24 et 40 ETP équivalent temps plein qui vont disparaître. Et je pense que ça, c'est vraiment un problème.

Je voudrais demander une discussion en section réunie sur l'Arcadie. Ça m'inquiète que la situation, le déficit, grandit, j'ai l'impression quand même et d'une façon relativement stable. Moi, je voudrais savoir quelle est la vision et la projection du CPAS, de la direction, parce que plus ce déficit, vous l'entendez implicitement, plus ce déficit est grand, plus vous entendrez des voix qui disent que ça ne va pas, qu'il faut couper, qu'il faut privatiser, qu'il faut des solutions privées, publiques. Ça, j'entends revenir déjà, ce ne sont même plus des bruits de couloirs. Les gens le disent haut et fort. J'aimerais bien vraiment avoir une discussion un peu une présentation globale, vision. C'est quoi notre vision d'avenir c'est quoi les alternatives?

Finalement, la troisième question que je voudrais rajouter, ce sont les articles 60. Je n'ai pas très bien compris. Vous avez dit que c'est les compensations sont passés du public au privé. Le CPAS, pour chaque article 60, doit payer. Je ne sais pas. Est-ce que ça veut dire juste les articles 60 qui travaillent au CPAS? Ou est-ce qu'il y a des articles 60 qui travaillent ailleurs, qui sont mis au travail ailleurs? Et est-ce que ça, c'est aussi un coût pour le CPAS? Est-ce que vous pouvez présenter cela? Parce que ce qui est intéressant, c'est de voir: est-ce qu'il y a une option pour une politique plus ambitieuse d'article 60 qui fait en sorte que les 6.200 à 6004 RIS, qu'à terme, on peut les diminuer ou d'une façon ou d'autre mais que ces gens retournent avec des droits au chômage et ne restent pas au CPAS? Donc, ça, c'est une question. Est-ce que c'est réaliste? Est-ce que vous avez réfléchi à cela? C'est quoi les opportunités?

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur le président, j'ai deux petites questions, simplement pour compléter les informations qui sont données, puisque, dans le rapport du comité de concertation que vous avez eu entre le CPAS et la commune, il y a quand même différents éléments qui laissent comprendre que la situation est vraiment très, très, très, très difficile. On parle même de crash, et je sais qu'actuellement au niveau de la commune, on est à 365 jours de paiement pour les factures. Je voudrais savoir quel est le délai de paiement actuellement pour vos factures au niveau du fonctionnement, etc. pour situer ça, et oui, comme tout est en augmentation, l'index monte, etc., que vous avez des financements qui diminuent, ça va risquer probablement de mettre vos actions en très grosse difficulté et je serais curieux de savoir comment vous envisagez la chose, puisqu'on sait que, dans le système de fonctionnement du CPAS, la grosse charge qui va peser et sur lesquels vous avez éventuellement un petit peu de jeu, c'est le personnel. Si on doit s'attaquer à ça, ça va créer des problèmes, probablement également de la compréhension et des mouvements de grève et autres, qui n'arrangera pas la situation

non plus. Je ne sais pas si vous avez déjà réfléchi à une solution, parce que vous avez entendu les réponses qui ont déjà été données par rapport aux dépenses de la commune et sa situation. Il y a très, très peu de marge de manœuvre qui existe du côté de la commune et malheureusement, comme ça a été dit aussi, la région et le fédéral sont dans la même situation. Et IL suffit d'entendre encore le rapport de la communauté européenne par rapport au budget qui a été présenté par la Belgique, où on est avant-dernier avant la Croatie, et on nous dit qu'on ne fait pas assez. Et comme elle est à la veille d'une année électorale et que déjà, il y a des parties qui disent non, on ne va rien faire, parce que sinon, on risque de perdre des électeurs. Ils vont les perdre de toute façon, puisqu'ils vont plus pouvoir assumer les services qu'ils doivent faire. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne:

Merci, merci pour vos questions. Avant de donner la parole à Monsieur Bex, pour les chiffres, j'aimerais donner une réponse plus générale à deux questions: celle de monsieur Vancauwenberge sur la fin de la subvention majoré des Ukrainiens, et de monsieur De Block sur le signal que doivent donner le CPAS et les conseillers en disant que deux remarques. D'abord ça illustre, mais on l'a déjà dit des tas de fois, la problématique du transfert des charges du fédéral vers le local, mais en termes de moyens de pression, c'est la fédération des CPAS qui essaye de mettre un maximum de pression et dans la fédération des CPAS Madame Bastin représente les présidents et monsieur Rozen, les secrétaires. On est très impliqué dans la fédération des CPAS et tout ce qu'on dit ici est effectivement reporté à chaque fois qu'on peut le faire, et notamment dans le mémorandum on demande un refinancement à raison de 95% plutôt que 70%, à voir si ce sera accepté, mais ça résoudrait énormément de problématiques du CPAS. C'était pour une réponse plus générale et pour les chiffres, je donne la parole à monsieur Bex.

M. Bex:

Bonsoir à tous, j'ai bien pris note, j'espère que je n'oublierai personne. Au niveau du dossier du revenu, intégration, revenu d' intégration pour un titulaire inscrit au registre de la population, avec un taux de récupération à 70% on est à 5.400 dossiers. C'est cette catégorie-là, qui prend l'augmentation des deux cents dossiers. Ces deux cents dossiers supplémentaires, ça provient de nouvelles demandes, bien sûr, sans oublier l'impact de l'article 46 de la loi du 26 mai 2002 fixant à cinq ans maximum le montant de la subvention.

Pour le déficit d'Arcadia et les questions sous-jacentes, la fameuse comparaison des maisons de repos, cette comparaison est en cours, elle est dans les mains de la région, c'est une comparaison officielle qui est en train de se faire par une personne qui en est en charge, ne fait pas la région, sous le couvert de la conférence, incessamment sous peu, je n'ai pas tous les éléments en main, on aura une comparaison officielle des maisons de repos, des maisons de repos public.

Pour les Ukrainiens, au 01.10, la subvention de 20, 35 %, en fonction de la durée de séjour de la personne est supprimée et remplacée par une subvention 10 %, dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration mais cette subvention, cette subvention de 10 % pour un projet individualisé d'intégration sociale n'est plus systématique. On bénéficiait des 20 %, des 35 % de manière systématique. Ici, il y aura une action spécifique, une action individuelle à faire et une signature d'un projet individualisé pour obtenir cette subvention.

Au niveau d'Arcadia la question a été posée sur le déficit. Rappeler quand même un principe. Arcadia doit suivre les implications légales, indexation des salaires sur le flux de l'indexation des prix de consommation, des prix de première nécessité. On est confronté, comme nous tous ici, à l'augmentation des prix de la nourriture. Bien sûr, de notre côté, Arcadia est aussi limité dans le prix. C'est bien l'objet d'une maison de repos public. Arcadia est limité aussi dans le prix qu'il peut facturer sinon on peut facturer le maximum comme au sein d'une maison de repos privé ce qui n'est absolument pas notre but. En effet, si on va plus loin, à partir du compte 2022 on enregistre une augmentation de 941.000€. Moi, j'ai une petite difficulté là-dedans, donc personnel, c'est que du compte 2022 jusqu'en modification budgétaire ici, on revient rediscuter, je dois réexpliquer, j'ai pas de souci avec ça, des sujets qui ont déià été, expliqués, notamment l'impact des index 2022, l'affolement de l'indexation l'impact 2022 sur 2023 de l'augmentation des salaires, la crise énergétique où on a prévu une augmentation, on a prévu une augmentation des crédits énergétiques d'un peu plus de 300.000€. Le lecteur attentif de la modification budgétaire verra, dans les frais de fonctionnement la réapparition dans les frais de nourriture, la réapparition d'un montant d'au moins 150.000€ - 170.000€, je m'excuse de citer un terme t technique, 12413, c'est le report du projet « cuisine du monde » qui est en gestation au niveau du marché public, mais un report de dépenses vers Arcadia, qui assure la fourniture des repas pour le Relais, et la suppression d'un poste qui était prévu à d'autres maisons d'accueil. Donc, oui, il y a une augmentation, une augmentation technique dans les frais de fonctionnement. Dans l'absolu il n'y a pas d'augmentation et oui, on doit assumer. On doit assumer la continuité des soins, avec l'augmentation des frais d'intérim qui ont été, à juste titre, mis en avant.

Au niveau des travaux, que les choses soient claires, les choses n'ont peut-être pas été bien comprises au niveau du pv du comité de concertation, nous n'avons reçu aucun refus de faire des travaux pour la résidence Arcadia. On nous a simplement demandé d'être encore plus attentif sur la question des travaux ponctuels, à éventuellement voir si on pouvait compenser quelque chose par une autre non-dépense. Mais je peux vous rassurer qu'au niveau d'Arcadia, au niveau des travaux, le cas, et comme a dit notre président, au niveau des travaux, de la planche, la planche des travaux qui devaient être faits, ça pissait partout et nous sommes aussi tenus de répondre aux normes AFSCA.

Je vous ai répondu pour les Ukrainiens, les travaux, en-cours, ou il y aura des travaux en cours, fin 2023/2024. Nous venons de recevoir il y a un mois des autorisations de travaux délivrées par Iriscare, des espaces de vie commune et pardonnez-moi, je ne connais plus exactement dans quelle aile c'est fait mais des espaces de vie commune seront aménagées et construites. Tout ça avec l'objectif de lever toutes les dérogations et toutes les remarques qu'Iriscare a mis pour que Arcadia continue à se mettre en ordre, avec le respect des normes architecturales fixées par le législateur.

Au niveau des indexations, les indexation des salaires il n'y a pas d'inquiétude à avoir. C'est une imposition légale. Les aides sociales ont été indexés. Le titulaire de l'aide sociale du revenu d'intégration touchera une indexation fin du mois de novembre. Nos collègues salaires, toucheront l'indexation en bonne du forme, comme le prévoit la législation. Au niveau des aides aux familles je ne peux que renvoyer les personnes vers le responsable, vers notre directeur de la maison de repos qui est pour l'instant sur la responsabilité de renvoyer vers le service d'aide familles. S'il y a des soucis ou des appels à l'aide et je ne peux ici que mettre en avant qu'il existe que tout à fait récemment avec Iriscare, il y a des pistes de réflexion, il y a des pistes, des réflexions qui sont menées pour les maisons de repos, pour envisager des partenariats privés, publics mais pour l'instant c'est une idée qui est en gestation, encore rien de concret. Ma dernière réponse, au niveau des articles 60, c'était simplement un ajustement. Nous avons au 01.01.2022, nous avons le paiement des salaires pour les articles 60 était calculé jusqu'à avant le premier janvier 2022, le barème était calculé sur le barème secteur privé. Au premier janvier 2022, la législation nous a demandé de calculer sur base des

barèmes secteur public. 2022, et notamment en modification budgétaire 2022 nous rencontré des difficultés dans le calcul exact des montants que nous avions besoin. Cette rectification a été faite en modification budgétaire reportée dans le budget 2023. Et ici ce que monsieur le président voulait simplement dire, c'est que la modification budgétaire 2023 acte comme quoi il y a les estimations, maintenant, pour le calcul des salaires article 60 est correct. J'espère avoir oublié personne.

Alors, juste pour information générale, la charge restante, la charge restante pour une mise au travail d'un article 60, c'est 14.000 €. Le délai de paiement pour l'instant c'est notre directeur financier qui est la personne la plus adéquate pour vous répondre. Mais pour l'instant nous arrivons à tenir les délais de paiement fixés fin de mois. Nous ne rencontrons pas de problèmes majeurs au niveau de la trésorerie. La situation fin d'année sera peut-être vraisemblablement un petit peu plus compliqué, puisque l'état fédéral, et ça, c'est une routine qui existe depuis mathusalem, l'état fédéral paye douze mois dans l'année mais ne paye pas son subside pour le mois de novembre et le mois de décembre. Ça s'est reporté l'année suivante.

Juste une petite précision encore pour ce qui concerne le déficit d'Arcadia il faut aussi tenir compte de la facturation interne. Je sais que c'est une technique qui n'est pas connu au niveau des communes. Ça le sera sans doute dans deux ou trois ans, lorsque le nouveau règlement comptable sera d'application et c'est une vue bien plus correcte sous fonction, par centre d'activité. C'est un peu compliqué de vous expliquer ça au conseil communal. S'il y a une section réunie, je suis tout à fait ouvert à expliquer tout ça, mais il faut bien comprendre les choses. En section réunie, nous, nous faisons des présentations des budgets chaque année et n'hésitez pas, n'hésitez pas à poser toutes vos questions. Il n'y a pas de pas de problèmes.

Pour ce qui concerne le courrier à adresser aux ministres dont on parle dans le PV du comité de concertation, l'état fédéral a connu des problèmes de trésorerie, comme bien d'autres pouvoirs encore, et à payer le CPAS, quelquefois en retard.

M. Rosen:

Et, à l'occasion n'hésitez pas, n'hésitez pas à poser toutes vos questions. Il n'y a pas de problème. Pour ce qui concerne le courrier adressé au ministre dont on parle, dans le pv du comité de concertation, l'état fédéral a connu des problèmes de trésorerie, comme bien d'autres pouvoirs encore, et a payé le CPAS, quelquefois en retard. Ca oblige d'avoir des recours à des avances de trésorerie. Les avances de trésorerie, jusqu'll y a un an, un an et demi, n'étaient pas très cher, au contraire, puisque la courbe des taux était inversée. On était même, on récupérait même des intérêts créditeurs quand on empruntait. Je sais que c'est compliqué à comprendre, mais c'est l'opération technique que j'explique ici. Les taux ont entretemps bien augmenté. Ce que la bourgmestre voulait qu'on fasse, le projet de courrier est prêt, c'est de réclamer auprès des ministres compétents, le fait que si l'état paie en retard. l'état devrait trouver un système pour que le CPAS ne paye pas d'intérêt agir, par exemple par provision. Il fut un temps où l'état fédéral avançait l'argent au CPAS. C'est une mission, le revenu d'intégration, c'est une mission qui est fédérale. On fait cette mission parce que, parce que le fédéral nous a délégué cette mission, et si vous avez le courage de lire, et je vous invite à faire, le mémorandum des CPAS, tout ça est dénoncé, tout est dénoncé. Et, quand vous dites, on n'agit pas, oui on agit comme monsieur le président vous l'a vous l'a signalé, Mme madame Bastin est dans le comité directeur de la fédération des CPAS et moi, j'y représente les secrétaires généraux de la région de Bruxelles-Capitale. Oui, on est très actif et je vous invite encore une fois à lire le mémorandum qui sera remis au prochain, au prochain gouvernement. Mais chaque fois qu'il y a quelque chose à dénoncer, on le dénonce. Et si le président de la fédération a publié un communiqué de presse, c'est justement pour taper sur la table. Je le répète, c'est pour taper sur la table. Vous y retrouvez aussi, comme a dit M. le

président, une demande de remboursement, et ce n'est pas uniquement la fédération des CPAS de la région de Bruxelles-Capitale, mais les trois fédérations du pays qui demandent au fédéral un remboursement du RIS à 95 % pour toutes les communes, toutes les communes et CPAS, indirectement, et ça, ça va donner un fameux ballon d'Oxygène. Je ne dis pas que c'est la solution finale, mais au moins celle-là serait structurelle, une autre, une autre revendication qui est faite, c'est d'arrêter de subventionner les CPAS par des appels à projets qui font, qui font des CPAS des employeurs, qui emploient leurs travailleurs avec des contrats précaires. Il n'y a aucune stabilité. On veut des enveloppes structurelles pour les CPAS, ce qui pourra permettre aussi aux CPAS d'engager de manière stable leur membre de personnel. Ça, c'est pour, j'espère qu'on a oublié personne dans nos réponses.

M. le Président :

Merci, monsieur Rosen, je pense que c'était monsieur Vancauwenberge d'abord et puis, monsieur, je donne la parole à monsieur De Block?

M. Vancauwenberge:

Quelques précisions donc, merci pour vos explications notamment au sujet des réfugiés ukrainiens, est-ce que vous pouvez donner un chiffre de combien ça coûte en plus à la commune cette mesure-là? Et puis, en ce qui concerne Arcadia, vous n'avez pas vraiment répondu ce que vous entendez par la diversification des résidents qui constitueraient un problème ou un problème potentiel, je ne sais plus oui comment, je n'ai pas compris cette phrase. J'aimerais bien comprendre. Et vous n'avez pas non plus expliqué pourquoi il y a cette explosion d'intérim, c'est quoi la cause? Voilà, merci.

M. De Block:

J'avais posé une question précise sur les articles 60. Si on envisage une stratégie d'éventuellement mobiliser des entreprises, des asbl, mais entreprise aussi, pour que ce n'est pas juste le CPAS qui paye les 14.000 €, mais des autres sociétés, et dans ce cas-là, si une société, asbl ou petite société, paye les 14.000 €, un article 60, est-ce que c'est une charge en tant que tel pour le CPAS, au niveau des finances, au niveau du budget, ou est-ce que c'est juste en charge de suivi de dossiers pour placer la personne?

M. Haouari:

Je remercie les intervenants pour leurs réponses, notamment pour l'explication de la lettre que le CPAS doit rédiger par rapport au tout d'intérêt. J'aimerais revenir sur le déficit d'Arcadia. Pour moi, le problème est là. Je pense qu'on est autour de 150 résidents, peut-être un peu plus. Le déficit de plus de 2 millions €. On tourne autour de 13.000 € de déficit annuel par résident. Je trouve ça excessif, bien que, bien que le directeur financier, le secrétaire du CPAS ont avancé des explications, qui sont en partie correctes, cela dit, le déficit reste très important. Mais bon, je ne pense pas que c'est ici que le problème sera résolu, mais je pense qu'il faut de trouver des solutions structurelles. J'avais encore une seule question par rapport aux chiffres: vous avez, on a parlé des Ukrainiens. Est-ce qu'on pourrait nous dire de combien d'Ukrainiens, c'est-à-dire combien d'Ukrainiens sont concernés par les aides ici, ici à Molenbeek ? Merci pour vos réponses éventuelles.

M. Hamzaoui:

Après vos interventions, vos réponses et les interventions des conseillers communaux, je suis convaincu qu'il faut une section réunie pour qu'on puisse comprendre plusieurs éléments que vous avez évoqué: les problématiques, toutes les problématiques que vous venez d'évoquer, la problématique d'Arcadia, les frais de fonctionnement, les articles soixante

et je pense que cette section réunie permettrait d'aborder le mode de fonctionnement du CPAS, les demandes, ce que vous demandez, les objectifs auxquels il faut y arriver, et comme ça, on ira dans le sens, dans le sens de la proposition de monsieur De Bloc, c'est-à-dire prendre une action, prendre une action sur base d'un constat et voir ce qu'on peut faire pour arriver à des solutions. C'est pour ça que, monsieur le président, madame la secrétaire, je pense que cette section réunie est importante et je vous demande vraiment de l'organiser pour qu'on puisse vraiment arriver à une solution et voir ce qu'on peut faire conjointement pour essayer d'aider, en tout cas d'aider votre organisation à sortir de cette, de cette situation. Merci.

M. Rosen:

Je vais essayer de répondre très rapidement: la diversification des profils, il faut savoir que, depuis trois-quatre ans maintenant, il n'y a pas que des personnes âgées qui sont admises en maison de repos, il y a des dérogations possibles. En dessous, en dessous de 60 ans, il y a des dérogations possibles et on a de plus en plus de ce type de profil. Et c'est ça, la diversification des profils qui est visée, avec des profils qui ont leur problématique, qui ne sont pas des problématiques liées à la vieillesse, qui sont d'autres problématiques. Mais il n'y a pas d'autres institutions en région Bruxelles-Capitale, qui peuvent accueillir ces personnes. C'est ca qu'on voulait dire avec la diversification des profils. Au niveau des articles soixante et de la charge restante, lorsque la personne va travailler, est affectée chez un employeur privé, l'employeur privé paye la différence, la charge qui nous reste. Par contre, ce n'est plus très attractif. Ça l'a été pendant tout un temps, mais ce n'est plus attractif. Il existe d'autres contrats d'activation qui sont plus intéressants, et le privé est beaucoup moins intéressé. Mais il ne faut pas oublier que nos articles 60 sont affectés au CPAS, bien sûr, à la commune également, mais dans tout le réseau associatif et toutes les sociétés d'économie sociale. Et, si on n'avait pas cette solution-là, ce seraient les sociétés d'économie sociale qui seraient en grande difficulté, mais l'article 60 n'attire plus le secteur privé.

Au niveau du nombre de résidents, ce n'est pas 150, mais on est à 162 résidents. Ça, c'était hier, le chiffre d'hier. Au niveau du déficit des maisons de repos, encore une fois, c'est la conférence des bourgmestres qui a diligenté une analyse qui est faite par la région et on y participe par nos chiffres. Il faut attendre l'issue de cette analyse, et vous aurez une comparaison avec les déficits de toutes les maisons de repos publiques en région de Bruxelles-Capitale. Nous avons des réunions de concertation avec Iriscare et avec le secteur qui s'intéresse bien sûr à cette analyse, au résultat de cette analyse.

Au niveau des Ukrainiens, le nombre d'ukrainiens, 250, si les effets de la perte du subside, encore une fois une charge du fédéral qui est transférée sur la collectivité locale, pour 2024, ce sera 700.000 € de perte.

Les frais de fonctionnement reviennent souvent à l'ordre du jour. Je vais vous rappeler, vous rappeler le profil, le profil économique du CPAS. Les frais de fonctionnement du CPAS sont de 3,22 % de l'ensemble de nos dépenses, c'est-à-dire rien du tout. Et je ne suis pas sûr qu'on n'ait pas le record de Belgique. Et on est en train d'encore essayer de réduire les frais de fonctionnement. Je dis attention, dans une maison de repos, quand les frais de fonctionnement augmentent. Il ne s'agit pas de l'achat de papier, il ne s'agit pas de l'achat de bic ou d'encre pour les imprimantes. Il s'agit du confort des résidents, leur alimentation, les produits d'Hygiène, le matériel d'incontinence, c'est de ça qu'on parle. Faites des économie là-dessus, je me demande, il faut m'expliquer. Mesurez bien, on ne peut pas comparer le pourcentage, les frais de fonctionnement d'une maison de repos, au frais de fonctionnement d'une administration communale ou du fonctionnement administratif du CPAS. Si je prends les 3,22 % que ça représente, il y a 2,5 % qui concernent directement le confort, entre guillemets, des résidents. Vous voyez avec quoi l'Administration fonctionne, la différence entre 3.22 et et 2.50.

Au niveau des sections réunies, ce n'est pas à moi de décider. M. le président, vous pourrez peut-être en parler. Et je remercie les conseillers communaux qui veulent se joindre à nos actions. Sachez bien que les actions sont bien menées au niveau du niveau du CPAS. C'est pour ça qu'on passe par la fédération pour avoir plus de poids, c'est avec l'ensemble des CPAS bruxellois, et toutes les administrations, tout ce qui transite par la presse pour le moment, c'est un cri d'alerte qui a été lancé par l'ensemble des CPAS et je vais passer la parole à monsieur le président.

M. le Président du CPAS, M. Duquesne :

Je pense qu'on a répondu et monsieur Bex et monsieur Rosen ont répondu en détail à toutes les questions. Pour la section réunie, on en aura bientôt une pour le budget 2024. Je ne sais pas s'il faut créer une avant celle-là, ça peut se discuter. Je clôturerai là-dessus en remerciant à nouveau monsieur Rosen, Bex pour le temps passé, pour toutes ces réponses et je clôture ici la modification budgétaire 2023 numéro deux. Merci.

M. le Président :

Chers collègues, merci beaucoup. Merci. Oui.

Monsieur Vancauwenberge, allez-y.

M. Vancauwenberge:

Oui, en tout cas, un grand merci pour vos réponses. Je ne sais pas si c'est possible, mais pour la diversification des résidents, est-ce que c'est quelque chose qui est obligatoire? Est-ce que c'est un choix que vous faites en disant comme ça on va un peu gagner de l'argent et diminuer le déficit? Et il y a combien de profils hors norme ? Si c'est possible, de répondre, merci.

M. Hamzaoui:

Je veux juste rebondir un peu sur votre remarque concernant les frais de fonctionnement. Quand on vous a demandé de savoir où il faut trouver, essayer d'avoir une solution, ce n'est pas vraiment par rapport aux frais de fonctionnement, c'est-à-dire qu'on ne vous demande pas de réduire le papier, réduire vraiment les choses qui sont nécessaires pour les uns ou pour les autres, mais c'est juste un petit peu essayer de comprendre comment le fonctionnement. C'est pour ça l'utilité de cette section réunie et afin que vous expliquiez comment, comment sont dispensés, comment les dispenses de frais de fonctionnement, comment ils sont répartis. C'est pour ça qu'on vous demande, c'est je veux dire que j'ai proposé cette section réunie pour qu'on comprenne tous la répartition de ces frais de fonctionnement notamment.

M. le Président du CPAS :

Merci monsieur Hamzaoui. Effectivement, tout ça sera expliqué lors du budget 2024 et on en profitera pour détailler tout ça pendant la section réunie. Et, monsieur Vancauwenberge, je propose d'en faire une réponse écrite. Si vous voulez bien, on va se renseigner auprès d'Arcadia et vous aurez des chiffres exacts. Merci.

M. le Président :

Ok, on va passer au vote.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

24 votants: 16 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

24 stemmers: 16 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block:

Oui, je veux juste expliquer notre abstention. C'est pour montrer qu'on trouve que le CPAS travaille avec beaucoup trop peu de moyens. Ce n'est pas pour désavouer le personnel et ceux qui essayent de faire beaucoup avec peu de moyens, mais je trouve que le signal, ça fait partie du signal qu'on doit donner en tant que conseiller. Et ici, je trouve que c'est le budget et les moyens du CPAS sont vraiment en dessous de tout. Je serais vraiment prêt à faire beaucoup plus que la lettre qu'ils vont envoyer. Moi, je suis pour que la prochaine fois, peut être au conseil, on fait une photo, on montre quelque chose. Je trouve que ça ne va pas que tout se passe ça.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting. Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting. Hind Addi entre en séance / treedt in zitting. Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting. Pascal Paul Duquesne entre en séance / treedt in zitting.

5. Secrétariat communal - Conseil de police - Remplacement de Monsieur Jamal Ikazban par Khalil Boufraquech - Report du 18/10/2023 - 2ème convocation.

Gemeentelijk secretariaat - Politieraad - Vervanging van de heer Jamal Ikazban door Mijnheer Khalil Boufraquech - Uitstel van 18/10/2023 - 2de oproep.

M. le Président :

Ok, on va passer au point suivant, qui est le remplacement de monsieur Jamal Ikazban par M. Boufraquech, qui était un report. Et il n'y a pas, il n'y a pas nécessité de vote. Entretemps, on a eu un avis de la tutelle, et il dit que la délibération présentée était correcte, mais il ne fallait pas de vote, Monsieur Boufraquech devait être proclamé élu. Tout simplement, il ne faut pas de vote dessus, parce que l'article 19 dit qu'il n'y a pas de nécessité de voter tant qu'il y a des gens présentés. Monsieur Boufraquech a été présenté. Ce n'est que quand il y a plus de personnes présentées qu'il faut passer par un vote. Voilà.

M. De Block:

Imaginez que j'aurais déposé ma candidature ?

M. le Président :

Non, parce que c'est ça doit être présenté, ça doit être présenté, comme les conseillers communaux, vous comprenez, c'est dans la liste, c'est un mandat.

M. De Block:

Je comprends, mais dans l'ensemble vous voyez que même tout au début, quand il y a un vote, il y a un vote. Et je peux vous dire que ce vote se fait aussi par votre secret, et je vous annonce, rien de secret, que lors de ce vote, les gens constatent que pas tous les gens de leur majorité ont voté pour eux. Je veux juste dire que son mandat, ça dépend aussi des personnes et finalement, il doit être porté par la majorité des voix. C'est tout simple, franchement, là, vous m'apprenez quelque chose: que des personnes, on s'en fout, des personnes, parce que finalement, lors de la première présentation, il y a bien un vote et ces votes ont un sens, parce qu'il y a toujours trois-quatre votes. Je me rappelle même des petites surprises, des gens qui ne sont pas passés et des autres gens qui sont passés. Je ne comprends pas qu'il y a d'office ceci ou cela. Et j'insiste aussi parce que la fois passée, quand on a notre représentant au conseil d'administration du Logement molenbeekois, on a dû voter pour les deux. Je ne sais pas comment ça se fait que, dans un cas, on le fait, dans l'autre cas, je comprends que c'est un problème, parce que le partage des votes, ça se fait par deal politique. Ce deal politique, à ce moment-là, reflète... Je peux vous dire que, peut-être avec des majorités et les tensions entre majorités dans certaines fractions, peut-être que des votes se seraient exprimés différemment.

Désolé, mais le conseil de police, c'est un mandat dérivé, on est d'accord. Néanmoins, au moment de voter au début de la législature, c'est un vote.

M. le Président :

Monsieur De Block, il y a effectivement un vote avec des suppléants. Vous comprenez, il y a eu une présentation du candidat effectif et des suppléants, et tant qu'il ya des candidats suppléants, on ne doit pas revoter. C'est ça la logique de l'article 19. Ok, oui, c'est ça, c'est ça.

Monsieur Hamzaoui a peut-être la même remarque ou pas.

M. Hamzaoui:

Moi aussi, j'aimerais je voulais en tout cas soulever le fait, cette contradiction, qu'il y avait, c'est-à-dire que le fait que, dans le passé, il y a eu des de postes sur lesquels on a voté, et pourquoi pas ce poste-là? Deuxièmement, j'aimerais savoir, parce que vous avez lu certains articles, j'aimerais savoir à quel article vous faites référence et à quel règlement vous faites référence. Ce n'est pas ça n'a pas été, ça n'a pas été précisé. Et je voudrais également soulever sur ce fait-là qu'on a reporté le point au dernier conseil communal, c'est le fait qu'il n'y avait pas d'élection qui étaient prévues, c'est-à-dire un vote secret. Et c'est pour ça qu'on a reporté ce point à aujourd'hui. Essayez de nous éclaircir, d'éclaircir un petit peu cette situation.

M. le Président :

Oui, ok, on n'aurait pas dû reporter la dernière fois, mais la base, elle, est citée dans la délibération, c'est l'article 19 de la loi du sept décembre 1998 organisant un service de police intégré et l'article 19 dit ce que ce que j'ai dit tout à l'heure, c'était une erreur de notre part de la fois, on n'aurait pas dû le reporter.

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd. 6. Secrétariat communal - IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2023.

Gemeentelijk secretariaat - IGRETEC - Goedkeuring van de dagorde van de gewone algemene vergadering van 13 december 2023.

M. le Président :

On passe au point suivant, puisque ça, c'était une prise de connaissance. On a l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'Igretec. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça? Oui, monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Pourquoi vous nous demandez d'approuver un PV auquel on n'était pas présent, à un conseil, une réunion auquel on n'était pas présent?

M. le Président :

C'est un genre de procédure. C'est comme dans tous les cas.

M. Hamzaoui:

C'est une prise d'acte alors, parce qu'on ne va pas devoir voter sur quelque chose auquel on n'a pas participé.

M. le Président :

C'est un ordre du jour, je veux dire: c'est sûrement toutes les communes qui sont associées à Igretec qui doivent, on doit voter, c'est ça, c'est pour une base juridique légale, pour une stabilité juridique de ces ASBL qui sont intercommunales. Et comme on a un représentant là-bas, on doit approuver cet ordre du jour, même si, comme vous le dites, on n'est pas non plus. Ce n'est pas comme si ça faisait l'objet de...

M. Hamzaoui:

En tout cas, notre responsabilité est engagée une fois qu'on vote.

M. le Président :

Oui, oui, mais ce n'est pas non plus. C'est la première évaluation du plan stratégique 23-25 et l'affiliation et administrateur, c'est annuel. Est-ce qu'on peut être d'accord par rapport à ça? Oui, monsieur Bijnens.

M. Bijnens:

Oui, je me rappelle que dans le passé, on a voté pour deux conseillers pour aller à ces réunions. On a voté pour deux représentants. Je ne sais pas pourquoi on vote pour engager deux conseillers pour aller, on n'allait pas. Et aussi, je pose les questions quelques semaines passées, qu'est-ce qu'on fait dans une intercommunale de Charleroi et Hainaut Sud qui donne un dividende à quinze communes du Hainaut Sud et à Charleroi, et nous sommes dedans. Je vais continuer en néerlandais parce qu'il y a quelques mots que je ne connais pas.

We gaan daar een heel klein bedrag zodat we in die internationalen zitten waardoor dat zij studies uitvoeren voor de gemeente maar om zijn we zo niet de openbare aanbestedingen ik hoorde vorige keer zeggen door de burgemeester ja Maar we krijgen een korting Als we bij die intercommunale zijn maar hoe kunnen wij als gemeenteraad controleren dat die korting totdat minder is als er geen openbare uit aanbesteding wordt uitgeschreven als er een openbare aanbesteding wordt uitgeschreven kunnen prijzen vergelijk Als we in die intercommunales zitten wordt er geen openbare aanbesteding uitgeschreven en komen door vis aan die prijs maar Er is geen controle ook dus gemeenteraad kan niet controleren en mijn opinie of wij op die manier wel een goede affaire doen of niet ?

M. le Président :

Ok, écoutez, je comprends bien vos remarques, mais le problème, c'est que je ne pense pas que ce soit quelque chose, ce sont tous des équilibres ou toutes des affiliations qui sont là depuis des années, des années, même avant même que, peut-être, on soit né, ce sont des choses qui qui se sont développées avec le temps. Je ne pense pas que ça demande un grand débat. Ce n'est pas comme si on allait faire révolutionner les choses, mais comme c'est une procédure qui nous est imposée, comme toutes les communes, puisque nous sommes affiliés et que nous avons même nos représentants, on nous demande simplement de valider l'ordre du jour. Si maintenant, vous avez un autre point à rajouter, ou bien des modifications, on peut toujours éventuellement voter sur des modifications. Mais ce n'est pas quelque chose qui va sensiblement influencer la situation de notre conseil communal. Vous comprenez, ce n'est pas non plus avec ça qu'on va révolutionner tout le fonctionnement. Est-ce que je peux, écouter franchement? Mais il n'y a pas beaucoup de choses à comprendre, je pense que vous étiez aussi là. C'est depuis très longtemps que ça existe. Igretec, ce sont des études, c'est lié à l'eau, c'est sûrement peut être aussi des marchés publics, mais ici, je vois que c'est simplement affiliation et administrateurs. Et deuxième point, première évaluation du plan stratégique 23-25. Je ne pense pas que c'est, est-ce qu'on peut être d'accord ?

Le Conseil approuve le point. 29 votants : 29 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

7. Secrétariat communal - Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - O.V.S.G asbl - Démission d'un représentant à l'Assemblée Générale - Jef Van Damme.

Gemeentelijk Secretariaat - Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - O.V.S.G vzw - Ontslag als vertegenwoordiger in de Algemene Vergadering - Jef Van Damme.

M. le Président :

On passe à la démission d'un représentant à l'AG, on comprend bien, c'est la démission de monsieur Jef Van Damme. Et le point suivant, c'est la désignation de de Madame Raïs, qui succède à Van Damme auprès de cette asbl. Pas de problème.

Le Conseil prend acte. De Raad neemt akte. 8. Secrétariat communal - Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - O.V.S.G asbl - Désignation d'un représentant Assemblée Générale - Saliha RAISS.

Gemeentelijk Secretariaat - Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - O.V.S.G vzw - Aanstelling vertegenwoordiger Algemene Vergadering - Saliha RAISS.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 29 votants : 29 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

9. RH - Règlement de travail - Allocation de proximité - Modification - Service inspection urbanistique.

HR - Arbeidsreglement - Nabijheidstoelage - Wijziging - Dienst stedenbouwkundige inspectie.

M. le Président :

On est au règlement de travail concernant l'allocation de proximité pour le service Inspection urbanistique. C'est une prime qui est actuellement accordée aux gardiens de la paix ainsi que les intendants, c'est-à-dire les gardiens de la Maison communale, et on demande de l'étendre aussi au service, au service de l'inspection urbanistique, puisqu'ils vivent également, ils rencontrent les mêmes situations ou en tout cas, ils sont sur le terrain. Et c'est une allocation qui est calculée en fonction du nombre de jours effectués sur le terrain? Est-ce que je peux avoir l'unanimité merci.

Le Conseil approuve le point. 29 votants : 29 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers: 29 positieve stemmen.

10. Prévention - Avenant à la convention d'occupation temporaire de l'immeuble sis Rue de Koninck, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean visant à prolonger le délai de cette occupation jusqu'au 31 mars 2024.

Wijziging van de tijdelijke bezettingsovereenkomst voor het gebouw gelegen aan de Koninckstraat 38, 1080 Sint-Jans-Molenbeek, waarbij de duur van deze bezetting verlengd wordt tot 31 maart 2024.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.

11. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 2 (Ecole Emeraude), suite à l'évaluation intermédiaire - Échéance Fédération Wallonie Bruxelles : 30 novembre 2023.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het Stuurplan van school nr. 2 (School Emeraude), naar aanleiding van de tussentijdse evaluatie - Federatie Wallonië-Brussel deadline: 30 november 2023.

M. le Président :

On est au plan de pilotage, la promotion du plan de pilotage de l'école numéro deux. Oui, monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, monsieur le président, on parle ici de l'école deux, qui se trouve au cœur de notre commune, au cœur du centre historique. J'aimerais juste citer quelques paragraphes qui sont repris, qui m'étonne vraiment dans ce plan de pilotage et sur lesquels j'aimerais poser quelques questions. Je cite ce qui a été écrit: l'analyse des indicateurs permet de mettre en avant une grande faiblesse au niveau des apprentissages, le taux d'élèves faisant partie des 10 % les plus faibles est significativement plus élevé que dans les autres écoles. Les résultats des élèves en français, math et éveil, ainsi que le taux de réussite et d'obtention du CEB est également plus faible que dans les autres écoles. Cette faiblesse pourrait s'expliquer en partie par le taux d'absentéisme des enseignants plus élevés qu'ailleurs et le manque de stabilité des effectifs dans cette école. Cette faiblesse dans les apprentissages a sans doute pour conséquence le tout de redoublement et de retard scolaire élevé. Ce que je viens de citer, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport, c'est un paragraphe qui se trouve dans le rapport du plan de pilotage. J'ai quelques questions par rapport à ceci. Premièrement, quels moyens avez-vous pris, en tant que collège, pour trouver une solution à cette problématique grave qui touche nos enfants? Deuxièmement, quel est votre plan d'action à ce sujet ? Troisièmement, quel accompagnement propose la commune à cet établissement ? Et quatrièmement, est-ce que les parents sont-ils au courant de cette situation ? J'aimerais vraiment avoir des réponses claires, parce que c'est vraiment grave. L'enseignement que vous avez, le chapitre enseignement que vous avez vraiment défendu dans votre campagne électorale en 2018 et que vous avez, sur lesquels vous avez tablé pendant cette législature, montre vraiment les résultats. Ce rapport montre vraiment les résultats négatifs, dans lequel nous sommes aujourd'hui. J'aimerais vraiment avoir des réponses claires par rapport à cette problématique très grave.

M. le Président :

Merci, monsieur Hamzaoui, quand vous avez pu constater, dans le plan de pilotage, il y a aussi des éléments de réponse par rapport à ça. Il y a effectivement les problèmes que vous avez soulevés, mais il y a aussi une série de solutions qui sont apportées et des plans qui sont proposés. Le plan de pilotage, c'est exactement faire un diagnostic de tous les problèmes et d'apporter en même temps la solution. Les solutions, elles sont notamment, normalement, dans des concertations, il y a pas mal de concertation qui sont proposées, au niveau des professeurs, etc., pour justement, essayer d'avoir un échange de pratiques et un échange de tous les problèmes existants et aussi de trouver les solutions. Et vous savez aussi que nous avons des heures, il est prévu aussi des heures de rattrapage et un stock d'heure de taux de rattrapage. Par rapport à ça, le plan l'explique normalement. Je ne sais pas si vous l'avez lu jusqu'au bout, parce que ce que vous citez, bien sûr, dans les deux, trois premières pages, ce n'est pas pour préjuger de la lecture que vous avez faite, mais je l'ai lu un peu plus, de façon un peu plus détaillée, peut-être pas jusqu'au bout, mais il est bien marqué, il ai bien noté les pistes de solution à apporter à ça. Ce n'est pas, ce n'est pas spécialement lié au fait de décision qu'on doit prendre au collège, puisqu'à l'intérieur même de l'école on propose déjà

des pistes de solution. Et un travail actif et fait pour, justement, remédier à tous ces problèmes, je pense que si vous l'avez lu, je pense que vous avez dû trouver aussi toutes les réponses par rapport à ça. Maintenant, il est vrai que la meilleure des choses, ce serait d'avoir encore plus d'heures puisqu'il est bien noté qu'il y a une faiblesse au niveau de l'accompagnement et que malgré tout ce qui est mis en place actuellement, on n'arrive pas à atteindre les objectifs. Malgré cela, il est bien noté qu'il y a un travail qui est fait tous les jours par rapport par rapport aux problématiques que vous avez mises en avant. Je ne sais pas si c'est assez précis, mais en tout cas, moi, je suis sûr d'avoir lu ça dans le dans le plan de pilotage. Oui, oui!

M. Hamzaoui:

Merci, monsieur le président, pour cette réponse. Monsieur le président, je pense que ce qui repris dans ce plan de pilotage, ce sont des objectifs scientifiques, c'est-à-dire ce que l'école, ce que les enseignants ont trouvé comme objectif pour résoudre ces problèmes, ce que n'existe pas dans ce plan de pilotage, ce sont les moyens supplémentaires que la commune, c'est matériellement, ce que la commune peut apporter comme aide, quel est le soutien pratico pratique que la commune peut apporter pour essayer aussi de résoudre ces problèmes, ces problèmes qui ont été identifiés? En effet, le plan de pilotage reprend, comme j'ai dit, des objectifs pour résoudre ces problèmes. Mais c'est n'est pas suffisant. Les objectifs scientifiques, sans avoir des objectifs matériels et avoir un plan d'action de la part, avoir un soutien externe de la part de la commune, ce n'est pas suffisant pour atteindre, pour atteindre ces objectifs et pour résoudre ces problématiques. C'est pour ça que je viens, moi, aujourd'hui, avec cette, avec ces questions, pour voir ce que vous pouvez amener comme élément supplémentaire à ces objectifs scientifiques qui ont été identifiés par les enseignants de cette école. Ce n'est pas assez. La commune doit agir, doit venir en aide. C'est une école particulière. Tous les autres plans de pilotage qu'on a pu lire jusqu'aujourd'hui on n'a pas identifié ce genre de problème. C'est la seule école sur laquelle il faut amener une aide supplémentaire, un soutien supplémentaire. Et c'est pour ça que je vous demande aujourd'hui quels sont vos moyens et quel est le plan de pilotage. Vous pouvez me dire: on n'y a pas pensé, on n'a pas réfléchi, qu'on va essayer de faire, de faire le nécessaire. Mais je veux dire: le problème est clair, noir, blanc, et qu'il faut vraiment avoir un soutien externe. Je suis tout à fait d'accord, les enseignants, avec les moyens qu'ils ont, ils peuvent résoudre les problèmes au niveau scientifique, je veux dire, mais il faut essayer d'amener matériellement, voir ce que la commune peut, comment la commune peut aider davantage cette école pour résoudre les problèmes qu'ils ont.

M. le Président :

Vous voyez ce qui me fait dire que, peut-être, vous ne l'avez pas lu profondément, c'est que, rien qu'à la page douze, vous avez dit est-ce que les parents sont sensibilisés. À la page numéro douze, vous pouvez lire que les parents sont, quant à eux, sensibilisés lors des accueils parents à ces mêmes thématiques. Le problème de cette école, pourquoi cette école a moins de résultats que les autres ou n'atteint pas les mêmes résultats, parce que le contexte socio-économique de cette école-là est tout à fait particulier, qu'il y a dans ce quartier de personnes bien plus fragilisées que dans d'autres quartiers, qu'il y a une difficulté de suivi, qu'il y a une difficulté de compréhension, qu'il y a une rotation beaucoup plus grande. Et lorsque vous dites que c'est le plan de pilotage, ce sont simplement des objectifs scientifiques, est-ce que des ateliers, quand vous vous lisez, les ateliers qui sont, qui sont mis en place, la concertation, tous les ateliers qui sont mis en place pour, pour, justement palier à tous les problèmes auxquels fait face cette école-là, et en plus de ça, toutes les collaborations qui sont mises, notamment avec Tada, vous ne pensez pas que ce sont des choses hasardeuses ?

M. Hamzaoui:

Je vais vous répondre parce que vous êtes, vous êtes en train de renverser un petit peu la tendance. Le problème, le vrai problème, n'est pas la situation défavorisée de ce quartier monsieur le président, le vrai problème, c'est qu'il y a un manque, un manque d'enseignant, un manque de stabilité, un manque de stabilité au niveau des effectifs. Ce qu'il y a aussi, c'est l'absentéisme des enseignants. Ça, c'est ça le problème. Le problème, ce n'est pas le quartier défavorisé et les enfants qui, qui reçoivent entre-parenthèses, je ne sais pas quoi, mais le vrai problème, c'est ça, ce sont les enseignants, le manque d'effectif, c'est l'absentéisme et c'est à ça qu'il faut répondre.

M. le Président :

Mais ce n'est pas que l'absentéisme. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. C'est ce que vous avez compris. Mais moi, quand je l'ai dit, je ne l'ai pas dit dans ce sens-là. Moi, j'ai simplement dit que dans un quartier, parce qu'il ne faut pas simplement réfléchir à l'école en tant que quantité, ce n'est pas une île déserte, il faut le mettre confrontation avec le contexte dans lequel elle, elle, elle vit, c'est de la proximité, l'école ce sont des enfants qui habitent dans le quartier. Dans ce quartier-là, nous rencontrons particulièrement une difficulté sociale. Je ne dis pas que c'est la seule chose, mais toutes ces problématiques-là, quand vous avez autour de vous moins de possibilité, quand il n'y a pas d'école de devoir, quand il y a toute une série d'acteurs qui ne sont pas présents, vous allez avoir beaucoup plus de difficultés à régler les problèmes qui sont à l'intérieur de l'école, pourquoi est-ce qu'il y a plus d'absentéisme sûrement parce que la difficulté, elle est beaucoup plus grande. Et pourquoi la difficulté, elle est plus grande? Pourquoi est-ce que, dans cette école particulièrement, ca a été analysé? C'est parce que, justement, dans cette école, vous êtes relié à un quartier qui a plus de difficultés, sans préjugé, sans rien du tout. C'est simplement une analyse froide de tout ce qui existe. Et, par rapport à ça, vous savez aussi que nous, nous ne sommes pas ici, la commune joue que la boîte-aux-lettres, par rapport au financement. Ce financement vient de la communauté française, de la fédération Wallonie Bruxelles, et nous, nous ne sommes que des boites au lettre. Mais, par exemple, faire un lien avec l'ASBL ca, c'est quelque chose qui nous appartient, nous l'avons fait, nous sommes en train de travailler, les écoles, l'école en particulier, à un contact avec l'ASBL Move qui est un dispositif, qui est un dispositif communal. Mais nous, nous ne pouvons pas rajouter, nous ne pouvons pas rajouter des enseignants. Vous comprenez, ce n'est pas, c'est parce que nous, on n'a pas ce rôle-là, nous nous sommes simplement une boîte au lettre et le nombre de, nous, nous pouvons faire quoi, nous pouvons faire des rapports, demander aux autorités qu'elles rajoutent, et ici, si vous avez lu le plan de pilotage, il y a des heures supplémentaires de rattrapage qui ont été mises à disposition et de rattrapage, c'est-à-dire des professeurs. Finalement, concrètement, des choses qui ont été faites par le fait qu'il y a eu des rapports qui ont été envoyés pour, justement, présenter cette situation. Mais ce ne sont pas des choses scientifiques, abstraites, c'est vraiment concret.

M. Hamzaoui:

Mais, mais ce que vous dites, vous répondez partiellement à la problématique. Vous vous répondez partiellement à la problématique, parce que vous dites qu'il y a des partenariats avec des ASBL, il y a des ateliers d'apprentissage et tout ça. Mais je vous dis, d'accord vous faites, il y a tout ça que vous, vous êtes, que vous organisez. Mais il y a un autre volet, il y a un autre volet dans lequel il y a des indicateurs qui ont été soulevés dans ce plan de pilotage, auquel vous ne répondez pas, par exemple, je vous le dis, le taux d'absentéisme vous, vous, vous vous liez toujours ce taux d'absentéisme au quartier défavorisé. Vous l'avez répété encore dans votre réplique. On ne peut pas dire que c'est parce que c'est un quartier en difficulté, qu'il y a un taux d'absentéisme élevé. On ne peut pas faire, on ne peut pas se permettre de faire cette comparaison. Oui, mais je vous dis, vous répondez à certains éléments, à certains indicateurs qui ont été soulevés dans ce plan de pilotage, mais à d'autres

indicateurs sur lequel il faut travailler, mais par exemple, comme j'ai dit, je le répète encore une fois, le taux d'absentéisme, le manque effectif.

M. le Président :

Monsieur, le taux d'absentéisme c'est aussi un indicateur. Quand on veut analyser n'importe quelle entité, pour, pourquoi est-ce qu'on demande le taux d'absentéisme, généralement, on le demande parce que dans cette entité-là, il y a moins de motivation. C'est quand il y a un manque de motivation, un manque de motivation. Je ne dis pas de la personne. La motivation, c'est quelque chose qu'il faut entretenir et nourrir. Mais quand il y a moins de motivation, le taux d'absentéisme est beaucoup plus grand. Quand vous vous sentez mal dans votre service, dans votre entité, vous allez sûrement avoir plus de tendance à vouloir vous absenter.

M. Hamzaoui:

Et donc on peut se permettre de laisser les enfants sans professeur?

M. le Président :

Ce n'est pas ce que je dis, je dis simplement que le taux d'absentéisme c'est sûrement une donnée qui est là, mais justement, le plan de pilotage qui est présenté là, il a tout, c'est une recette, un genre de menu qui a été fait pour, justement, attaquer tous ces problèmes à la base. Quand vous commencez à travailler avec des équipes, que vous augmentez le nombre de concertations, que vous augmentez, que vous travaillez sur la répartition des heures supplémentaires destinées au rattrapage, quand vous faites tout ça, vous allez sûrement travailler sur la motivation aussi du personnel. Mais il y a aussi du taux d'absentéisme aussi des enfants, parce que, justement, une grosse partie aussi de ces enfants-là sont dans des familles où, de temps en temps, il y a d'autres par exemple des traductions qu'il faut aller, qu'il faut aller faire, et tout ça est expliqué là-dedans, et tout, tout est lié, et expliqué, et tout il y a, il y a des recettes, si vous voulez, pour justement attaquer tous ces problèmes, le taux d'absentéisme et le taux d'absentéisme je n'ai pas dit que c'est la raison principale, je dis que ca, au niveau du quartier, le fait, pourquoi on a ce plan de pilotage pour l'école numéro deux? Parce que justement, il y a une analyse du contexte, de cette école-là, qui amène à ces conclusions-là, et ça a été fait par des spécialistes, ce n'est pas non plus comme quelque chose qui a été fait par des apprentis sorties.

M. Hamzaoui:

Je ne remets pas en doute ce qui a été fait, mais ce que je remets en doute, c'est votre participation à la réussite de ce plan de pilotage. Moi, je dis, quand je dis que le taux de réussite, d'obtention de CEB est beaucoup trop faible dans cette école, par rapport aux autres, aux autres écoles, quand je lis encore que le taux de redoublement est très important dans cette école par rapport aux autres, quand je lis que le taux, le niveau d'apprentissage est très faible dans cette école par rapport aux autres, c'est vraiment inquiétant. Il y a une réponse qui a été amenée par le corps professoral de cette école, par la direction de cette école. Mais ce qu'il faut amener davantage, c'est votre aide, votre soutien externe pour essayer de réussir ce plan de pilotage. Et je termine sur ça.

M. le Président :

Tout à fait, merci beaucoup. Et on est justement en train de travailler. Si je vous cite simplement un exemple, monsieur Hamzaoui, rien que le partenariat avec Tada, ils prennent une classe et ils la mettent en contact avec des professionnels, et il y a toute une demi-journée qui est consacrée à travailler avec ces professionnels pour, justement augmenter la motivation

et les mettre en contact avec ces personnes-là, pour qu'ils puissent s'identifier éventuellement, parce que, il est important aussi que ces jeunes-là, que ces enfants, s'identifient à des profils qui ont réussi. Et rien que ce partenariat amène beaucoup de, je veux dire de motivation supplémentaire, et pour les enfants et pour les enseignants, qui sont aussi qui encadrent aussi l'activité mais ce n'est qu'une des possibilités ou un des partenariats. L'asbl MOVE travaille avec la jeunesse, etc., mais je veux dire, c'est juste pour vous amener un élément, rien que pour ce partenariat-là et les collaborations que la commune met en plus du programme scolaire, dire purement stricto sensu, si vous avez d'autres questions, peut-être par écrit, on va vous répondre aussi: oui, allez-y, allez-y!

M. Hamzaoui:

Oui, merci juste pour terminer, puisque j'ai le dernier mot. Cette école mérite vraiment une attention particulière et je vous invite vivement à aider la direction de cette école pour sortir, pour réussir en tout cas ce plan de pilotage.

M. le Président :

Tout à fait, merci beaucoup, oui, monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Oui, tout simplement pour vous remercier pour ce débat très instructif sur l'enseignement, notre point de vue, c'est sur les plans de pilotage. C'est très bien de faire le diagnostic des problèmes et de chercher des solutions, des objectifs, mais le plus souvent, par manque de moyens, la faute est mise sur les enseignants qui essayent de réaliser quelque chose. Alors que le problème du fondamental, c'est un manque de moyens et c'est pour ça que nous, on va s'abstenir là-dessus.

M. El Khannouss:

Oui, monsieur le président, je ne sais pas si ce point est clos, mais je viens de faire une découverte gravissime. Alors, soit vous nous avez menti, soit vous ne connaissez pas vos dossiers, et beaucoup plus grave, vous avez été alimenté par la Secrétaire faisant fonction. Je voudrais qu'on revienne au point de la désignation de monsieur Boufraquech, qui n'a jamais été le suppléant de monsieur Ikazban. Nous avons été vérifier le conseil communal du douze décembre 2018, et ce monsieur n'a jamais été suppléant, d'autant plus qu'il est monté bien après parce qu'il a été suppléant lors des élections. Je demande, madame la secrétaire, l'annulation du point. Je demande l'annulation du point et que vous le représentiez au vote aux conseillers communaux. Je vous ai invité à aller voir le PV de la séance du douze décembre 2018, monsieur Ikazban était désigné à l'époque, il n'avait aucun suppléant. S'il n'avait aucun suppléant, vous devez organiser un vote secret pour valider sa désignation par les conseils communaux.

M. le Président :

Ecoutez, ça va, on va reporter le point.

M. El Khannouss:

Mais c'est très grave. Ça veut dire qu'on doit être vigilants pour tous les points. On ne peut pas vous faire confiance.

M. le Président :

Madame la Secrétaire, je suis désolé, mais on discutera tout à l'heure, ce sont des erreurs qui ne peuvent pas avoir lieu. Il faut préparer les dossiers !

Mme la Secrétaire f.f. :

Ils sont préparés, c'est inscrit dans la délibération.

M. El Khannouss:

On ne dirait pas, en tout cas parce que j'ai dû faire de l'archéologie pour retrouver un PV de décembre 2018. Donc, je vous demande de reporter le point et de proposer, monsieur Boufraquech, à la candidature au conseil de police, comme nous l'avons tous été à l'époque, merci.

M. le Président :

Ok, on va remporter le point et on verra un petit peu aussi par rapport par rapport à ça. Oui, allez-y, monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Je n'ai pas de soucis à ce qu'on reporte le point.

M. El Khannouss:

Mais on n'a pas le choix.

M. Boufraquech:

Monsieur, je vous rappelle, je vous rappelle, que vous êtes un conseiller parmi les conseillers, et arrêtez d'attaquer à la fois l'administration et la présidence. Je dis juste une chose: la règle est que les partis proposent des personnes au mandat et que le conseil l'accepte. Manifestement, à chaque fois que c'est un socialiste, ça dérange. On a accepté toutes les personnes, respectez la loi, vous êtes dans deux procédures judiciaires. On n'a pas de leçon à recevoir de votre part en matière de respect de la loi ! Je n'ai pas de souci à ce qu'on reporte, mais je rappelle que c'est un mandat qui est vacant suite à la démission d'un collègue, et que c'est une place qui revient à un Molenbeekois et en l'occurrence un socialiste. Et j'aurais souhaité qu'on applique les mêmes règles pour tout le monde. Manifestement, quand c'est un socialiste, ça vous dérange. J'ai dit, merci.

M. le Président :

Par prudence, on va, on va quand même reporter le point.

En ce qui concerne le point pour le plan, le plan de pilotage de l'école numéro deux, il n'y a pas l'unanimité si j'ai compris, est-ce qu'on peut avoir un écran de vote?

Le Conseil approuve le point.

28 votants: 18 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 18 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

12. Urbanisme - RC – Remise d'avis sur le Projet de Plan d'Aménagement Directeur Maximilien-Vergote - échéance.

Stedenbouw - RC - Verstrekking van het advies van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek over het project Richtplan van Aanleg Maximiliaan - Vergote - vervaltermijn

M. le Président :

On passe au point sur la remise d'un avis sur le plan d'aménagement directeur Maximilien-Vergote. C'est un PAD qui concerne la Ville de Bruxelles, mais il se situe de l'autre côté de la commune. Il a quand même un gros impact sur notre commune, on propose un avis négatif, un avis défavorable pour plusieurs raisons, notamment sur le fait qu'il y a quand même une densité très importante, les chiffres qui sont présentés présentent 112.000 mètres carrés. Mais rien qu'avec un petit calcul, où on est arrivé à plus de 170.000 mètres carrés, c'est une densité qui est trop importante. Ca veut dire qu'il y aura beaucoup de problèmes, une surutilisation des espaces verts. Au niveau des gabarits, on a un maximum de 60 mètres à trois endroits pour trois tours, et on remarque que les exploitants ou les personnes vont atteindre, il est même possible de dépasser 100 mètres, déjà 60. Mais vous imaginez, par exemple, la salle Amjahid, puisqu'on était à-côté de là, c'est plus ou moins 20 mètres. Vous imaginez trois fois la hauteur de cette salle, trois fois la hauteur de cet espace-là, et à trois endroits. Et pour faire, pour faire ces trois tours là, lls proposent, à deux endroits, de sacrifier les espaces verts. Et, en termes de mixité, il y a des minimas pour le logement. Il n'y a aucune, il n'y a aucune prise en considération, ou trop peu de prise en considération par rapport aux autres, aux autres fonctions, avec un impact aussi important, il faudrait normalement beaucoup plus d'espaces vert, d'équipements collectifs, etc. ca va avoir un impact trop négatif. Nous considérons que ça va avoir un impact trop négatif sur notre quartier. Nous proposons un avis défavorable. Oui, monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, monsieur le président, je souhaite commencer par vous remercier, par vous remercier en tout cas pour cet avis en tant qu'échevin de l'urbanisme pour cet avis et cette position que je, que je trouve raisonnable et argumentée. J'aimerais également rajouter et préciser quelques points supplémentaires, notamment par rapport au logement. En tout cas, la déclaration de politique générale du gouvernement prévoit un minimum de 50 % pour des logements à finalité sociale sur les terrains publics. Alors que ce pad en question prévoit seulement 25 %, vous pouvez, dans votre avis, demander un quota de logement à finalité sociale plus ambitieux que les 25 % proposés dans ce pad, considérant qu'il s'agit essentiellement des terrains propriété de la Ville de Bruxelles. Au niveau des gabarits, les gabarits sont vraiment excessifs, et je vous rejoins totalement, et au niveau des équipements, je pense également que vous pouvez, dans votre avis aussi, demander, je veux dire au niveau des équipements, demander en tout cas soulever le fait qu'il y a un manque vraiment, au niveau des équipements, à ce niveau-là, dans cette partie, dans cette partie du territoire, et ça renforce, ça renforce les équipements dans ce territoire et ça va que aider la population à ce niveau-là. Mais en tout cas, je vous remercie par cet avis, comme je dis, raisonnable.

M. le Président :

Merci, on prend bien note et on prendra part à la commission de concertation où on fera aussi des remarques par rapport aux deux points que vous venez de soulever. Sinon, c'est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Prise de connaissance par le Conseil communal des décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de lancement de marchés publics (art. 234, §3 NLC).

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Kennisname door de Gemeenteraad van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen inzake het plaatsen van overheidsopdrachten (art. 234, §3 Nieuwe Gemeentewet).

M. le Président :

On passe au point sur la DIDU et je passe directement la parole à ma collègue Raiss.

Mme l'Echevine Raiss:

Pour le point treize, il s'agit d'une information conseil communal des marchés publics dont le montant hors TVA est estimé inférieur à 140.000 €. C'est un point d'information.

Le Conseil est informé. De Raad wordt geïnformeerd.

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat École Toots Thielemans - Activation du réfectoire - Règlement de l'appel.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Schoolcontract Toots Thielemans - Activatie van de refter - Reglement van de oproep.

Mme l'Echevine Raiss:

Oui, le programme du contrat école Toots Thielemans prévoit une action clé, centrée sur l'activation du réfectoire. La commune va bientôt lancer un appel pour concrétiser cette idée visant à ouvrir davantage l'école au quartier. Ce réfectoire pourrait être utilisé par diverses associations locales ou des groupes d'habitants pour des projets. Je donne des exemples de cuisines solidaires ou autres initiatives. En outre, cet espace polyvalent pourrait servir de salle de réunion ou de lieux pour des événements divers. Il existe une forte demande dans le quartier pour des espaces supplémentaires dédiés aux activités. Le budget total alloué s'élève à 30.000 € pour 3 ans, soit 13.000 € par année scolaire et 4.000 € pour les 4 derniers mois. Mon service a mis en place un règlement et un formulaire spécifique à cette action. Il est important de noter que ces projets pourront être portés par des groupes d'habitants ou des associations. Je vous remercie.

M. De Block:

Je trouve que l'idée en tant que tel, est très positive, c'est un peu l'application de l'école ouverte, où on fait rentrer le quartier dans les écoles, dans l'infrastructure scolaire. Je pense que les quartiers en ont besoin. Les jeunes en ont besoin, pas que les jeunes. Je pense qu'il manque encore, malgré une offre existante, beaucoup d'endroits où des jeunes, parfois des groupes informels, parfois des asbl, parfois des associations de fait, voudraient développer leurs activités. Je vois ici que c'est dans un contrat de quartier qui a permis qu'on ouvre et qu'on réadapte je crois aussi, les lieux pour pouvoir accéder et sécuriser. Ma question est : combien d'écoles communales disposent aujourd'hui de ce genre de système, où l'école est ouvrable quelque part au quartier ? Je me rappelle qu'il y avait l'école je pense que c'était l'école 1 et l'école à côté qui, à un moment donné, on en parlait, mais je crois que ce projet n'a

jamais vu le jour. Je voudrais savoir si vous avez des plans très concrets pour ouvrir d'autres écoles aussi.

Mme l'Echevine Raiss:

Des plans, il y en a, mais je n'ai pas les chiffres exacts. Si vous voulez, je reviens par mail pour vous donner un descriptif. Mais effectivement, c'est un besoin qui a été formulé, notamment par les habitants de différents quartiers, et c'est vraiment dans ce quartier-là, en tout cas, la demande est très, très forte et je vous demande à tous de bien vouloir véhiculer l'information ça figurera sur le site de la commune. N'hésitez pas, parce qu'il ne s'agit pas que des associations, mais aussi des groupes d'habitants, la nuance est assez importante.

Mme Barret:

Merci bien, merci pour cette initiative. Je voulais aussi attirer l'attention sur un commerce qui donne sur rue de cette école, si je ne me trompe pas, rue de Flandre, qui est constamment fermé, jonché de poubelles. Donc, j'ai fantasmé pendant des années de pouvoir faire des initiatives. Donc, peut-être qu'il serait possible aussi de donner accès à ces vitrines sur rue qui sont fermées. Je vais de temps en temps les visiter, mais la grille est constamment fermée.

Mme l'Echevine Raiss:

J'en prends note. Merci pour votre remarque en tout cas.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

15. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services subséquent relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de faire de la rénovation lourde et de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment de l'école 13 et de sa conciergerie, sis rue De Koninck n° 63-65 à Molenbeek-Saint-Jean – Modification de l'estimation du marché - CDC 23.015.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Vervolgopdracht voor diensten met betrekking tot de volledige missie van projectontwerper met het oog op de uitvoering van de zware renovatie en de verbetering van de energieprestatie van het gebouw van school 13 en zijn conciërgewoning, gelegen aan de De Koninckstraat nr. 63-65 te Sint-Jans-Molenbeek – Wijziging van de raming van de opdracht - Bestek 23.015.

Mme l'Echevine Raiss:

Il est proposé au conseil communal d'approuver la nouvelle estimation du marché de service concernant la mission complète d'auteur de projet pour la rénovation lourde et l'amélioration de la performance énergique du bâtiment de l'école treize et et de sa conciergerie. Cette estimation s'élève à trois cent septante mille trois cent cinquante €, entièrement couvert par un subside.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

16. Département Infrastructures et Développement Urbain - Subside octroyé par la Région de Bruxelles-Capitale - Mise en accessibilité de la rue de l'Indépendance dans le cadre de son Plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics (PAVE) - Convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Subsidie toegekend door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Toegankelijkheid van de Onafhankelijkheidstraat in het kader van zijn plan voor het toegankelijk maken van de wegen en de openbare ruimtes (PAVE) - Overeenkomst.

Mme l'Echevine Raiss :

Suite à la demande de subsides présentée par la commune le 30 janvier 2023, sollicitant un financement de la Région pour la mise en accessibilité de la rue de l'Indépendance dans le cadre de notre plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics, je vous informe que la Région a répondu favorablement à cette demande en nous octroyant un subside de 801.343,14 €. Afin d'officialiser cette attribution, il est nécessaire d'approuver et de signer une convention entre notre commune et la Région régissant l'octroi de ce subside pardon et déterminant la procédure à suivre. C'est une nouvelle assez importante pour la rue, pour les habitants de la rue de l'Indépendance, il ya des gens qui habitent la rue dans la salle.

M. El Khannouss:

C'est un sujet que nous avons abordé dans le cadre des interpellations citoyennes. Moi, je souhaiterais savoir: par rapport aux conditions fixées par les pouvoirs subsidiants, il faut se féliciter, évidemment que nous obtenons des subsides pour la rénovation de nos voiries, mais est-ce qu'il n'y a pas des conditions de suppression de places, comme on a pu le voir dans de très nombreux projets similaires?

Mme l'Echevine Raiss :

Il y en aura certainement pour la sécurisation. Ça, ça fait partie du subside pour la sécurisation de la rue. Il y a aussi une question, si je ne dis pas de bêtise, une piste cyclable et tout ce qui s'en suit, mais ça va de pair, mais pour la sécurisation.

M. El Khannouss:

Oui, c'est un peu le même processus que pour la rue JB Decock. Il y avait une subvention assez importante pour la rénovation de la voirie et les conséquences, c'est qu'on a supprimé 150 places.

Mme l'Echevine Raiss :

Je peux vous revenir par mail, si vous voulez, avec un descriptif. Là, on parle du subside en lui-même.

M. El Khannouss:

Si on signe, si vous signez à ce moment-là, on se met la corde au cou. Il faudrait vérifier.

Mme l'Echevine Raiss :

Si on signe, on doit d'abord voir nous-mêmes ce qu'on va effectuer. Le plan, on le présente.

M. El Khannouss:

Avec l'échevin de la mobilité, évidemment, qui devra vérifier.

Mme l'Echevine Raiss:

Tout à fait, je confirme.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat d'Axe et Contrat d'Îlot Courtrai-Ostende (CACI) - Subvention Beliris pour l'achat de terrains et d'immeubles dans le périmètre du CACI - Approbation du Protocole d'accord 2.11.1.19. Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - As- en Huizenblokcontract (AHC) - Subsidie door Beliris voor de aankoop van terreinen en gebouwen in de perimeter van het AHC - Goedkeuring van het protocolakkoord 2.11.1.19.

Mme l'Echevine Raiss:

Je soumets à votre approbation le protocole d'accord entre la commune, la Région et Beliris concernant la procédure d'octroi de la subvention Beliris pour l'acquisition des terrains dans le périmètre du CACI. Plus précisément, il s'agit des bâtiments situés rue de Courtrai, ainsi que rue d'Ostende. Le montant de la subvention s'élève à 3 millions €. L'acquisition de ces biens avec l'utilisation de cette subvention sera réalisée dans les délais les plus brefs, étant donné que les procédures sont déjà en cours pour l'ensemble des biens. Cette démarche est en lien direct avec le programme du CACI. Je sais qu'il y a plusieurs questions qui m'ont été envoyées à ce sujet, mais je ne sais pas s'il y a des personnes encore qui voudraient poser quelques questions à ce sujet.

M. Hamzaoui:

Merci, j'ai pu lire, j'ai pu lire, que la subvention, la subvention de Beliris, est de maximum 3 millions €, que le montant, en tout cas le montant de cette offre, elle, est presque aussi 3 millions €. Mais le problème, ce qui me pose problème, c'est il y a un manque au niveau, il n'y a pas de rapport de pollution sur ces terrains-là. Quand j'ai pu consulter le site de Bruxelles Environnement, et j'ai pu, en tout cas, regarder la situation de ces parcelles, il s'avère qu'il y a plusieurs parcelles, en tout cas plusieurs biens qui ont été cités dans ce point, qui font objet d'une éventuelle pollution de sol. Je cite par exemple 49 rue de Courtrai, sur lequel il y avait plusieurs activités et un risque de pollution énorme. Je cite certaines activités qu'il y avait dans

le temps sur ce terrain-là: application pneumatique de revêtement et cabine de peinture, solvants organiques, ateliers pour le travail des métaux, dégraissage de métaux et de matières plastiques, dépôt de substances ou préparations dangereuses , produits et fusion de métaux, etc, etc. Je pense que, vu que Beliris plafonne le subside à 3 millions €, que le risque de la dépollution est énorme, que ce risque-là amènerait une facture beaucoup trop, très importante, on va dépasser les 3 millions, largement les 3 millions €. Je pense que le rapport de sol, un inventaire de sol, est nécessaire avant de prendre une telle, une telle décision et avant de s'engager dans cette voie. J'aimerais soulever cette problématique et voir ce que vous avez comme information à ce sujet.

Permettez-moi encore une autre remarque, encore une autre remarque. J'ai pu également voir que les estimations qui ont été faites par le comité date de 2021 et j'aimerais savoir s'il n'y a pas un risque que le propriétaire puisse exiger une nouvelle estimation d'aujourd'hui puisque les prix de 2021 ne sont pas les prix d'aujourd'hui. Qu'est-ce que vous pensez par rapport à ce point-là également?

Mme l'Echevine Raiss :

Je vous remercie pour vos deux questions, Monsieur Hamzaoui, je vais commencer par la première question et vous avez tout à fait raison. C'est d'ailleurs pour ça qu'on n'a pas encore signé l'acte, nous sommes en attente de cette attestation de pollution des sols. Nous savons que le propriétaire actuel a déjà désigné un expert en pollution des sols et on est en attente, vu que c'était une demande qu'on avait formulée. On n'ignore pas cela. On est tout à fait au courant et c'est une des raisons pourquoi on n'a pas encore signé l'acte.

Pour votre deuxième question concernant l'expertise, sincèrement, nous sommes déjà en-cours, donc nous sommes déjà assez avancés au niveau de l'acquisition j'ai envie de dire: le propriétaire en lui-même a formellement accepté l'offre qui avait été proposée et je n'ai pas encore reçu de demande de ce genre du propriétaire ou des propriétaires. Mais votre question est tout à fait pertinente, mais je n'ai pas eu cette question, cette proposition, de la part des propriétaires.

M. Hamzaoui:

Est-ce qu'il n'est pas plus judicieux d'attendre ce rapport de pollution du sol avant de prendre une décision aujourd'hui ?

Mme l'Echevine Raiss:

Mais on ne prend pas de décision parce qu'on n'a toujours pas signé l'acte.

M. Hamzaoui:

Est-ce que vous revenez encore au conseil communal pour prendre une décision d'achat ?

Mme l'échevine Raiss :

En principe, oui, si je ne dis pas de bêtises, normalement oui.

M. le Président :

Mais, dans le cadre des conditions, lorsqu'on signe un acte d'achat, il faut que tous les documents soient annexés, et notamment cette attestation du fait que le sol ne soit pas pollué. Si cette attestation n'est pas là, pour nous, c'est un risque énorme et un surcroît de dépenses.

Mme l'Echevine Raiss :

Ça incombe au propriétaire de le joindre. C'est tout à fait ça.

M. Hamzaoui:

Si je résume, le point qui est à l'ordre du jour, c'est un point qui lie la commune de Molenbeek-Saint-Jean à Beliris, et ça n'a rien à voir avec le propriétaire et un éventuel achat de ses terrains.

Mme l'Echevine Raiss:

C'est ça. Oui, c'est l'accord entre Beliris et la commune, etc, c'est le subside des 3 millions €.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

18. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Opération 1.3 "Crèche et Accueil rue de Lessines 37/39" - Marché conjoint entre la Commune et l'asbl De Molenketjes - Convention de collaboration - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark" - Operatie 1.3. "Kinderdagverblijf en Onthaal Lessenstraat 37/39" - Gezamenlijke opdracht tussen de Gemeente en De Molenketjes vzw - Samenwerkingsovereenkomst - Goedkeuring.

M. le Président :

Maintenant on va parler du point 18, le point que monsieur Eylenbosch avait demandé de discuter avant le point 4.

Je vais donner la parole à madame Raiss, qui va donner un peu d'explications et comme ça on pourra voter.

Je donne la parole à madame Raiss.

M. Raiss, Echevine:

Je remercie monsieur Eylenbosch et monsieur El Khannouss d'avoir soulevé ce point. Vu qu'il s'agit d'un point très important, je soumets à votre approbation la convention entre la commune et l'ASBL de Molenketjes visant à établir les conditions du marché conjoint et les modalités de la collaboration précises entre les deux parties en vue de la future crèche néerlandophone qui sera érigé rue de Lessines 37-39. Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier « Autour du Parc de l'Ouest ». La signature de cette convention est une condition essentielle à l'obtention de subsides de la part de la VGC et du VIPA, estimé à 2.134.695 € . Ces organismes exigent tous deux qu'une convention formalise la collaboration entre l'asbl « de Molenketjes » et la commune, permettant ainsi l'établissement d'un marché conjoint.

Votre approbation de cette convention facilitera la progression du projet de construction de la crèche et garantira l'accès au subside nécessaire pour sa réalisation. Je tiens à mentionner que demain matin, très tôt, une dernière signature sera exigée pour que nous puissions bénéficier du subside, d'où l'urgence. Je tiens encore à remercier monsieur Eylenbosch et monsieur El Khannouss.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

19. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 6 « Autour de Simonis » - Opération A2.2.c : « carrefour rue de Normandie » - Convention entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la commune de Koekelberg.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 6 " Rondom Simonis " - operatie A2.2.c: "kruispunt Normandiëstraat" - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de gemeente Koekelberg.

Mme l'Echevine Raiss :

Je passe directement au point 19. C'est le point relatif à l'approbation de la convention entre les communes de Molenbeek et de Koekelberg concernant le réaménagement du carrefour de Normandie situé sur les territoires des deux communes dans le cadre du CRU 6. L'objectif de cette convention est que Molenbeek prenne en charge la passation de l'exécution des marchés conjoints pour les études et les travaux, tout en partageant les coûts à 50/50 avec Koekelberg. Il est important de noter qu'il n'y aura pas de facturation séparée. Toutes les factures seront traitées par Molenbeek, qui sera ensuite remboursé de la moitié des coûts par Koekelberg. L'approbation de cette convention permettra une gestion efficace et équitable du réaménagement du Carrefour de Normandie dans le cadre du CRU 6.

M. Hamzaoui:

Est-ce que ça concerne juste le réaménagement du Carrefour, où il y a aussi des travaux adjacents à ce carrefour ?

Mme l'Echevine Raiss:

Juste le réaménagement du carrefour.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver? Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable (CQD) « Etangs Noirs » - Programme FEDER 2021-2027 Projet 5.1-CQD.04 "CQD Etangs Noirs - Pôle polyvalent de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale" - Approbation de la convention d'octroi de la subvention FEDER.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract (DWC) "Zwarte Vijvers" - EFRO Programma 2021-2027 Project 5.1-DWC.04 "DWZ Zwarte Vijvers - Polyvalente Pool van het Huis van Culturen en Sociale Samenhang" - Goedkeuring van de overeenkomst tot toekenning van de EFRO subsidie.

Mme l'Echevine Raiss:

C'est aussi pour moi, donc là, je vous soumets à votre approbation la convention de la commune Feder, relative à la procédure d'octroi de la subvention pour la Maison de la culture et de la cohésion sociale. Une opération du contrat de quartier durable Etangs Noirs, le montant de la subvention s'élève à 1.300.000 €. Cette subvention vise à couvrir les dépenses liées au projet d'extension de la Maison de la culture et de la cohésion sociale pendant la période allant du premier janvier 2021 au 31 décembre 2029. L'approbation de cette convention permettra de consolider le financement nécessaire pour le développement de la Maison de la culture et de la cohésion sociale dans le cadre du contrat de quartier durable Etangs Noirs, contribuant ainsi à renforcer notre engagement envers la culture et la cohésion sociale dans notre commune.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

21. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Occupation temporaire du bien sis quai de l'Industrie 75 - Avenant à la convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract Zinneke - Tijdelijk gebruik van het goed gelegen te Nijverheidskaai 75 - Aanhangsel bij de overeenkomst.

Mme l'Echevine Raiss:

C'est toujours moi, ça concerne l'occupation temporaire du bien situé quai de l'industrie 75 par l'ASBL Domus Art Kunst. A ce jour, l'asbl occupe temporairement les deux étages du volume à l'intérieur de l'îlot du bien. Suite à des restrictions liées à la pandémie du Covid-19 qui ont empêché l'organisation d'événements publics. Récemment, DAK a informé la commune de son intention de quitter les lieux au cours du premier trimestre de l'année 2024. Elle souhaite désormais pouvoir utiliser le rez-de-chaussée du bien pour organiser quelques événements culturels symboliques en fin d'année. Afin de marquer la fin de cette occupation temporaire, il est prévu que l'avenant autorisant cette utilisation soit signé après l'approbation par le conseil communal, DAK quittera définitivement les lieux d'Ici fin mars 2024.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

22. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de rénovation urbaine 5 Heyvaert - Poincaré - rue Heyvaert 59-61, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Conclusion d'un droit d'emphytéose avec la RBC, approbation du projet d'acte d'emphytéose.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract 5 Heyvaert - Poincaré - Heyvaertstraat 59-61, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Afsluiting van een erfpacht met het Brussels Gewest, goedkeuring van de ontwerpakte voor de erfpacht.

Mme l'Echevine Raiss:

Oui, c'est encore moi. Il est proposé d'approuver le projet d'acte d'emphytéose pour le bien rue Heyvaert 59 - 61 acquis par la Région dans le cadre du contrat de rénovation urbaine cinq. Ce projet vise à permettre une occupation temporaire ainsi que la démolition et la rénovation du bâtiment pour y créer du logement à vocation sociale et une activité économique sociale. Suite à des études structurelles ayant révélé des problèmes de stabilité, l'occupation temporaire pour l'ASBL Casa Blanco a été interrompue en novembre 2022, suivie par un arrêté de police ordonnant la démolition du bâtiment en novembre 2022. Cette démolition été menée par la régie des bâtiments régionale au second semestre 2023, laissant actuellement la parcelle non bâtie et sécurisée par des grillages. L'approbation de cet acte, avec un canon symbolique de 1 € payable en 1 fois, permettra de poursuivre ce projet. La signature de l'acte est prévue pour 2024. L'Administration est actuellement à la recherche d'un partenaire pour la partie liée à l'activité économique sociale, suite au désistement de Casa Blanco.

M. Hamzaoui:

?

Oui, oui, il y a eu un désistement, vous n'avez pas donné un autre bien à Cas Blanco

Mme l'Echevine Raiss:

Non, pas que je sache, non, pour l'instant non.

M. Hamzaoui:

Deuxième question: les logements que vous prévoyez, c'est à finalité sociale, c'est vraiment social, ou ce sont des projets communaux, c'est la SIS qui prendra en charge ces logements ?

Mme l'Echevine Raiss:

Attendez là, vous me posez une question. Je ne vais pas dire de bêtises, parce que je ne suis pas certaine à 100 % que c'est le Logement molenbeekois qui reprendra ça. Mais je pense bien que oui, vu que c'est 100 % social. Je pense bien, je peux vous donner ça par confirmation, par mail, si vous le voulez, mais nous sommes toujours à la recherche d'un partenaire pour activer la partie économique et sociale.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

23. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Rénovation urbaine "Gare de l'Ouest" (CRU 3) - Opération B.10 Brasserie Vandenheuvel - Approbation de l'acquisition du bien sis rue Alphonse Vandenpeereboom 148/150, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean par le biais du droit de préemption.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Weststation" (SVC 3) - Operatie B.10 Brouwerij Vandenheuvel - Goedkeuring van de aankoop van het onroerend goed gelegen te Alphonse Vandenpeereboomstraat 148/150, te 1080 Sint-Jans-Molenbeek via het voorkooprecht.

Mme l'Echevine Raiss:

Dans dans le cadre de l'opération brasserie Vandenheuvel CRU 3, la commune envisage l'acquisition et la reconversion de ladite brasserie. Nous avons obtenu un subside de Beliris pour l'acquisition du bien que nous avons l'intention de concrétiser en exerçant notre droit de préemption sur le bien actuellement en procédure judiciaire. Nous avons obtenu une promesse de subside 2.500.000 € de la part de Beliris pour cette acquisition. Cette somme ne sera perçue que si l'acquisition a bien lieu, sans dépasser la promesse de subside initiale ni l'estimation fournie par Bruxelles Fiscalité.

M. El Khannouss:

Ce point-là, c'est un point que nous avons déjà abordé ici avec votre prédécesseur, monsieur Van Damme, et à l'époque nous avions eu des échanges assez vifs, parce que ce projet pharaonique, déjà, le bâtiment en lui-même est pharaonique, quand on voit la structure du bâtiment, et on avait obtenu un premier subside qui était supérieur à celui-là, qui, visiblement, n'a pas été concrétisé. Il a été annulé et moi, j'avais entendu qu'on étudiait la possibilité de s'orienter vers des institutions bancaires privées pour pouvoir remplir nos obligations par rapport au projet d'acquisition. Il s'avère ici qu'il y a une autre promesse de subside, pour autant, évidemment, qu'on ne dépasse pas le montant que vous avez évoqué d'estimation du bâtiment. Vous avez évoqué des procédures judiciaires qui sont en cours pour exproprier les occupants. On sait qu'il y a visiblement un problème entre les copropriétaires, et ca. c'est l'aspect évidemment, acquisition. Et puis se pose l'utilité de cette acquisition par rapport au projet et surtout à la vue des difficultés que rencontre la commune de Molenbeek. Votre prédécesseur m'avait dit qu'on comptait faire un musée d'art moderne. Vous m'avez tout à l'heure dit qu'il y avait plutôt un projet d'un centre culturel multidisciplinaire. Et la première question que moi, je me pose, est-ce que c'est une priorité pour Molenbeek? Moi, je pense que non vu la situation financière. Deuxième question, est-ce que, dans le cadre des investissements qu'il va falloir prévoir pour aménager ce bâtiment, qui sont énormes, on ne participe pas de 2.00.000 €, on parle de 15 peut-être même 20 millions, pour pouvoir faire aboutir le projet final. Est-ce qu'on a étudié cette possibilité-là? Et si oui, quelles sont les garanties qu'on a 100 %, que ça va être subsidié? Parce que ce sont des débats qu'on a déjà eu ici, au sein de ce conseil communal, durant les précédentes législatures. Acquérir un bien, c'est très bien, mais il reste toujours pharamineux de l'entretenir parce qu'il va falloir investir, il va falloir engager du personnel. Il y a toute une série de choses très concrètes qui se déroulent après l'acquisition et nous n'avons pas les moyens. Nous sommes en train de crier famine, nous sommes en faillite aujourd'hui. Est-ce que c'est utile? Est-ce que c'est une priorité pour le collège d'accueillir un bâtiment dont je suis sûr qu'on ne pourra pas assumer, non seulement les travaux qui vont suivre, mais aussi sa gestion future? Déjà qu'on n'arrive pas à assumer toutes les infrastructures que nous avons et que notre administration est quasi en train de rendre l'âme? Est-ce que c'est une priorité d'acheter ce bâtiment? Mon avis personnel, c'est non. Maintenant, je voudrais qu'on réponde aux différentes questions que je viens poser. Un:

est-ce que les subsides sont garantis à 100 %? Est-ce qu'on a fait une étude prospective de ce qu'on va faire une fois qu'on va l'acquérir, c'est-à-dire en termes d'investissements et qu'est-ce qui va se passer entre-temps entre la période d'acquisition et la période de concrétisation du projet futur de cette espèce de maison de la culture multidisciplinaire? Est-ce qu'il va avoir une occupation et est-ce qu'il y a une étude qui a été réalisée sur ce qu'on va faire et ce que ça va coûter ? Merci.

M. Hamzaoui:

J'irai presque dans le même sens que Monsieur Hamzaoui, la superficie de ce bien elle fait 4.530, fois le nombre d'étages qui a, c'est très, très, c'est vraiment énorme. Ça veut dire que là, maintenant, vous avez un subside pour l'achat mais il faut un subside, pour la rénovation et pour avoir vraiment l'équipement que vous souhaitez avoir sur ce lieu-là. Mais ma première question, d'accord vous avez ici un subside, mais est-ce que vous avez aussi d'autres pistes pour la rénovation ? Ça, c'est la première question. La deuxième question: est-ce que vous comptez faire des prêts pour la rénovation? Par rapport aussi au fait qu'il y a une diminution dans les pour l'achat de ce bien, il y avait un subside beaucoup plus important que les 2.500.000 € prévus. Maintenant, pourquoi il y a eu cette diminution? Quel est le motif qui a fait qu'on a, il y a eu une diminution, une diminution de ces subsides qui était prévu initialement. Deux questions: pourquoi la diminution et pour comment vous pensez, quelle est votre stratégie pour la rénovation de cette énorme parcelle?

Mme l'Echevine Raiss:

Je vous remercie pour vos questions. Je tiens à rappeler que j'hérite ce dossier complètement. Le subside, il apparait dans les courriers de Beliris pour concrétiser cette acquisition. Au niveau du subside, je peux dire que le bien était estimé à 2.491.500 €. C'est qu'on rentre parfaitement dans l'enveloppe qui nous a été allouée par Beliris pour ce qui est l'occupation entre l'acquisition et le projet final. Cela coule de source qu'une occupation temporaire, normalement, devrait être mise en place. Mais je vous dis sincèrement, il n'y a pas encore eu de discussions à ce niveau-là, sur quoi, comment. Et au niveau des investissements, au niveau de la rénovation, etc, je n'ai pas de détails à vous communiquer actuellement à ce niveau-là, parce que je vous dis sincèrement: j'ai hérité de ce dossier-là. Oui, oui, tout à fait non, on n'a pas encore bien étoffé le dossier, mais je reviendrai volontiers avec plus d'informations à ce niveau-là, et je comprends tout à fait que c'est une préoccupation légitime, parce que l'ampleur du bâtiment est assez conséquente, tout à fait, et je sais qu'il y avait une idée, vous l'avez citée : un projet artistique, une maison, culturelle, artistique, etc. c'est vraiment ce qui avait été proposé, mais ça n'a pas encore été détaillé, ça n'a pas été encore étoffé, au détail près. Voilà.

M. le Président :

Il y a quand même dans le projet, il y a quand même, il est prévu de faire, il y a une mission d'étude pour près d'un million quarante et et des travaux pour 6.900.000 €, on est sur un montant de 8.669.000 qui a été déterminé. Ce sont simplement les chiffres qui ont été mis comme ça pour le projet, mais je suppose que ça va être détaillé dans le futur et l'ambition comme l'a dit madame Raïs, ce centre culturel avec des personnalités comme monsieur Ben Yadir etc. Ce serait un peu la cité du cinéma à Molenbeek. Oui, madame Barret.

Mme Barret:

Oui, je voulais insister sur le fait qu'il serait dommage de ne pas bénéficier de cette subvention pour faire l'acquisition d'un bâtiment en type brasserie, un lieu de culture et d'histoire et j'aurais envie d'insister sur les partenariats et sur la forme que prendra ce lieu, rappeler aussi qu'un centre culturel a aussi des missions sociales, des missions autres que

simplement culture. Je trouve qu'il serait vraiment intéressant de creuser les partenariats possibles pour mener à bien un projet pour notre commune.

Mme l'Echevine Raiss:

Merci pour votre remarque.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

24. Enseignement néerlandophone - Utilisation du Plan d'Etude Leer Lokaal pour l'enseignement communal fondamental néerlandophone.

Nederlandstalig onderwijs - Gebruik van het leerplan Leer Lokaal voor het Nederlandstalig gemeentelijk basisonderwijs.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

25. Enseignement néerlandophone - Règlement scolaire des écoles fondamentales communales néerlandophones - Adaptation.

Nederlandstalig onderwijs - Schoolreglement van het gemeentelijk Nederlandstalig basisonderwijs - Aanpassing.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

26. Enseignement néerlandophone - Convention d'utilisation de logiciels de gestion scolaire et d'infrastructure de serveur entre Wisa by et les écoles communales de Molenbeek-Saint-Jean.

Nederlandstalig onderwijs - Overeenkomst voor het gebruik van schooladministratiesoftware en serverinfrastructuur tussen Wisa bv en de gemeentescholen van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

27. Enseignement néerlandophone - Adaptation du règlement du travail pour l'enseignement communal néerlandophone.

Nederlandstalig onderwijs - Aanpassing arbeidsreglement voor het Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

28. Enseignement néerlandophone - Convention entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl De Verliefde Wolk, pour l'utilisation de leurs locaux de IBO Vier Winden -De Verliefde Wolk.

Nederlandstalig Onderwijs - Overeenkomst tussen het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en de Vzw De Verliefde Wolk, voor het gebruik van de lokalen van de vestiging IB0 Vierwinden - De Verliefde Wolk.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

29. Propriétés communales - Bail emphytéotique entre l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Elmer pour les locaux et le jardin de la crèche sise rue Fernand Brunfaut 42-44, approbation - Report du 30/08/2023 - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - Report du 18/10/2023 - 3ième convocation.

Gemeentelijke eigendommen - Erfpacht tussen het gemeentebestuur van Sint-Jans Molenbeek en de vzw Elmer voor de lokalen en de tuin van het kinderdagverblijf gelegen Fernand Brunfautstraat 42-44, goedkeuring - Uitstel van 30/08/2023 - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - Uitstel van 18/10/2023 - 3de oproep.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald. 30. Propriétés communales - Alliance Habitat - Projet Condor - Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, la SCRL Le Logement Molenbeekois et la SLRB pour la réalisation de nouveaux logements en Région de Bruxelles Capitale, actualisation.

Gemeentelijke Eigendommen - Alliantie Wonen - Condorproject - Overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek, de CVBA Le Logement Molenbeekois en de BGHM voor de bouw van nieuwe woningen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, update.

Mme l'Echevine Raiss:

Oui, c'est toujours moi. Je trouve que c'est un point assez important. Ils sont tous importants, mais celui-ci me tient à cœur, c'est d'approuver les termes de la convention entre la Région, la Commune et le Logement molenbeekois et la SLRB pour la réalisation de nouveaux logements en région de Bruxelles-Capitale, d'approuver la vente par la commune de Molenbeek-Saint-Jean au Logement molenbeekois d'une partie des terrains situés entre l'avenue du Condor et le boulevard Louis Mettewie, pour un montant de 2.973.000 €, et je vais vous citer quelques lignes ce que va comprendre ce projet. Si vous me permettez que je retrouve ma fiche, c'est également dans le BOS, mais c'est important de le mentionner. Il sera question de 57 logements, effectivement, et une conciergerie, et il sera question de quatorze appartements d'une chambre, deux appartements de deux chambres adaptés aux personnes à mobilité réduite de type 1, un appartement de deux chambres adaptés aux personnes à mobilité réduite de type 2, huit, appartements de deux chambres, 17 appartements de trois chambres, dix appartements de quatre chambres, trois appartements de cinq chambres et un appartement de six chambres. Il y aura aussi un espace intergénérationnel pour un total de 220 mètres carrés et qui sera assuré par le Logement molenbeekois.

M. le Président :

Super très beau projet! Merci, madame Raïs, pour cette présentation. Madame Raïs, qui s'est investie de toutes ses compétences, merci pour cette présentation.

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

31. Cimetière - Validation de la convention concernant la réalisation d'une œuvre en hommage à Victor Horta au cimetière de Molenbeek par le collectif k-Dix80 en réponse à l'appel d'Urban Brussels dans le cadre de l'année Art Nouveau.

Kerkhof - Goedkeuring van de overeenkomst betreffende de realisatie van een kunstwerk als eerbetoon aan Victor Horta op de begraafplaats van Molenbeek door het collectief k-Dix80 als antwoord op de oproep van Urban Brussels in het kader van het Art Nouveau jaar.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald. 32. Mobilité - Contrat Local de Mobilité « Molenbeek Historique » - Subside régional pour l'engagement d'un équivalent temps plein durant une période de deux ans - Suivi de la communication et de la participation citoyenne - Convention.

Mobiliteit - Lokaal Mobiliteitscontract "Historisch Molenbeek" - Gewestelijke subsidie voor de aanstelling van een voltijds equivalent voor een periode van twee jaar - Opvolging van de communicatie en burgerparticipatie - Overeenkomst.

M. le Président :

On passe au point suivant, qui est un point de monsieur Achaoui, qui est le contrat local de mobilité, le subside régional pour l'engagement d'un équivalent temps.

M. l'Echevin Achaoui:

Oui, monsieur le président, simplement vous dire que, dans le cadre du CLM historique, nous avons pu obtenir un subside de 130.000 € pour un équivalent temps plein pour une période de deux ans. Celui-ci va évidemment être chargé de la communication et de la mise en place de la consultation citoyenne qui, comme vous le savez, est une prérogative et une nécessité. C'est un subside qui est le bienvenu. Ça nous permettra évidemment de mieux préparer ce CLM que nous avons bien évidemment remporté il y a de cela deux ans.

M. De Block:

Oui, lors de la discussion sur les interpellations citoyennes, j'ai un peu regardé les conclusions des discussions qu'on a menées, où je pense que c'était vous qui avez encore consulté avec madame la bourgmestre, sur l'engagement réel du fait qu'on allait organiser des concertations quand il y a des..., mais je n'ai vu nulle part noté, noir sur blanc, mais je suis content que madame Evraud se rappelle aussi ce passage. Moi, je voudrais juste: est-ce que c'est parce que les citoyens demandent une consultation populaire, ça veut dire tous les Molenbeekois, c'est leur droit. Mais souvent, les adaptations de la mobilité se font quartier par quartier. Et est-ce que cette personne va faire exactement cela, c'est-à-dire organiser la participation et la concertation sur ces plans de mobilité locaux?

M. l'Echevin Achaoui:

Absolument! Vous avez tout résumé. L'objectif ça a été dit. Si vous voulez qu'on l'écrive quelque part, on l'écrira mais en tout cas, ça va être entériné. Il y a la volonté de la bourgmestre et du collège, c'est de valider et de privilégier la consultation populaire citoyenne dans le cadre de ce CLM et dans le cadre de tous les aménagements qui sont en cours, pas uniquement le CLM, et l'engagement de ce temps plein, l'équivalent temps plein va justement pouvoir s'assurer de cette mission, qui est importante, et de pouvoir communiquer au mieux. Ça veut dire que la sensibilisation auprès des citoyens du quartier concerné, communiquer de la manière la plus intelligente et, le cas échéant, d'organiser ces réunions des habitants pour pouvoir les entendre et se prononcer sur ce projet qui est important.

M. le Président :

Merci, monsieur l'échevin normalement, nous avons, normalement, c'est simplement une intervention, la réplique, mais on va accepter. Monsieur Sumlu, allez-y, allez-y!

M. Sumlu:

C'est gentil, pour une fois! Ça va être court, mais je trouve, qu'est-ce que c'est quand même une bonne nouvelle d'avoir un ETP, sur deux ans, c'est toujours bien de l'avoir que de ne pas en avoir. Mais je dirais que, par rapport à ce qui était demandé, toutes les discussions

qu'on a eues ce soir, évidemment, avec un seul, et c'est pas non plus, on ne va pas révolutionner la concertation et surtout que c'est et c'est aussi à la fois pour organiser, effectivement, comment je veux dire, la participation, mais aussi, cette personne-là sera suivie par le service de la communication de la commune, à la fois communication et la participation. Un seul ETP, je pense que c'est déjà bien, mais il ne faut pas oublier non plus de soutenir, peut-être avec d'autres collègues, parce que sinon cette personne-là sera vite submergée, je pense. Merci.

M. l'Echevin Achaoui :

Vous avez tout à fait raison, mais simplement pour vous préciser, oui, l'engagement de ce temps-plein est exclusivement réservé à la mise en place du CLM historique donc, ça, c'est sa mission première, le reste, il ne sera pas impliqué dans l'aménagement de Picard et autres, mais ici, parce que la volonté de la Région, c'est de pouvoir avancer sur cette maille importante. Et nous avons dit clairement que la première condition, c'est de pouvoir au mieux organiser le plus largement possible les consultations citoyennes, que nous n'avons pas les moyens suffisants pour le faire nous-mêmes, d'où l'idée de subsidier pendant deux ans. C'est une bonne période et c'est suffisamment large pour pouvoir organiser, parce que nous avons demandé une consultation citoyenne la plus large possible et la plus complète possible, donc, ça s'inscrit dans le temps, et merci pour l'écoute des réponses.

M. De Block:

Désolé, j'étais en train de me dire: j'espère qu'on va maintenir le quorum aussi pour la dernière partie de l'agenda parce qu'on a bien rempli le quorum. Mais je veux aussi que le quorum est atteint pour voter les motions tout à fait légalement et dans les mesures.

Je voulais juste réagir sur la réaction de monsieur l'échevin de la Mobilité: que vous avez expliqué trois missions de cette personne. Vous avez commencé avec expliquer et sensibiliser, mais je pense que c'est vraiment important qu'on concerte avant. Aujourd'hui, on a trop l'habitude où on ne concerte pas, mais on explique. Et si vous n'êtes pas d'accord, c'est que vous n'avez pas compris nos excellentes intentions. Et j'invite vraiment à inverser cette logique: qu'on demande l'avis réellement et on prend le temps, et puis on fait des compromis, et puis on explique, j'espère la minorité qui sera encore à convaincre, que la majorité est déjà convaincue parce qu'on a concerté, on fait des compromis qui fonctionnent pour plus ou moins tout le monde.

M. le président :

Merci l'incident est clos.

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

33. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2023 au 30.09.2023.

Gemeenteontvangst - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2023 tot 30.09.2023.

M. le président :

On passe au point de vérification de l'encaisse communale. Est-ce qu'il y a des questions? C'est une prise de connaissance.

M. El Khannouss:

Tout à l'heure lorsque je suis intervenu dans le cadre de l'interpellation citoyenne, j'avais posé, j'avais évoqué, une erreur administrative qui avait provoqué une perte de 850.000 € à peu près. Je voudrais poser la question à l'échevin des Finances par rapport à cette perte, qui est visiblement liée à une erreur administrative. Pourriez-vous nous en dire plus, s'il vous plaît?

J'ai lu la note qui explique un peu l'erreur qui a été commise, mais je voudrais que les conseillers puissent partager avec moi, non, mais c'est très grave, parce que vraiment, vous aggravez la situation financière. Mais mettez votre micro, parce qu'on ne vous entend pas. Merci.

M. Hamzaoui:

Excusez-moi, mais avant de prendre la parole, avant de donner la parole à monsieur l'échevin, je pense qu'on est dans l'illégalité puisque, même avec opposition et majorité, nous n'avons pas le quorum, nous ne sommes plus 23. Ils sont à l'extérieur!

M. le président :

On va les rappeler, continuez.

M. Hamzaoui:

Oui mais là, est en train de prendre des décisions. Je suis désolé, en train de vraiment suivre point par point et il n'y a pas de quorum, nous ne sommes plus 23 dans la salle et nous continuons à voter les points. Nous sommes 22!

M. le président :

Continuez, on va les rappeler. Merci pour la remarque. Je vais faire le nécessaire directement, allez-y, monsieur Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, une enquête en interne est en cours actuellement. Je ne t'expliquerai rien maintenant et on reviendra quand on aura plus d'informations. Vous savez, il y a, il y a des tas de choses qui se passent à la commune. Ici, moi, je pourrais expliquer, mais il n'y a pas à expliquer maintenant. C'est très grave, Monsieur El Khannouss, c'est très grave et c'est pour ça qu'avant d'aller plus loin et que certains imaginent toute une série de choses, je préfère qu'on tire la situation au clair en interne et on vous reviendra avec les résultats.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

34. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2023 au 30.06.2023.

Gemeenteontvangst - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2023 tot 30.06.2023.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting. Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting. Pascal Paul Duquesne quitte la séance / verlaat de zitting. Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.

35. Finances – Ordonnance visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale – Approbation du contrat 2023-2025 visant à promouvoir le développement économique local et régional.

Financiën – Ordonnantie ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de economische ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest – Goedkeuring van de overeenkomst 2023-2025 ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak.

M. le président

Merci, on est au point 35. C'est l'ordonnance visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous savez que ces plans, vous les avez connus aussi, puisque ce sont des plans qui concernent, c'est un incentive de la part de la Région pour nous permettre d'enlever tous les dispositifs, on va dire de taxes ou d'impôts qui sont, qui visent les entreprises, et sous réserve de vérifier que tout ça soit bien déterminé, bien vérifié, il est possible d'avoir une subvention. Et c'est cette ordonnance-là qui s'applique pour nous et qui nous permet d'avoir des rentrées supplémentaires avec un programme qui est, je pense.

M. De Block:

Je pense que c'est ce règlement qui nous a empêché de lever la taxe sur les caisses automatiques. C'est cette logique-là, si j'ai bien compris, c'est la logique qui va éviter la concurrence entre communes au niveau des taxes visant les entreprises, cette logique-là, effectivement, cette logique-là qui, quelque part, accorde à la Région une prérogative communale qui est strictement communale. S'il y a encore quelque chose qui est resté de l'ancienne loi, je pense de Napoléon, ou je ne sais pas quoi, moi, je ne suis pas l'historien comme monsieur Eylenbosch, je ne vais pas aussi loin que ça. Mais les communes avaient et ont le droit de gérer leurs finances et de lever les taxes nécessaires pour, cet accord nous l'empêche d'une certaine façon, parce que tout ce que les citoyens ont demandé sur la bonne gestion, toutes les tentatives qu'on va essaver de faire au niveau de faire porter aux épaules les plus fortes au niveau des efforts, cet accord peut nous empêcher cela. Ce n'est pas juste la petite city taxe, c'est un engagement. Je pense que cette ordonnance ou cette réglementation qui, quelque part, a supprimé, je pense, la taxe sur la force motrice, qui était une taxe importante à l'époque et qui était compensée, vous allez me dire qu'il y a une bonne compensation, vous allez me dire: oui, mais il y a une bonne compensation. Nous sommes gagnant là-dedans, mais si on est perdant dans le futur, de toutes les futurs taxes qui pourraient être progressives sur les multinationales, les banques, les supermarchés, je ne vais pas soutenir cette ordonnance, évidemment, et l'espère que tout le monde comprend que la prochaine fois qu'il y a des interpellations citoyennes qui viennent, vous allez répondre non, désolé, on ne sait rien faire parce qu'on a voté cet accord-là.

M. le président :

Rappelez-moi, monsieur, la taxe que vous voulez, la taxe dont vous parliez.

M. De Block:

Non, mais c'est très bien. Par exemple, par exemple, quand on a parlé de la taxe sur les agences de paris, ce qui est concurrentiel est quelque part jugé, est vérifié par la Région.

Moi, je taxerais bien, vous allez dire, mais non, non, non, mais la proportionnalité sera cette fois-ci par la Région. Au niveau des bureaux..., toutes les taxes que nous avons à l'échelle communale aujourd'hui sont une de ces taxes, peut-être plus élevée dans une autre commune, si on veut vraiment taper à un moment donné, 1 million de plus par une taxe de bureau, par une taxe de supermarché progressive. Ça même dire que les toutes petites sociétés, on baisse un petit peu parce que, de toute façon, ce sont les grosses qui payent. Mais si cette taxe, finalement, la Région va dire, avec cette ordonnance en main, c'est contre la concurrence. Voilà, vous vous liez les mains.

M. le président :

Excusez-moi de vous dire, mais ce n'est nullement en lien avec cette taxe-là, puisque ce contrat, cette convention, nous permet d'avoir non seulement des moyens financiers pour compenser la faiblesse du précompte immobilier et concernant les activités économiques, mais aussi nous permet d'aller vers un développement de la transition économique. Et on a remis tout un plan avec justement ce que l'on comptait faire pour arriver à cette transition économique, et il n'y avait aucune nécessité d'avoir ce contrat-là pour nous empêcher, malheureusement, de dépasser certains seuils, notamment par rapport à la taxe dont vous avez parlé, puisque ça, c'est déjà compris dans les lois de la libre concurrence et de la proportionnalité, la disproportionnalité, excusez-moi de vous dire, mais ça n'a vraiment rien à voir avec cette convention qui visait des taxes, comme vous avez dit, sur la force motrice, des vieilles taxes. On a dépoussiéré tout ça pour enlever le poids qui était mis sur les petites, les petites et moyennes entreprises. Ça ne visait pas vraiment les grosses entreprises, mais plutôt les petites et moyennes entreprises. Dans l'analyse qui avait été faite au départ, c'était vraiment ca qui était visé. Et aussi, maintenant, il y a un volet beaucoup plus important sur la transition économique. Vous voyez les moyens qui sont octroyés, ce sont 4.544.000 €. Ce n'est pas vraiment ça qui nous empêche. D'ailleurs nous l'avons fait, nous avons augmenté cette taxe, comme vous avez pu le voir, nous avons augmenté la taxe sur les paris, on l'a amené au maximum, qui est dans toute la région, c'est-à-dire 2.500 € par agence de paris.

M. De Block:

C'est exactement ce que je viens de dire. En me réfutant, vous me donnez raison. Vous dites: on a levé au maximum de la Région, ce qui est permis, et c'est ça la question ici. À cette fin, la commune renonce à toute nouvelle taxe ou toute augmentation d'une taxe d'existence ayant un impact sur le développement économique local, sauf à la commune de démontrer que la situation financière est justifiée et tout le bazar. Les caisses automatiques, je pense qu'on l'a justifié. Je me rappelle encore qu'on a justifié envers la Région, et la Région a dit: pour ces raisons mêmes, fuck-you, désolé du mot, mais oui, tout le blabla sur transition et tout, vraiment, on sera confronté de plus en plus à ce genre de truc et où on va viser un peu le capital et les grosses sociétés. Oui, on va renoncer à certains, oui, on va peut-être taxer quelque chose qui a un impact, parce que, que ça a un impact sur le citoyen, rien à faire, eux, ils n'ont pas de lobby, ils viennent ici, peut-être à dix ou à 20, mais les grosses sociétés, ils viennent ave des avocats...

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais vous mélangez tout! vous vous mélange, mais vous mélangez tout.

M. De Block:

Non, je ne mélange pas!

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Si vous voyez des multinationales à Molenbeek, si vous voyez des grosses sociétés à taxer à Molenbeek, donnez-les-moi, hein!

M. De Block:

Celles qui existent ici...

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Si on voulait le même montant, il faudrait engager du personnel.

M. De Block:

Vous connaissez la liste des créances ouvertes, vous savez qu'il y a 10.000.000 € de crédit, des créances ouvertes, et pas par des petites sociétés. Ce n'est pas monsieur l'épicier du coin, c'est des grosses sociétés dont vous vous plaignez que ces grosses sociétés mettent des avocats, une batterie d'avocats ça, c'est la réalité. Et où nous, on va déjà à l'avance se lier les mains, où on va oser, ou on va oser.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais quand vous serez au pouvoir, ça sera nationalisé, donc tout reviendra à l'Etat, donc ne vous fixez pas sur les taxes.

M. le président :

On va clôturer là, mais je pense que, de toute façon, les choses ne sont pas liées. Ce sont d'autres dispositifs légaux qui sont en action. Ok, écoutez, le problème, c'est qu'on n'est plus en nombre, on n'a plus le quorum, on n'est plus que seize, je pense. Vous savez demander aux collègues qui sont à l'extérieur de la salle de rentrer? On n'est plus que 16 dans la salle. On n'a plus le quorum, ils sont dehors. Ok, on peut valider.

On a de nouveau le quorum.

M. El Khannouss:

Vous êtes trop drôle, on voudrait presque vous garder à la place de Catherine, non plus sérieusement par rapport à ce point, pour qu'on puisse un peu comprendre ce qu'il y a derrière cette convention, il faut se rappeler que les communes dont Molenbeek, historiquement, avaient émis toute une série de taxes, comme les taxes sur les forces motrices, sur les surfaces de bureaux, d'autres taxes encore. La Région a décidé, à travers une ordonnance, que les communes devaient cesser un certain nombre de taxes pour ne pas impacter les entreprises et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises. Et cette convention consacre ça et permet même de développer certaines collaborations pour soutenir le développement économique. Ce que Dirk souhaite, et on a des grosses divergences avec le PTB là-dessus, c'est que créer une taxe sur les caisses automatiques, automatiquement, elles seront répercutées sur les clients, sur les Molenbeekois qu'on est censé défendre, ou. d'une manière générale les Bruxellois. Par contre, rien n'empêche qu'il y ait un consensus avec la Région pour qu'au niveau régional, on augmente certaines taxes concernant les grandes distributions et que les communes puissent avoir des compensations, comme nous l'avons eu. Et les montants qui ont été évoqués par monsieur Gjanaj, justement, donnent des éléments sur les montants de cette taxe. On peut dans le futur, imaginer que la Région, au niveau régional, taxe les entreprises, les grandes entreprises de grande distribution et rétrocède une partie de ces montants aux communes, et la finalité serait la même, évidemment, que celle que souhaite Dirk, que souhaite le PTB, parce que implémenter ça au niveau d'une commune, je suis désolé, mais ça reste un véritable parcours-du-combattant, et mettre ça en œuvre, ce serait illusoire de croire que ce sera faisable en sachant qu'ils pourraient répercuter les montants. Ça se ferait de la même manière au niveau régional.

M. le président :

Merci beaucoup, monsieur De Block, pour justifier votre abstention.

M. De Block:

Je veux justifier, pas trop polémiquer, mais c'est intéressant. Quand on lève une taxe à la commune, ce sont tout de suite les clients qui payent. Mais quand on taxe à la Région, ce n'est jamais le client qui paye. Évidemment, désolé, mais toute société à des clients, toute taxe sur une société, cette société va puiser dans ces ressources, c'est-à-dire ses bénéfices, avec cette idée toute taxe, toute taxe sur une société, est mort née, et évidemment la réalité prouve tout à fait le contraire.

Deuxième chose, le parcours des combattants, oui, et je voudrais rappeler à Ahmed qui connaît bien son histoire, que toute la législature a commencé quelque part et que, par exemple, la législature, au niveau de certains salaires minimas, certaines conditions de travail, a commencé par des communes qui ont conditionné leur marché public, ce qu'on est en train de faire ici à Molenbeek, sur le marché public, pour le conditionner, et qu'on a fait à l'époque sur le conditionner à l'application du droit international et droit humain. Ce n'est pas nouveau, ça, ça existe depuis 100 ans à Molenbeek, et c'était les pionniers, c'était les premiers. Ils ont fait le parcours des combattants et heureusement qu'ils l'ont fait. Voilà!

M. le président :

Merci beaucoup. Le point est approuvé.

Le Conseil approuve le point.

26 votants: 16 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers: 16 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

36. Marchés Publics - Achat d'un Bus Scolaire - Approbation des conditions et du mode de passation.

Overheidsopdrachten - Aankoop Schoolbus - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le président :

On passe au marché public sur le bus scolaire.

M. Ouassari:

Monsieur l'échevin, il n'y a pas si longtemps que ça, vous nous avez présenté un marché public, un marché de services, pardon, par rapport à un contrat de leasing. Corrigezmoi si je me trompe, pour deux bus fixes et un bus volant, c'est ça. Non, non, c'était un marché qui, qui demandait une somme 500.000 € par an ou un truc comme ça. Et là, maintenant, je vois que vous décidez d'acheter un bus. Est-ce qu'on est toujours lié avec le contrat ou pas, ou ça a été modifié?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Ce que vous dites là, je devrais vérifier, mais ici, le 30 août, on vous a déjà présenté ce même marché, mais comme nous n'avons eu qu'une personne qui a répondu, Smart bus, et qui dépassait le montant qu'on avait indiqué, on a annulé le marché et ici, on le relance. C'est uniquement ça. Et pour votre histoire, ça, je devrais vérifier comme ça, directement. C'est vrai qu'on a eu un débat et d'ailleurs monsieur Vancauwenberge nous a écrit. On lui a envoyé la liste, la différence entre les marchés, si on faisait un leasing, un achat.

M. Ouassari:

Je me souviens, c'était un cahier de charge que vous nous avez présenté.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, mais je vais, je vais chercher ce point-là. Pour ce point ci, c'est l'achat d'un bus...

M. Ouassari:

D'accord il n'y a pas de problème, vous m'envoyez par mail si vous voulez très bien. C'est gentil.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 26 votants : 26 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers: 26 positieve stemmen.

37.Informatique : IRISnet 3 Informatica: IRISnet 3

M. le président :

Je ne sais pas si monsieur l'échevin veut faire donner une petite explication.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Vous savez que les communes et la commune Molenbeek travaille avec Irisnet. Irisnet c'était la mise en place de la fibre optique sur la commune, sur la région, puis il y a eu Irisnet 2, c'était la possibilité d'avoir accès à ce réseau. Et maintenant, ils ont décidé de passer à Irisent 3, où on a un peu plus de possibilités, mais on a peu le choix, parce que tous nos réseaux, toutes nos applications, sont déjà sur Irisnet. Voilà.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 26 votants : 26 votes positifs. De Raad keurt het punt goed. 26 stemmers: 26 positieve stemmen.

38. Prévention et Cohésion sociale - ASBL MOVE - Molenbeek Vivre Ensemble ASBL - Rapport d'activités 2022, comptes de résultats et bilan 2022 - Rapport du réviseur d'entreprise - Budget 2023.

Preventie en sociale cohesie - MOVE VZW - Molenbeek Vivre Ensemble VZW - Jaarverslag 2022, resultaatrekeningenen balans 2022- Verslag van de Bedrijfsrevisor - Begroting 2023.

Mme l'échevine Garcia:

Chers collègues, lors de l'assemblée générale du 29 juin 2023, les membres présents ont approuvé à l'unanimité les documents qui vous sont présentés ce soir. Il y a d'abord le rapport d'activité 2022 de l'association qui reprend l'ensemble des activités et projets développés par l'association durant l'année 2022. Il y a ensuite les comptes et bilans de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que leur certification par le commissaire réviseur. Les comptes 2022 présentent un déficit de 51.380 €, portant le déficit cumulé de l'association à 296.504 €. Les modifications budgétaires de la commune votées lors de la précédente séance du conseil communal ont pris en compte ce déficit cumulé, grâce à une dotation complémentaire pour 2023. Et vous avez aussi les documents qui présentent le budget 2023, qui est un budget à l'équilibre mais qui ne prend pas en compte les conséquences budgétaires de la difficulté pour le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean de proposer à l'ASBL des candidats pour les postes de techniciennes et techniciens de surface. Quand je parle de candidats, je pense aux articles 60, ce qui entraîne pour l'association des coûts supplémentaires en personnel via des contrats à durée déterminée, afin de palier à la problématique dont on vient de parler.

Comme vous vous en doutez, les membres du bureau sont très et à la situation financière de Move qui, comme bon nombre d'associations parapubliques, doit faire face à une absence d'indexation de certaines de leurs subventions en matière de prévention, de sécurité, de politique des grandes villes. Et je profite du fait d'avoir la parole pour vous dire qu'il y a quelque temps, certains conseillers communaux qui ne sont pas membres de l'AG ou du CA, avaient demandé une section réunie sur Move où on pourrait parler des projets de de l'ASBL et du budget. Je m'engage avec le secrétariat communal et surtout avec la direction générale de Move, d'organiser la section réunie en question. Je suis à votre disposition si vous avez des questions, chers collèques.

M. le président :

Apparemment, la présentation de MOVE a inspiré, a un effet exceptionnellement... Ici, c'est une prise d'acte on remercie l'échevine pour la présentation de tous les documents. Merci.

Le Conseil prend acte. De Raad neemt akte.

39. Propreté publique/Charroi - Déclassement de 12 aspirateurs urbains dépareillés. Openbare netheid/Wagenpark - Buitengebruikstelling van 12 niet op elkaar afgestemde stedelijke stofzuigers.

M. le président :

On passe au charroi avec le déplacement de douze aspirateurs urbains. C'est madame Garcia.

Mme l'échevine Garcia:

Merci, monsieur le président, il s'agit ici d'approuver le déclassement de douze aspirateurs urbains, des Glutton, ces douze aspirateurs qui sont tout à fait obsolètes, et c'est la société Glutton qui propose de les reprendre à 500 € pièce, et la société en question prendra aussi les frais d'enlèvement à sa charge.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 26 votants : 26 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

40. Culture française - Associations culturelles - Subsides 2023. Franstalige cultuur - Culturele verenigingen - Subsidies 2023.

M. le président :

On passe à la culture française. Madame Schepmans, pour les associations culturelles des subsides.

Mme l'échevine Schepmans :

Oui, oui, donc, comme chaque année, les subsides donnés aux associations sont présentés au conseil communal et vous avez plusieurs associations culturelles qui ont réalisé des activités sur Molenbeek et qui reçoivent un subside. Marbel fait son festival chaque année le nouvel an. Ils font également des activité de propreté, des activités sportives et d'éducation à la santé. Ils ont également un partenariat avec la Cocof pour accompagner les enfants dans des visites de musées.

En ce qui concerne Artmonid, c'est une ASBL qui œuvre à la promotion de l'art et à la créativité sous toutes ses formes et, cette année, elle va promouvoir la troisième édition du parcours d'artistes qui va se tenir dans le quartier du centre et dans le quartier maritime.

Et vous avez également le festival de tango qui se produit chaque année également à Molenbeek et qui attire un public relativement important.

Et vous avez Bulle production qui, depuis 25 ans, présente des pièces de théâtre ou des comédies musicales au château du Karreveld.

Donc, ça, ce sont les différentes associations que nous souhaitons soutenir.

Mme Barret:

Juste une petite remarque sur la terminologie de culture française. Je pense que c'est culture francophone. Non, je suis d'origine française, donc je préfère aussi. Oui, j'ai fait la différence entre la culture française et la culture francophone en Belgique.

M. le président :

Merci pour cette correction pertinente. C'est approuvé.

Le Conseil approuve le point. 26 votants : 26 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers: 26 positieve stemmen.

41. Petite enfance - Crèche "Reine Fabiola" - Supervision d'équipe - Approbation de la convention.

Kinderopvang - Kinderdagverblijf "Reine Fabiola" - Teamtoezicht - Goedkeuring van de overeenkomst.

M. le président :

On peut passer au point 127, on l'a sorti du huis clos, et qui concerne la crèche Reine Fabiola, c'est l'approbation de la convention.

Le Conseil approuve le point. 26 votants : 26 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers: 26 positieve stemmen.

42. Secrétariat communal - Motion déposée par Hind Addi (PTB-PVDA) et Khalil Boufraquech (PS-Vooruit) relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi et au logement - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - Report du 18/10/2023 - 3ième convocation.

Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door Hind Addi (PTB-PVDA) en Khalil Boufraquech (PS-Vooruit) over de bestrijding tegen discriminatie betreffende werkgelegenheid en huisvesting - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - Uitstel van 18/10/2023 - 3de oproep.

M. le président :

Nous passons aux motions. On est d'abord avec la motion qui a été reportée plusieurs fois, qui est celle de madame Addi par rapport à la lutte contre la discrimination.

Mme Addi:

Merci donc, effectivement, je suis, je suis très contente de pouvoir enfin présenter cette motion au conseil communal et je pense qu'on peut être aussi très fiers, en tant que conseillers molenbeekois, de pouvoir discuter de l'ouverture d'un guichet anti-discrimination. Ce serait une première en Belgique, ça se fait aux Pays-Bas et ça fonctionne. Et pourquoi pas importer ce qui marche ailleurs, l'importer chez-nous. En gros, ca fait 40 ans que la loi Moureaux a permis de mettre un cadre sur les discriminations, mais depuis, ça n'a pas du tout permis de mettre fin aux discriminations. Au contraire, Unia a sorti son premier rapport la semaine passée, Unia c'est le centre interfédéral pour l'égalité des chances et qui a montré qu'il existait encore des discriminations, principalement au niveau de l'emploi et aussi, en deuxième position, pour l'accès au logement. Et c'est pour ça qu'on veut amener une aide concrète, et c'est pour ca que cette motion est là. On voudrait, avec ce quichet, aider les personnes victimes de sexisme, si on est une femme, de racisme, d'homophobie, mais aussi de discrimination en cas de handicap. Et ce guichet permettra à ces personnes d'être en contact directement avec les services qui luttent contre ces discriminations et de les accompagner, s'ils le souhaitent, à porter plainte. Et plus on a de plaintes, plus on pourra visibiliser ces pratiques illégales. Et c'est pour ça que ça me tient très fort à cœur, à moi et au cosignature, cette motion, qui est Monsieur Boufraquech. Et je tiens aussi à remercier tous les présidents et les chefs de groupe qui ont aussi permis de mettre leur grain de sable à la réalisation de cette motion, et je vais vous la lire tout de suite.

Considérant tout ce que je viens de dire, le conseil communal demande au collège d'appliquer les mesures du plan d'action communal contre le racisme et les discriminations qui date du 21 mars 2018, de mettre en place un guichet anti discrimination afin de recenser les discriminations signalées par les Molenbeekois et Molenbeekoises, ainsi que d'accompagner nos concitoyens sur le processus de dépôt de plainte lorsqu'ils sont victimes; ensuite d'inviter à collaborer avec les AIPL qui sont les associations œuvrant à l'insertion par le logement, donc ça, ce sont les associations comme Bonne vie, La rue, L'association des locataires, et d'informer les autorités régionales qui sont compétentes en matière de contrôle des discriminations recensées par ce guichet anti discrimination à Molenbeek. Ensuite, le conseil communal demande à la région bruxelloise de renforcer son dispositif de testing anti-discrimination sur le marché du logement et sur le marché de l'emploi et de soutenir financièrement la commune de Molenbeek dans la mise en place de ces dispositifs de lutte contre les discriminations. J'espère que cette motion sera soutenue par la plus large majorité.

M. le président :

Merci pour cette belle présentation et je passe la parole à monsieur le cosignataire.

M. Boufraquech:

Je ne vais pas être long et Mme Addi a très bien expliqué la chose. Avant toute chose, j'aimerais remercier Mme Addi parce que, derrière tous ces textes, il y a du boulot. C'est une notion qui est pragmatique, qui va permettre la mise en place d'un bureau anti-discrimination à Molenbeek. Il y a des discussions aussi avec le cabinet, en particulier de Mme Nawal Benhamou, sur voir exactement ce qu'on peut faire à Molenbeek, parce qu'à l'origine on souhaitait mettre en place des tests de situation, ce qui est légalement n'est pas possible. On revient avec quelque chose de légal et qui sera constructif pour les Molenbeekois.

Je remercie aussi les autres chefs de groupe qui étaient là à la réunion. C'est une notion qui a été reportée à trois reprises. Je suis content qu'on puisse enfin en parler. Juste, je vais dire une chose: l'idée de ce bureau anti-discrimination, c'est quoi? Ca va permettre aux Molenbeekois de venir s'exprimer et de dire s'ils ont été discriminés ou pas, en particulier au niveau du logement, mais au niveau aussi du travail, mais pas que les gens qui sont aussi discriminés par rapport à d'autres choses, par exemple l'orientation sexuelle, etc, pourront aussi venir s'exprimer j'en ai discuté lors de la réunion de majorité pour voir ce que la commune va mettre en place, où elle va implémenter ce bureau anti-discrimination. J'ai des garanties qu'on aura une personne qui s'en occupera. Ça, c'est une bonne chose. Pour ce qui est l'implémentation ça, je laisse au collège le soin de le faire, mais pour nous, c'est important, et ce bureau anti discrimination aura une autre fonction, celle de recenser l'ensemble des discriminations et d'envoyer ces informations-là à la Région qui est compétente pour sanctionner les potentiels fraudeurs, les potentiels personnes, ça peut être des employeurs, ça peut être des particuliers qui ne veulent pas loger chez-eux des personnes parce qu'ils n'ont peut-être pas la bonne orientation sexuelle, la bonne origine, etc. Et on demande aussi à la Région de nous soutenir financièrement dans la mise en place de ce guichet antidiscrimination. D'après nos informations, ce serait une première en région bruxelloise qu'une commune mette en place un bureau anti-discrimination. Certains vont dire: oui, mais il y avait déjà la police, on peut aller à la police, etc, sauf qu'ici on est dans quelque chose de beaucoup plus pédagogique, dans une dimension d'accompagnement des personnes qui sont discriminées. Je suis très content qu'on puisse enfin la présenter et j'espère qu'on aura l'aval de l'ensemble des conseillères, des conseillers et des membres du collège ce soir. Je vous remercie!

M. EL Khannouss:

Bien évidemment, je vais commencer par remercier Madame Addi pour cette initiative. Dès que M. De Block m'a contacté pour me présenter cette proposition de motion, après l'avoir lue, j'ai directement adhéré. Évidemment, comme vous le savez, comme certains dans cette salle, nous sommes très attachés à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il est important qu'à Molenbeek, nous marquions le coup pour montrer que toutes les formes de discrimination qui ont été évoquées par mon collègue n'ont pas leur place dans notre commune.

Par contre, là, je vais un peu tempérer certains, peut-être même les refroidir. Je rappelle que le collège, ici à Molenbeek, qu'en 2019, s'est rendu responsable d'une grave discrimination, qu'il y a une fille qui avait postulé pour un poste, qui avait passé tous les examens et à la fin, on lui avait refusé le poste parce qu'elle portait un signe convictionnel. Nous avons eu ici même, au sein de ce conseil communal, avec tous les groupes, de très, très longues discussions qui ont duré jusqu'à trois heures et demie du matin, pour ceux qui auraient oublié. Nous avons voté une motion qui a fait le consensus: une grande majorité des conseillers communaux. Je remercie toutes celles et tous ceux, à l'époque qui ont contribué. La bourgmestre, au nom du collège, s'est engagée à mettre sur pied un groupe de travail qui n'a jamais vu le jour, s'est engagée à concerter un certain nombre d'organisations, ca n'a jamais été fait. Je pense qu'il faudrait peut-être commencer par mettre en place ce qui a déjà été décider à travers cette motion. Cette motion, elle, consacre la non-discrimination en demandant justement qu'il n'y ait plus de barrière, au niveau de l'administration par rapport aux signes convictionnels. Théoriquement, aujourd'hui, une personne qui porte, soit un foulard, soit une kipa, soit une croix, peut travailler dans l'administration. Mais ce groupe de travail qui devait être mis sur pied pour faciliter l'implémentation de cette décision n'a jamais été mis sur pied.

Ce guichet a son utilité. Mais commençons peut-être par concrétiser ce que nous avons décidé ici à travers le vote de cette motion, il y a quelques années déjà, avant d'avoir des ambitions beaucoup plus importantes qu'on ne pourra finalement, peut-être jamais mettre sur pied. Je suis relativement confiant, mais il faut pour ça de la bonne volonté et qu'on commence par se rappeler que nous avons voté ici une motion qui met fin à toutes les discriminations par rapport à l'apparence, par rapport à la tenue vestimentaire, et je voudrais vraiment qu'on puisse travailler là-dessus et avancer là-dessus, comme ça se fait dans d'autres communes en région bruxelloise. Merci.

M. Sumlu:

Merci à madame Addi déjà d'avoir déposé, avoir eu l'initiative de déposer cette motion, et merci enfin, j'ai envie de dire arriver au final, parce que ça a pris quand même beaucoup, beaucoup de temps, le temps qu'on puisse se concerter, le temps qu'on puisse avoir un quorum pour pouvoir aborder cette notion au sein du conseil. Pour nous, c'était en tant qu'Ecolo, il était important qu'on élargisse à l'ensemble des discriminations qui peuvent exister, pas uniquement un logement, pas uniquement l'emploi, mais l'ensemble des discriminations dont ici, c'est le cas. Je remercie d'avoir élargi. Evidemment, on ne dit plus bureau, mais on dit guichet. Ça, je pense que, parce que mon collègue vient de citer encore en disant bureau, mais je pense que c'est un guichet. Et par contre, je voudrais juste rappelle que, évidemment, une motion a un effet non contraignant, ça, on a bien-vu, parce que je rappelle que nous avons voté aussi une motion pour avoir un passage arc-en-ciel, de manière symbolique, au sein de notre commune. C'était au mois de juin. On ne l'a toujours pas. Je sais qu'une motion est non contraignante et j'espère qu'aujourd'hui en votant une motion qui est contre l'ensemble des discriminations, j'espère qu'on arrivera à avoir quand même ce guichet au sein de l'administration communale. Même si une motion, on considère que c'est non contraignant, je

compte vraiment qu'on puisse arriver à le réaliser au sein de l'administration communale, ce guichet. Merci.

Mme Evraud:

Merci, monsieur le président, on va encore me traiter d'enquiquineuse, mais il y a des recours qui sont possibles. On a parlé de la police, on a parlé d'Unia, on a parlé de médiation, Bonne vie, il y a La rue. On ne peut pas dire qu'au niveau du logement, les personnes n'aient pas de recours. Maintenant, je sais très bien ce que vous allez dire. Il y a des problèmes, on est d'accord, mais à partir du moment où on institue une forme de délation, si c'est une grosse société immobilière, elle va s'en foutre. On sait bien. Et si c'est un des petits propriétaires qui sont déjà enquiquinés, avec des taxes, avec des travaux, avec des locataires toute origine confondues, qui font des crasses, on le sait bien, et des tribunaux qui sont débordés, qui mettent un temps fou pour faire valoir les droits des propriétaires, on va décourager les petits propriétaires qui sont, par rapport à leurs locataires en général, beaucoup plus conciliants que les grosses sociétés immobilières, on le sait bien, s'ils ont un bon petit locataire, mais ils vont essayer, mais peut-être, de diminuer les loyers pour que, pendant le temps que les gens se remettent, etc., j'ai un petit peu peur.

Et la deuxième chose d'après les chiffres que vous avez donnés, on arrive à-peu-près 10 % de moins de soi-disant problèmes tous problèmes confondus. 10 %, ce sont des gens qui vont aller, qui vont dans les marchés parallèles. Ils existent déjà et on va, quelque part, enquiquiner des entreprises qui existent et qui vont perdre des clients. On va créer un marché parallèle, on va pousser les petits propriétaires à abandonner leurs locataires. Il faut du courage pour louer. Tout le monde le sait, ça devient, ça devient vraiment très, très compliqué. Il y a vraiment des locataires qui se comportent comme des vandales, et tout locataires confondus, que ce soit n'importe quelle origine, on le sait, et je, je pense personnellement qu'en plus, une seule personne pour faire tout ce boulot, ce n'est pas possible. Et d'après ce que je sais du service, le service est débordé. Une personne en plus, ce serait très bien et il serait bien occupé, mais pas pour ça. Je pense que ça va être, c'est une, une bonne volonté, c'est ça. Ça peut peut-être aider, mais je, je ne crois pas que ça va aider beaucoup.

Et il y avait un dernier élément auquel j'avais pensé, mais que j'ai oublié de noter: oui, on parle d'un suivi des discriminations. Une seule personne, c'est impossible, elle ne sait pas, elle ne sait pas tout faire. Qu'il y ait des choses à organiser pour aider les personnes, sans doute, mais ce n'est pas une personne en plus qui va, qui va résoudre tous ces problèmes-là. Et j'ai passé, parce que je l'ai dit tout à l'heure, j'ai passé mon temps à aller regarder aussi bien les chiffres d'Actiris qui datent de février, ne sont pas très, très actualisés, et ceux de Statbel du mois d'août et franchement, on voit bien que ce n'est pas, ce n'est pas nécessairement les personnes qui sont d'origine étrangère, qui sont, qui sont stigmatisées au niveau de l'emploi c'est manifestement des gens qui n'ont pas de formation suffisante. Il faut absolument qu'on intensifie tout ça. Je vous remercie.

M. Bijnens:

Ik volg met een gedeelte van wat mevrouw vos zegt Ik ga er geen cijfertjes bij allemaal verdwenen proberen te minimaliseren Er is een ordonnantie van het gewest en die gaat veel verder dan wat er in Vlaanderen en Wallonië van decreten zijn er wordt en in de motie spoor over waarschijnlijk steden die al aan het testen doen maar bijvoorbeeld Antwerpen heeft die doet het op een op de universiteit op een academische wijze te testen en dan nou ja gaan ze samenzitten met actoren firma's van aanpak uit te werken om dat tegen te gaan Dat is nog iets heel anders dan proactief gaan testen om individuele gevallen van discriminatie op te sporen en te gaan sanctioneren en Dat is ook wel verschillende keren aangehaald bij het indienen van die ordinantie van het geweest. Dat is ja dat dat er een heel dun Alleen is met uitlokking en ja dat dat wordt moeilijk Maar ik vind vooral op problemen met de motie dat we

daar een personeelsuitje op gaan zetten dat we daar werktijd overheidsmiddelen aan gaan besteden die persoon kan veel beter onze onderbemande diensten verder bemannen en Ik denk dat we veel verder geraken met campagnes bewustmakingscampagnes naar de bevolking toe en dat al het loket personeel neemt van opleiding krijgt over waar dat ze het echt kunnen als Mensen afkomen met Ik ben slachtoffer van discriminatie op basis van religie afkomst seksualiteit en dat ze de wens naar de juiste persoon doel geeft het gewest of van Unia dus Ik denk dat dat een slechte besteding van overheidsmiddelen zou zijn.

Mme Addi:

Oui, je voudrais répondre à madame Evraud. Je trouve ça dommage d'avoir toutes ces remarques à faire et de ne pas être venue en section réunie pour en parler et pour faire en sorte qu'on mette à plat ce qui posait problème, parce que là, vous dites qu'on fait un peu de la chasse aux sorcières. C'est pas du tout le cas. Le guichet aura pour but de rediriger les personnes vers les services compétents et ce n'est pas au guichet à faire justice lui-même. Il faut savoir aussi qu'aujourd'hui beaucoup de gens sont victimes de discriminations et le problème, c'est que les gens ne savent pas, ne connaissent pas leurs droits. Et c'est ce but du quichet, c'est de leur expliquer que les discriminations, c'est quelque chose d'illégal et il y a des services pour les défendre. Il faut prendre aussi l'exemple de la ville de Gand. La ville de Gand a mené des testings académiques, ça veut dire non juridiques, et on a pu voir que les discriminations dans le domaine du logement, a pu baisser de près de 20 %. Même sans aller jusqu'à l'étape juridique, on a pu faire baisser les discriminations. Et je voulais dire aussi: les propriétaires qui n'ont rien à se reprocher ne doivent pas trembler de l'ouverture de ce quichet. J'espère qu'à Molenbeek, on a des propriétaires corrects et ceux qui ne le sont pas, ils doivent répondre de leur acte. Je trouve ça tout à fait correct et je reviens sur cette idée de chasse aux sorcières. S'il y a des instances qui vont contrôler ça de manière juridique et s'il y a effectivement des preuves, il doit y avoir sanction. Mais ça, c'est à la Région de le faire ou au service compétent à le faire, mais ce ne sera pas le rôle de ce guichet. Je ne vois pas où sont vos objections par rapport à cette motion.

M. De Block:

Je voudrais en tout cas remercier tout le monde qui a contribué et surtout Hind Addi qui a vraiment tiré le processus et qui s'est battue jusqu'au bout. Je trouve important de dire deux ou trois choses sur les remarques de madame Evraud. La première chose, c'est que l'ordonnance régionale n'est pas une provocation. C'est même écrit littéralement dans la loi, dans l'ordonnance, je vous lis: le test de discrimination ne peut pas avoir un caractère provoquant, résolu. Évidemment, il y a la situation où des gens doivent se présenter différemment de ce qu'ils sont, la loi dit: on couvre cela. Vous dites, madame Evraud, que ca va être la chasse aux sorcières. Vous dites qu'à Anvers, il y a la possibilité d'aller dans des négociations ou dans les explications. Oui, ici, l'ordonnance permet tout cela. Il y a un rapport qui est fait, il y a des auditions qui peuvent être faites là-dessus. Après, c'est envoyé au parquet, à Unia. Il y a des possibilités de médiation qui peuvent en découler. Tout ça, c'est prévu. La personne qui croit qu'en Belgique les discriminations entrainent tout de suite condamnation directe, ils ne connaissent pas bien la Belgique, mais vraiment pas. En Belgique, tu dois sensibiliser pendant 20 ans, ce qu'on a fait, d'ailleurs, toutes les organisations antiracistes disent: il suffit de sensibiliser. Maintenant, on voit que la sensibilisation toute seule, ça ne résout rien. En fait la loi Moureaux, c'était la loi qui a amené au mois de condamnation presque possible. Il faut s'imaginer on fait une loi Afsca sur la sécurité alimentaire, mais il n'y a pas de contrôle, sensibiliser. On fait une loi code routière, mais pas de flash caméra, pas de contrôle là-dessus. On fait une loi pénale. Mais cool, on ne va pas contrôler s'il y a des gens qui sont tués ou non. Non, non, si je vous comprends bien, la N-VA, qui est vraiment normalement, tout de suite, avec la mesure dure et zéro tolérance, quand il s'agit de racisme, de discrimination, sensibiliser, on va quand-même pas tout de suite sanctionner. Non, je trouve que, à la fin du compte, si vous aviez dit ca il y a 20 ans, il y a 30 ans, je vous aurais dit: vous

n'êtes pas très courageux! Mais allez, on vous donne encore l'avantage du doute. Après tout ce qu'on sait déjà, après toutes les enquêtes et les études académiques, pas la première, pas la deuxième. Je peux vous remplir un livre de tous les livres qui sont écrits sur les études d'anti-discrimination. Et si, à ce moment-là, on croit encore que dans la sensibilisation, et je crois dans la sensibilisation, mais que dans la sensibilisation, franchement, c'est Alice au pays des merveilles.

Moi, je suis fier que mon Molenbeek va accompagner et va aiguiller les victimes et le fera à un endroit qui est accessible, connu et accessible. Neuf sur dix des victimes ne déposent pas plainte parce qu'ils disent, ça ne sert à rien, parce qu'Unia, ce n'est pas un endroit précis dans leur tête. Ici, il y a un endroit clair au guichet. On sait que là où c'est appliqué, ça fonctionne, c'est chez eux, et ils auront les informations et la possibilité pour: est-ce que c'est Unia, est-ce que c'est peut-être la zone de police, est-ce que c'est l'inspection est-ce que ceci ... Tout cela est possible. Mais il y a un endroit et c'est vraiment intéressant. Move, toutes les AS de la commune, CPAS, tous ces gens auront un endroit clair où il y a quelqu'un de spécialisé qui peut orienter les gens. C'est vraiment génial, c'est vraiment génial. Je pense que le moment est là et ne ratons pas ce moment.

M. Sumlu:

C'est juste un petit complément. Moi, je ne comprends pas les propos de madame Evraud ? Parce que, quand on parle d'anti-discrimination, un lieu de plus pour pouvoir accompagner les victimes, moi, je trouve que ce n'est jamais de trop. Et surtout de l'avoir ce guichet au sein de l'administration communale, c'est vraiment symboliquement, c'est un lieu où, en tant que citoyen, on fait confiance, on rentre. Je ne vois pas pour quelles raisons, nous, on devrait le refuser en disant qu'il ya d'autres structures qui existent. Merci.

M. Bijnens:

Ik wil gewoon zeggen dat mijnheer De Block zegt dat de N-VA enkel maar preventie en sensibeleren, ik heb dat nooit gezegd. Ik heb gezegd dat de gemeente moet sensibiliseren en preventie campagne opzetten maat de rol voor te sanctioneren, die ligt ergens anders. Er is een antiracisme wet een ordonnantie van Gewest, er is Unia en de Gemeente moet dat doorgeven maar dat hoeft niet met een persoon aan een loket. Dat kan beter zijn dat iedereen aan alle loketten de mensen naar de juiste plaatsen doorwijzen. Ik heb niet gezegd dat er niet moet sanctioneren worden.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

26 votants: 18 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers: 18 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Barret, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative Agression violente d'un jeune homme, Soufyane. *(Complémentaire)*

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Barret, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de gewelddadige aanval op een jongeman, Soufyane. (Aanvullend)

M. le président :

Madame Barret, vous allez faire votre interpellation sur l'agression du jeune. Je propose que vous la fassiez le temps qu'ils rédigent la motion, comme ça, on va gagner du temps. Allez y, madame Barret.

Mme Barret:

Un Espagnol de 19 ans est entre la vie et la mort après avoir été tabassé près de la station Beekkant à Molenbeek. Soufyane a été agressé par des dizaines d'autres personnes le 1er novembre dernier. Depuis, il est dans le coma aux soins intensifs. Un reportage le 7 novembre par BX1 décrit : « Une trentaine de jeunes armés de battes de Baseball, de trottinettes et de barres en métal, ils l'ont tabassé avant de le laissé pour mort ... Le groupe l'attendait à la sortie de la station... / l'oncle de Soufyane explique qu'il est sous assistance respiratoire et dans le coma/ Les habitant.e.s et les ami.e.s de Soufyane sont sous le choc. Lors de ce reportage, Mr GJANAJ s'est exprimé comme faisant fonction de bourgmestre : « On a aucune information comme quoi il y aurait éventuellement des problèmes de gang ou quoi...dans ce quartier. C'est vraiment on va dire un évènement dramatique MAIS on va dire on espère aussi qu'il soit lié à des circonstances particulières... »

Rien ne justifie une telle violence, rien ne justifie qu'on laisse nos enfants s'entre tuer en rue. Sous aucun prétexte l'agression de Soufyane doit être traitée de circonstance particulière. Nous sommes en crise d'humanité, en crise d'empathie. Une vie égale une autre, je souhaite ici manifester mes très sincères pensées pour Soufyane et ses proches. Je souhaiterai qu'un.e représentant.e de notre commune puisse partager ce sentiment sans commentaire ni justification.

Les sentiments d'insécurité liés à la station Beekant sont persistants, personnellement je l'évite autant que possible depuis 15 ans. L'insécurité dans ce quartier, contraint beaucoup de jeunes molenbeekoises et molenbeekois à rester confiné.e.s la nuit tombée. Je pense également aux mamans de très jeunes enfants et aux personnes âgées. Cet épisode dramatique est un signal d'alarme fort et décisif pour notre commune. La violence de ce qui s'est passé ce 1er novembre s'ajoute très malheureusement aux multiples drames que nous avons vécu et que nous craignons dans nos rues depuis des mois.

Rien ne justifie que nous, parents, grand-parents et ami.e.s soyons inquiété de circuler dans notre commune et qui plus est de vivre dans la crainte qu'un.e membre de notre famille ne rentre pas.

Comme ce fut le cas pour Soufyane ce 1er novembre. Se posent dès lors les questions suivantes :

- Le service d'aide aux victimes de notre commune a-t-il été investi auprès des proches de Soufyane ?
- Soufyane, sa famille, ses ami.e.s, ses voisins ont-elles/ils fait l'objet d'une cellule de crise ? D'un soutien psychologique à la mesure du drame ?
- Pouvez-vous nous assurer que notre commune fait son possible pour le bon déroulement de l'enquête et de son suivi afin que justice soit faite pour Soufyane ?

- Quelles sont les mesures de sécurité mises en place ou à venir pour rassurer les citoyennes et citoyens habitants le quartier ? (leurs chiffres ?)
- Quelles mesures de préventions sont à l'oeuvre et-ou à l'agenda de notre commune ?
- Comment la Bourgmestre peut-elle garantir à nos concitoyen.ne.s qu'un retour à la cohésion et aux dialogues est possible après un tel drame ?

Mme Evraud:

Je voudrais vous vous remercier de tout cœur d'avoir fait cette interpellation, qui faisait écho à des questions que j'avais déjà posées en question au conseil de police le mois dernier et qui, malheureusement, mes questions d'actualité sont arrivées trop tard. Ça va être traité dans ce conseil ici. J'ai ajouté vos questions au conseil de police parce que, franchement, vos questions sont essentielles et je suis bien d'accord avec vous. Merci d'avoir fait votre interpellation.

M. le président :

Permettez-moi de vous remercier également pour cette interpellation liée à cette dramatique bagarre, qui a, qui a donné lieu malheureusement, à des, à une situation difficile, pour Soufiane, qui est dans le coma, et pour la famille. Et je voulais vous, je voulais vous assurer que le service d'assistance aux victimes, est bien en contact avec la famille de la victime ainsi que, ainsi qu'avec tous les intervenants dans ce dossier, tant le parquet, la police judiciaire, l'hôpital ils sont, ils sont encore en-cours de contact et ils sont proches de la famille pour faire en sorte que ça se passe le mieux possible.

Et en ce qui concerne la police, il est clair que ce n'est pas une enquête qui est locale, puisque c'est le parquet qui s'en est saisi. L'affaire est en train d'être traitée par le parquet et la police locale collabore pour qu'on puisse tirer au clair ce qui s'est passé. Mais on sait déjà que la bande responsable, des coups qui ont été portés à la victime, c'est une bande qui n'habite pas Molenbeek, ou qui n'est pas de Molenbeek, mais qui vient d'un autre territoire. Et justement dans le quartier, depuis, un autre fait très dramatique, qui a été même qui a été fatal à un jeune garçon de 20 ans, Dion, qu'on a commémoré cette année, depuis un an, ce quartier avait connu une accalmie, et les jeunes se sont même impliqués dans une approche différente, et il y avait une dynamique qui est en cours, notamment aussi avec diverses associations qui travaillent dans le quartier, ce malheureux fait va totalement contre la dynamique qui est en cours dans ce quartier, qui est une dynamique d'apaisement avec des jeunes qui travaillent en collaboration pour, justement faire en sorte que ce quartier soit apaisé. C'est vraiment, malheureusement, un triste événement qui était indépendant du quartier et le fait de personnes qui viennent d'autres quartiers pour chercher des noises à quelqu'un, un jeune sportif qui n'avait rien à se reprocher, et c'est une fois de plus, un malheureux événement, avec des conséquences dramatiques pour l'instant pour ce jeune homme. Tout ce que je peux dire par rapport à ce fait pour l'instant.

Mme Barret:

Merci pour votre réponse. J'ai une question qui s'ajoute au sujet des caméras. Moi, je ne suis pas très au fait, mais j'ai lu que des dispositifs de caméras ont été mis en place et donc, est-ce qu'il y a eu un usage de ces caméras pour ce qui s'est passé ou pas?

M. le président :

Oui, oui, toutes les, toutes les informations ont été transmises au parquet par la police locale. Tout ce qui concerne les enregistrements et tout ce que la police locale a pu constater a été transmis au parquet. Maintenant, on est dans l'attente du résultat de l'enquête du parquet. Merci en tout cas encore une fois pour notre interpellation.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis.

Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.

44. Secrétariat communal - Motion votée par le conseil communal relative à la demande d'un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et à la libération de tous les otages israéliens et des civils palestiniens.

Gemeentelijk secretariaat - Motie aangenomen door de gemeenteraad waarin wordt opgeroepen tot een onmiddellijk staakt-het-vuren in de Gazastrook en de vrijlating van alle Israëlische gijzelaars en Palestijnse burgers.

M. Boufraquech:

En préambule, si vous permettez, la situation est évidemment dramatique à Gaza. Aujourd'hui, des femmes, des enfants sont en train de mourir au vu et au su de tous. Gaza n'est plus une prison à ciel ouvert, c'est un cimetière à ciel ouvert. La moitié des victimes sont des enfants. Ce qui est en train de se passer peut-être défini en un terme : l'horreur. Nous condamnons toute forme de violence, que ce soit à l'encontre de civils israéliens, mais également à l'encontre des Palestiniens.

Je viendrai dans une deuxième étape à la présentation de la motion. Quand on est de gauche, de droite, humaniste, on ne peut pas rester insensible face à ce qui est en train de se passer. Le monde s'indigne face à un massacre principalement de civils. C'est inacceptable, bien sûr, et, pour éviter toute ambiguïté, nous condamnons toute forme d'actes criminels à l'encontre de civils. L'origine du conflit, on le sait bien, chers collègues, c'est qu'à un moment donné, il faut que les Palestiniens puissent avoir un état. Les propos que je tiens sont les miens.

Par rapport à la motion qu'on présente ce soir. Il y a eu cinq motions déposées par l'ensemble des partis. Si je présente, c'est parce que j'avais déposé la première motion pour le groupe PS Vooruit, et je me réjouis que l'ensemble des partis ait déposé également un texte. On a pu aboutir à un texte commun et je remercie l'ensemble des chefs de groupe. C'est un texte, pas du Parti Socialiste, pas des libéraux, mais du conseil de Molenbeek, et je pense que c'est la première fois qu'on aura, j'espère l'aval de tout le monde. Ce serait une première par rapport à une motion aussi importante. Au niveau de la motion, ie ne vais pas lire tous les considérants. Je vous propose de reprendre l'ensemble des considérants de la famille libérale. On est d'accord là-dessus. On ajoute à ces considérants, madame la secrétaire communale, deux autres considérants qui sont les suivants. Je reprends le texte. On rappelle la motion qui a été votée le 26 novembre 2014, ainsi que la motion votée le 25 juin 2015. La première rappelait la reconnaissance d'un état de Palestine et la deuxième rappelait que, dans les marchés publics, il faut exclure des entreprises qui ne respectent pas le droit international, notamment certaines entreprises qui sont installées dans les territoires occupés. Je vous enverrai, madame la secrétaire, l'ensemble du texte. Et pour ce qui est de décide, là, ce sont des éléments de l'ensemble du conseil, nous demandons la chose suivante au collège de Molenbeek-Saint-Jean: de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il se prononce explicitement pour un cessez-le-feu immédiat et la libération de tous les otages israéliens et des civils palestiniens. Deuxième des choses, nous demandons d'exiger la levée du blocus de la bande de Gaza et insiste sur la reprise de l'acheminement de l'aide humanitaire afin de remédier à la situation d'urgence observée sur place. Et nous demandons le respect du droit international par toutes les parties, et notamment la fin de l'occupation.

M. El Khannouss:

Je me réjouis évidemment que nous avons pu trouver un consensus. Mon collègue,

monsieur Boufraquech, a rappelé que tous les groupes politiques, dont le mien, avons déposé des motions. Moi, je voudrais ici, si vous le permettez, chers collègues, en quise d'introduction, évoquer deux choses importantes. C'est que, malgré la gravité du conflit, malgré l'émotion qui nous a envahi, quand on voit ce drame, sans nom, tous ces corps abîmés et ses enfants tués, ces bombardements incessants, on ne pourra jamais, et on ne cautionnera jamais, accepter une quelconque forme d'antisémitisme d'où qu'il vienne, quel qu'il soit. Je tiens à le préciser parce qu'on a tendance, et surtout à notre époque, avec les réseaux sociaux, banaliser ces dérives et on ne peut pas l'accepter. Dans le combat qui est celui de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits, il y a des gens ici, de tous les horizons. Nous avons manifesté avec plusieurs d'entre-vous il y a quelques jours et j'étais à côté des gens de l'union de juifs progressistes de Belgique. J'ai des contacts avec des gens en Palestine, en Israël, qui défendent ce droit légitime du peuple palestinien, pouvoir bénéficier de son pays, son entité, de pouvoir vivre dignement à-côté d'Israël et permettre de rêver, de donner un avenir à leurs enfants. Ce qui me dérange dans le débat actuel depuis le sept octobre, parce qu'on a l'impression que ce drame a commencé le sept octobre, avec l'attaque contre les kibboutz, alors qu'on le sait tous, que depuis 1948, le peuple palestinien vit un véritable calvaire. Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui ont été tuées, ce sont des exécutions extrajudiciaires, ce sont des milliers d'enfants qui sont en prison, des parents sans jugement, des hommes, des femmes et des vieillards, ce sont des destructions de maisons, ce sont des spoliations de terres, ce sont des véritables politiques de discrimination, voire d'apartheid comme l'ont rappelé certaines organisations internationales. C'est un peuple palestinien qui ne cesse de souffrir. Je rappelle, chers collègues, que Molenbeek-Saint-Jean, à mon initiative, avec ma collègue Sarah Turine, nous avons signé un accord de partenariat avec la ville de Jénine. J'ai depuis le sept octobre, échangé avec certains de mes contacts là-bas et je peux vous dire que leurs témoignages sont effrayants, sont choquants. Ils nous racontent des incursions de Tsahal dans des mosquées, dans des maisons, qui détruisent le mobilier, qui volent, qui pillent et qui s'en vont, et souvent accompagnés de colons, sans être inquiétés par une quelconque autorité, alors qu'eux-mêmes, en tant que militaire, normalement, devraient représenter cette autorité. Et ce qui me choque, c'est que, en Belgique, mais aussi en France, dans de nombreux pays, on a l'impression que tous ces responsables politiques ont été atteints d'amnésie, on l'a découvert avec les images horribles, et je partage cette horreur de voir ces civils, ça a été rappelé par monsieur Boufraquech, des civils qui sont tués, qui sont assassinés ou qui ont été maltraités, c'est qu'on a oublié que la souffrance du peuple palestinien dure depuis des décennies, parce qu'on les a privés de leur droit, face à un état qui a, qui s'est assis sur plus de 130 résolutions de l'ONU, qui a posé des actes, je ne vais pas les rappeler, qui sont fort nombreux, qui ont poussé le peuple palestinien dans ses retranchements, à choisir la lutte armée. Je rappelle que c'est pour ca qu'on on doit être très prudent dans certains termes, que les conventions de Genève, elles définissent les termes qu'on doit utiliser dans le cadre de ce conflit, et ne pas faire comme certains. Moi, je suis vraiment choqué tous les matins, quand je peux lire dans la presse les dérives de Georges Louis Boucher, quand je vois comment chaque fois, il se permet de traiter ce sujet-là, avec une simplicité, avec une banalisation de cette violence, sans revenir à ce qui doit être notre préoccupation à tous, c'est l'état de droit, c'est respecter le droit international. Soit, nous sommes légalistes, soit nous ne sommes pas, si nous le sommes, nous devons reconnaître qu'il y a un occupant et un occupé, et en l'occurrence aujourd'hui, l'occupant c'est Israël. Nous, notre volonté, évidemment, je dirais même notre rêve, et je vais tout doucement atterrir, c'est que, demain, nous puissions avoir un état palestinien indépendant, qui puisse vivre en harmonie, en paix avec ses voisins israéliens, qui puissent donner un avenir à leurs enfants. Pourquoi pas rêver? Et moi, j'aime bien prendre l'exemple franco-allemand. Nous avons une Française parmi nous. Il y a eu pendant des siècles une animosité, des guerres monstrueuses qui ont fait des millions de morts. Et aujourd'hui, l'Allemagne et la France ont pu construire une relation basée sur le respect, la collaboration, le développement, malgré les drames qu'on a connus. Je pense que cet objectif, on peut l'atteindre dans cette région du monde, pour qu'ils puissent, j'espère sincèrement, rayonner sur l'ensemble de la région. Mais pour ça, il faut aussi des positions courageuses. Ce n'est pas nous, ici, au niveau communal, qui allons changer

les choses. Nous n'allons pas envoyer nos gardiens de la paix pour servir de casques bleus entre Israël et la Palestine. Mais néanmoins, nous avons tous, vous avez tous, en tout cas, des partis qui sont au niveau fédéral. Et une des premières, je dirais priorité, c'est de reconnaître la Palestine comme nation, ça a été dit dans notre motion, ce qui permettrait tout doucement d'avoir face aux Israéliens, un interlocuteur reconnu déjà par 135 pays et reconnu par les pays européens, comme vient de le faire l'Espagne récemment, ainsi que d'autres pays. Et pour toutes ces raisons-là, que je viens d'évoquer évidemment, nous avons pu travailler sur un texte qui, j'espère sera voté par tous, mais qui, symboliquement, va montrer que Molenbeek, qui est partenaire d'une ville en Palestine, souhaite la paix et souhaite le respect du droit international, pour qu'enfin s'arrête ces horreurs qui se répètent quasi chaque année, chaque mois, et qu'on puisse arriver à une solution de paix, de paix, basée sur le respect du droit international. Merci pour votre écoute.

M. De Block:

Le samedi sept octobre, le Hamas a perpétré une attaque meurtrière contre Israël en tuant des centaines de civils innocents et en capturant, en prenant en otage quelques deux cents civils, la plupart d'entre eux étant toujours captifs aujourd'hui. Ces attaques visant des civils, les prises d'otage de civils, sont interdites au regard du droit international et constituent des crimes des guerres. Je le dis parce que j'ai des connaissances avec des proches tués dans ces attaques et ce qui allait suivre. L'armée israélienne a durci son blocus de la bande de Gaza et entamé une série de bombardement, une invasion sans précédent. Je pense que le chiffre que je vais lire déjà dépassé par la réalité. Je pense qu'on parle plus de 40 écoles, mais vraiment beaucoup plus dizaines d'hôpitaux 40 ou 50 cliniques de soins primaires, des couveuses ont été contraints de fermer et de déménager en raison des dommages qu'ils avaient subis ou du manque d'électricité et de fournitures qui a été imposé. Des familles entières ont perdu leur maison, leur famille. Ce territoire de Gaza était déjà la plus grande prison à ciel ouvert du monde. Son approvisionnement en carburant, en électricité contrôlé par Israël a été coupé. Même internet, on dirait qu'on veut pouvoir tuer sans images, sans conséquence, et je trouve que c'est vraiment important, parce que ce qu'on voit dans les médias aujourd'hui, ca une fraction de ce qui se passe là-bas. Mes amis palestiniens, ils vivent 24 sur 24 avec, sur de la télé, des images atroces. Je pense, un Palestinien qui, à la télé néerlandophone, a dit: c'est vraiment important au niveau des victimes, pas toutes les victimes, on dirait, ont droit à une histoire, une histoire familiale, à être présenté comme une personne avec un avenir, avec des rêves, avec des passions. Je trouve vraiment important. Ce n'est pas juste des maisons cassées en ruines, il y a des gens en dessous, il y avait des élèves, des enfants, qui avaient des projets de vie. Gaza n'a quasiment plus de contact avec le monde extérieur. Je pense que les forces israéliennes sont en train de réaliser exactement ce qu'ils ont déclaré début octobre: d'ordonner un siège complet de Gaza et de les combattre comme des animaux humains. Il est clair que la réaction israélienne vire le droit international et constituent également des crimes de guerre. Mais ce qui est important de rappeler aussi, c'est que, comme le secrétaire général de l'ONU l'a dit, on ne peut pas comprendre, sans le contexte d'une occupation étouffante de 56 ans, le peuple palestinien a vu ses terres régulièrement dévorées par les colonies et en proie à la violence. Sans son économie étouffée, ses habitants déplacés, les maisons démolies, des oliviers déracinés, leurs espoirs d'une solution politique à leur situation se sont évanouis. Mais les griefs du peuple palestinien ne peuvent pas justifier les attaques effroyables du Hamas. Et ces attaques effroyables ne peuvent justifier la punition collective du peuple palestinien.

Après que la bande de Gaza ait été fermée hermétiquement du monde extérieur, l'armée israélienne a commencé à mener des bombardements massifs et, en deux semaines, ils ont, je pense, lâché plus de bombes que dans pendant une année, je pense. Les quantités de bombes lâchées sur les humains sont incroyables, avec beaucoup, beaucoup de morts. Je ne veux pas les répéter parce que, de toute façon, chaque heure, chaque minute, il y a des morts qui se rajoutent beaucoup d'enfants ca a été déjà dit. J'ai l'impression qu'on est en train

d'effectuer, d'évacuer le peuple palestinien de Gaza et de créer un état de fait où on vide encore une partie de son territoire de ses habitants. Pour l'instant, le plus important, c'est un cessez-le-feu faisant en sorte que ça s'arrête, que l'aide humanitaire puisse s'acheminer, qu'on arrête la situation où des gens n'ont plus mangé pendant des jours, n'ont plus de l'eau propre, ne peuvent plus soigner leurs blessés. Après, je pense que c'est important de comprendre qu'Israël ne leur fera pas sans une pression internationale dans ce sens-là. Je pense que c'est important de rappeler les motions sur les marchés publics, où on dit il faut, il faut vraiment des sanctions contre les entreprises qui profitent, qui font des bénéfices, sur l'occupation illégale de la Palestine. Et je pense qu'il est important, et je veux le répéter parce que, malheureusement, ce n'est pas dans les décides, mais la reconnaissance d'un état palestinien est cruciale. Malheureusement, on doit encore commencer par cela au niveau international.

M. Hamzaoui:

En tout cas, les événements tragiques qui se déroulent actuellement exigent une réaction ferme et unanime de notre gouvernement fédéral et de la communauté internationale. À ce stade, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde préoccupation et indignation face aux attaques sur les civils palestiniens. Les pertes en vies humaines, les blessures et les déplacements massifs de civil sont inacceptables. Nous condamnons en tout cas fermement toute violence qui compromet la vie et le bien-être des civils innocents et nous appelons à un cesser le feu immédiat et inconditionnel, afin de prévenir davantage des souffrances et de protéger la vie des civils pris au piège, en tout cas dans cette spirale de violence. Nous exhortons tous depuis ce conseil, à travers cette motion, le gouvernement a joué un rôle actif dans la résolution de ce conflit, en mettant en œuvre des mesures diplomatiques et politiques efficaces pour ramener la stabilité dans cette région du monde. Je pense qu'il est crucial que les principes du droit international et des droits de l'homme soient respectés, soit respectés et que toute action violente, violence énorme, soient condamnés avec fermeté. Je pense, dans cette période difficile, que notre pensée va aux victimes et à leur famille, ainsi qu'à tous ceux qui souffrent des conséquences dévastatrices de ce conflit. Nous restons également solidaires de ceux qui œuvrent pour la paix et appelons à la mobilisation collective en faveur d'une solution qui mette fin à la violence et ouvre la voie à un avenir pacifique pour toutes les communautés, en tout cas pour cette région, et la population dans cette région.

Je finis par remercier l'ensemble des conseillers communaux, et particulièrement les conseillers du mouvement réformateur, pour être arrivés à un consensus au sein de notre conseil communal. Vraiment merci! Et j'aimerais également remercier, en tout cas tous ceux qui ont veillé à adopter cette motion. La question palestinienne est vivante, nous sommes de cœur avec la population, la population palestinienne. Merci, merci et bravo pour cette motion adoptée ce jour dans notre conseil communal.

M. le président :

Merci, monsieur Hamzaoui. Merci aussi pour le temps que vous avez pris, monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci, monsieur le président, chers collègues, je suis arrivé ce soir. Il y avait cinq motions qui étaient à l'ordre du jour et je suis très content, déjà par le fait qu'on n'en a plus qu'une qui est un compromis, c'est vrai. Mais un compromis qui est certainement à l'image de ce qu'est notre commune et de ce que devrait être notre commune tout le temps, c'est notre capacité, à certains moments, à surmonter nos différences, à surmonter les clivages majorité - opposition, gauche - droite quand il s'agit de l'intérêt général. Et ici, c'est l'intérêt vraiment suprême, parce qu'on est vraiment au-delà. On parle de la paix, on parle des vies humaines, on parle du respect du droit international, du respect des droits humains, du droit élémentaire

à l'humanité. Soyons honnêtes: nous ne sommes pas l'Europe, ni l'ONU, nous ne sommes même pas l'état fédéral, le gouvernement fédéral. Nous sommes une petite commune de Molenbeek, mais une commune importante. Une motion a une valeur symbolique, mais c'est une valeur symbolique qui est importante. Tous les Palestiniens vous diront: ce qui est important pour eux, c'est qu'on ne les oublie pas, c'est qu'on n'oublie pas ce qui se passe làbas. Et quand je parle des Palestiniens, si je plaide pour une paix juste et durable au Proche-Orient, c'est pour également les Israéliens, également les Juifs qui méritent de vivre aussi en paix et en sécurité. Et je voudrais, à ce titre, remercier vraiment l'ensemble des membres de ce conseil communal qui, vraiment, dès le départ, j'ai vu tout le monde, a eu cette volonté d'essayer de voter le même texte, même si c'est un dénominateur commun. C'est quand même un dominateur qui est important. On dit clairement qu'on veut cesser le feu. D'ailleurs on devrait, on s'arrêterait même à ca. C'est déjà extrêmement important. Il y a des gens qui, en Europe, aujourd'hui, ne veulent pas de cessez-le-feu, ce qui est scandaleux. Ils sont du mauvais côté de l'histoire, nous voulons, un cessez-le-feu parce que c'est inadmissible et abominable de continuer à avoir des vies humaines se faire massacrer, des enfants, des enfants qui sont tués tous les jours. Je voudrais remercier tous mes collègues et l'ensemble des membres de ce conseil, quel que soit votre appartenance politique, et vous dire aussi deux éléments sur lesquels je voudrais insister, en fait Molenbeek peut faire beaucoup de choses et Molenbeek a fait déjà beaucoup de choses. Voter des motions, c'est important, mais concrètement, on peut être aussi dans l'action. Un ancien échevin ici a pris la parole, pour parler d'un jumelage qui a été réalisé avec une ville en Palestine. Je rappelle à tous les collègues qui ne le savent pas, mais entre 2001 et 2012, Molenbeek a accueilli des enfants palestiniens pendant les vacances. On a accueilli des enfants palestiniens ici et je vous assure que s'il y avait eu 1.000 communes en Europe qui faisaient ca, ca exercerait probablement une pression beaucoup plus importante. Je rappelle qu'en 2009, on a organisé un match, un but pour la paix avec l'équipe nationale de Palestine ici, dans le stade Edmond Machtens. Je rappelle qu'on a mené ici une réflexion ensemble sur les marchés publics qu'on ne devrait peut-être pas octroyer à des entreprises qui sont actives dans les territoires occupés. Certains nous ont hurlé dessus. Je rappelle, pour info, que G4S, pour pas la nommer, la société de sécurité qui était pointée, quelques mois après le vote de notre motion, ce n'est pas grâce à notre motion, il y a une pression au niveau européen, a déclaré qu'ils se retiraient des territoires occupés. C'est une énorme victoire. C'est une petite commune, une petite motion, des petites décisions, mais qui peuvent avoir un impact quand on peut faire boule-de-neige.

Je voudrais terminer sur un témoignage pour se rendre compte du drame dans lequel nous sommes aujourd'hui. D'abord historiquement parlant, il n'y a aucune armée dans le monde, aucun occupant qui se retire de lui-même s'il n'y a pas une pression militaire, politique ou économique. Ça n'existe pas dans l'histoire il n'y a jamais quelqu'un qui a décidé de se retirer de lui-même, de retirer son armée. Non, il faut qu'il y ait des pressions. Je n'ai pas dit qu'il fallait des pressions militaires, mais en tout cas, il faut des pressions politiques et probablement économiques.

Vous savez à quoi je pense très souvent, moi, je pense à toutes ces vies humaines qui sont, qui ont été perdues, mais toutes ces familles qui sont déchirées à vie. Parfois, je me dis souvent: mais comment, comment est-ce qu'ils vont réussir à faire la paix? Comment moi, si on tue mon enfant, si on tue un membre de ma famille, je ne sais pas si je pourrais pardonner à celui qui a fait ça. Je ne sais pas si je pourrais avoir le courage, parce qu'il faut avoir du courage pour faire la paix. Et rapidement, je ne sais pas si vous connaissez le docteur Iserdin. C'était un médecin palestinien, c'était un gynécologue, spécialiste de la fertilité. Pendant des années, il a travaillé où? Dans les hôpitaux israéliens. Toute sa vie, il a soigné, il a soigné des juives, des Israélienne. Il a réussi à donner naissance à énormément d'enfants juifs, et israéliens. Le docteur Izerdin, il avait été victime d'un drame terrible en 2009, un obus d'un char israélien a tué ses trois filles et sa nièce, ses trois filles lors de l'opération plomb durci. Et vous savez ce qu'il a fait, ce médecin, il a écrit un livre que je vous recommande toutes et tous. Je ne haïrai point et dans son livre, il adresse un message de paix que je n'ai jamais vu de ma

vie. Je n'ai jamais eu l'occasion de rencontrer quelqu'un porteur d'un aussi grand message de paix. Malgré le drame qu'il a connu, il a ramassé, vous pouvez retrouver les vidéos, d'ailleurs de 2009, il ramassait les morceaux de ses filles, il était en pleurs et il a fait ce livre, je ne haïrai point. Il vient de témoigner récemment sur les chaînes aux États-Unis, parce qu'il est professeur à Toronto également. Depuis le sept octobre, il a perdu 22 membres de sa famille et il m'a dit, il m'a dit la même chose que Ruby. Et Ruby, c'est une Israélienne que j'ai rencontrée ici, qui a créé l'association Parent Circle. Je ne prononce peut-être pas comme il faut, mais c'est une association qui regroupe des Palestiniens, des Israéliens qui ont perdu un membre de leur famille. Et Ruby, c'est une femme qui a son fils, qui servait dans l'armée israélienne et qui était un peu ce qu'on peut considérer comme objecteur de conscience. Ils ne voulaient pas le faire, mais il l'a fait quand même et il expliquait à sa mère, qu'il voulait aller sur le terrain pour être sûr qu'on ne traitait pas mal les Palestiniens. Il s'est fait tuer, il a reçu une balle dans la tête, il est mort. Vous savez ce que Ruby, l'Israélienne juive, et ce que le docteur palestinien Izerdine, m'ont dit? Ils m'ont dit tous les deux la même chose. Ils m'ont dit que si on veut vraiment la paix, si on veut la paix, si les peuples veulent la paix, il faut être un jour capable d'abandonner son droit légitime à la vengeance. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la phrase terrible, je vous dis moi-même, je suis un homme modeste, si on tue mon enfant, je sais pas si je suis capable de pardonner à celui qui pourrait faire ça. Tous les deux m'ont dit de chaque côté, il faut être capable, si on veut faire la paix, d'abandonner son droit légitime à la vengeance. Moi, je crois qu'aujourd'hui avec notre petite motion symbolique, peut-être qu'on amène un petit grain dans ce que les peuples du Proche-Orient ont besoin demain pour faire la paix. J'ai presque envie de dire une inchallah. Je vous remercie.

M. le président :

Inchallah, comme vous dites. Merci Monsieur Ikazban. Merci aussi pour votre contribution. Je me rappelle que vous aviez déjà apporté votre contribution à une autre motion, qui était passée également par rapport à ce conflit et pour votre engagement continuel par rapport à, justement, la recherche de cette paix entre les deux peuples. Je passe la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci, monsieur le président, comme vous avez pu le constater, le MR était le premier à remettre une motion complète, pas un texte, pas un titre, un texte pour tout ça. Et nous sommes choqués, vraiment, par certains commentaires qui ont déforcé le beau consensus sur lequel nous étions tombés, d'un discours politique et pas humaniste, et ce n'est pas ce qu'on aurait voulu entendre. Ce sont des faits dramatiques qui se passent là-bas qui sont bouleversants. Nous devons nous battre pour une seule chose, c'est pour la paix, pour la paix, ici aussi, parce que ça, ce sont des discours comme ça, alimentent les tensions, et je ne vois pas quel intérêt on a à alimenter des tensions comme ça.

J'ai aussi une pensée pour les originaires d'autres pays qui sont en guerre, pratiquement toute l'Afrique a des problèmes, mais je pense, par exemple, au Congo, où il y a pour le moment plus d'un million de réfugiés, entre six et et 9 millions de morts, on ne sait pas trop, des viols, je ne vous explique pas, avec un risque de pandémie, de choléra évident. Je voudrais remercier l'équipe de Nicolo, pour les mots chouettes qu'ils ont dit, parce que je crois qu'on doit faire un effort pour toutes ces populations martyrisées dans ce conflit et tous ceux qui calment le jeu et qui oeuvrent pour la paix, on les remercie, c'est évident. Et je voudrais mentionner deux personnes auxquelles je pense en ce moment, ce sont les paroles publiées par madame Süskind juste après l'attaque du Hamas et qui étaient bouleversant de paix et de main tendue. Je trouve que, juste après, il fallait le faire, et aussi pour un Palestinien, un papa de sept enfants qui a été aider les jeunes festivaliers et qui a été tué par le Hamas

alors qu'il était en train d'aider des jeunes juifs. Et je voudrais que vous ayez une pensée émue pour ce type.

M. le président :

Merci, madame Evraud, monsieur Ouassari.

M. Ouassari:

Merci, monsieur le président, tout d'abord je vais, on ne va pas, je vais pas. Je reioins tous mes collègues, tous mes collègues conseillers. Il est clair que maintenant, l'urgence est un cessez-le-feu immédiat, une aide humanitaire d'urgence pour Gaza, la libération des prisonniers et des otages et, comme l'a dit monsieur Boufraquech, ce qui est exceptionnel aujourd'hui, à Molenbeek, c'est que tous les partis confondus, aussi bien de la majorité et de l'opposition, on s'est tous mis d'accord, on a parlé du MR, des socialistes, on a oublié de dire aussi la N-VA d'accord avec nous et ce qui fait une force, je pense, pour Molenbeek, parce que plusieurs communes ont adopté cette motion, mais ils n'étaient pas tous d'accord forcément. Et comme disait aussi monsieur Ikazban, on sait que c'est symbolique, on sait que c'est simplement, c'est simplement, ce symbole veut aussi dire beaucoup de choses. Mais au niveau, on a tous des représentants au niveau fédéral, mis à part le fait aujourd'hui de déposer une motion et de voter cette motion, tous à l'unanimité je pense que chaque parti doit essayer de mettre une pression aux représentants au niveau fédéral. Je parle de tout le monde, aussi bien les socialistes, les libéraux, les Engagés, Ecolo et tout le reste, pour justement avoir une reconnaissance d'un état palestiniens. Je pense que si tout le monde met un peu du sien, on pourrait arriver à ce que la Belgique adopte cette reconnaissance. Je vous remercie.

M. le président :

Merci beaucoup. Je vous propose de confirmer le résultat de toute votre discussion, discussion constructive, pour laquelle on vous remercie déjà pour le compromis que vous avez su tirer de ces discussions, et on espère que ça va se confirmer, pour donner un message très important au départ de Molenbeek, une commune très importante, comme l'a dit Jamal Ikazban, de laquelle on attend sûrement un tel compromis. Et je propose qu'on mette un écran de vote et qu'on vote ce résultat que j'espère positif.

Les 5 motions relatives à la situation en Israël et en Palestine sont regroupées au point 44.

Le Conseil approuve le point. 25 votants : 25 votes positifs.

De 5 moties over de situatie in Israël en Palestina zijn samengebracht onder punt 44.

De Raad keurt het punt goed.

25 stemmers : 25 positieve stemmen.

Applaudissements - Applaus

45. Secrétariat communal - Motion déposée par la famille libérale, visant à demander un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza et la libération immédiate des otages. Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de liberale familie waarin wordt opgeroepen tot een onmiddellijk staakt-het-vuren in de Gazastrook en de onmiddellijke vrijlating van de gijzelaars.

Les 5 motions relatives à la situation en Israël et en Palestine sont regroupées au point 44.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

De 5 moties over de situatie in Israël en Palestina zijn samengebracht onder punt 44. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

46. Secrétariat communal - Motion déposée par le PTB*PVDA relative à la demande d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza. *(Complémentaire)*

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de PTB*PVDA waarin wordt opgeroepen tot een onmiddellijk staakt-het-vuren in Gaza. (Aanvullend)

Les 5 motions relatives à la situation en Israël et en Palestine sont regroupées au point 44.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

De 5 moties over de situatie in Israël en Palestina zijn samengebracht onder punt 44. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

47. Secrétariat communal - Motion déposée par ECOLO SAMEN relative à la situation au Proche-Orient et à la résolution pacifique de la situation en Israël-Palestine. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door ECOLO SAMEN over de situatie in het Midden-Oosten en de vreedzame oplossing van de situatie in Israël-Palestina. (Aanvullend)

Les 5 motions relatives à la situation en Israël et en Palestine sont regroupées au point 44.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

De 5 moties over de situatie in Israël en Palestina zijn samengebracht onder punt 44. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

48. Secrétariat communal - Motion déposée par le mouvement Molenbeek Autrement, relative à la situation en Palestine. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de beweging Molenbeek Anders over de situatie in Palestina. (Aanvullend)

Les 5 motions relatives à la situation en Israël et en Palestine sont regroupées au point 44.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

De 5 moties over de situatie in Israël en Palestina zijn samengebracht onder punt 44. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

49. Secrétariat communal - Motion déposée par le groupe PS-Vooruit relative à la mise en place de conteneurs souterrains dans les nouveaux projets de travaux publics. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door de PS-Vooruit fractie over het plaatsen van ondergrondse containers bij nieuwe openbare werken. (Aanvullend)

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative à la préparation et la réponse au grand froid. (Complémentaire) Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid Défi, over de voorbereiding en reactie op extreme koude. (Aanvullend)

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

M. le président :

Ce qui clôture finalement, parce qu'il y avait encore une interpellation de monsieur Ben Salah, qui n'est pas présent. Et ça clôture la séance publique et on passe, après quelques secondes, on passe au huis clos, qui est aussi très important. On remercie les services de police et toute l'équipe merci pour votre présence. Merci au public, encore là, c'est vrai, c'est vrai, il faudrait, il faudrait du café, de l'eau, des faisans, des poulardes. Merci beaucoup.